



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-onzième session

# 191 EX/4

## Partie I (A)

PARIS, le 15 mars 2013  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE I (A)

#### Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

La Partie I du document présente un compte rendu détaillé et analytique de la mise en œuvre du programme s'agissant des principaux résultats obtenus au cours des douze premiers mois de l'exercice biennal 2012-2013 correspondant au document 36 C/5. Cette partie comprend trois sections :

La **Partie I (A)**, qui porte sur les questions stratégiques, contient un Résumé exécutif et présente les principaux résultats, défis et enseignements tirés pour les cinq grands programmes, l'ISU, les deux priorités globales, l'Afrique et l'Égalité entre les sexes, et les services liés au programme et les services internes.

La **Partie I (B)** du document donne des informations détaillées sur les progrès accomplis par résultat escompté pour chacun des cinq grands programmes et pour l'ISU, y compris les résultats escomptés relatifs aux deux priorités globales, l'Afrique et l'Égalité entre les sexes, et aux plates-formes intersectorielles. Cette Partie I (B) est disponible en ligne.

Un **addendum** présente les principaux résultats obtenus au niveau des pays ainsi que ceux concernant la participation des bureaux hors Siège aux exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies. Cet addendum est disponible en ligne.

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ni financières.

**Action attendue du Conseil exécutif** : décision proposée au paragraphe 185.

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé exécutif .....	1
<b>PARTIE A – Évaluation stratégique de l'exécution du programme .....</b>	<b>5</b>
Grand programme I – Éducation .....	5
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles .....	11
Grand programme III – Sciences sociales et humaines.....	17
Grand programme IV – Culture .....	22
Grand programme V – Communication et information .....	25
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) .....	29
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique .....	30
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes.....	32
Évaluation et audit .....	34
Normes internationales et affaires juridiques.....	35
Hors Siège – mise en œuvre des programmes décentralisés .....	35
<i>Sauvegarde du patrimoine culturel, y compris les bibliothèques et collections de manuscrits anciens et préservation des institutions socioéducatives dans le nord du Mali (Suivi de la décision 190 EX/4 (II)) .....</i>	<i>38</i>
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget.....	38
Relations extérieures et information du public.....	42
<i>Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO.....</i>	<i>43</i>
Gestion des ressources humaines .....	49
Gestion financière .....	50
Gestion des services de soutien .....	50
Projet de décision .....	51

## RESUME EXECUTIF

Le présent rapport récapitule la situation concernant l'exécution du programme pour la période de douze mois s'achevant à la fin de décembre 2012. Il comprend trois parties : la Partie (A) traite des questions stratégiques, notamment les principales réalisations, les mesures prises pour faire face à la situation financière, et les difficultés rencontrées et les enseignements tirés ; la Partie (B) porte sur les premiers résultats enregistrés dans le cadre de chaque résultat escompté du 36 C/5 ; et Addendum présentant les rapports des bureaux hors Siège fait rapport sur les bureaux hors Siège. Durant la période considérée, les ressources financières ont été versées aux programmes sur la base d'autorisations trimestrielles d'engagement de dépenses uniquement.

Tout au long de 2012, l'Organisation a continué de faire des **efforts importants pour assurer l'exécution du programme dans un contexte financier très difficile** :

(1) Elle a poursuivi ses efforts pour **rationaliser l'utilisation de ressources limitées et réduire les coûts** chaque fois que possible, notamment les coûts administratifs. En particulier

- au 31 décembre 2012, sur un total de 311 postes vacants, 213 postes étaient gelés (dont 135 postes au Siège) ;
- par rapport à 2010, les budgets suivants ont été notablement réduits : voyages du personnel (-75 %), consultants (-67 %), mobilier et équipements (-63 %), voyages de participants (-55 %), services contractuels (-53 %) et assistance temporaire (-42 %).

L'Organisation a compensé dans une certaine mesure ces réductions par **la réorganisation et la redistribution internes des tâches et des fonctions** dans tous les secteurs et services. Dans chacun d'eux, les allocations budgétaires ont été faites tous les trois mois à la suite d'examen approfondis de l'exécution du programme qui ont permis un suivi étroit des activités et des dépenses s'y rapportant.

(2) Les fortes réductions budgétaires ont pesé lourdement dans de nombreux domaines, empêchant en 2012 l'Organisation de faire autant qu'elle l'aurait pu dans des circonstances normales, en particulier au niveau national. Comme en témoignent les rapports présentés par les différents grands programmes (voir *infra*), **si l'UNESCO a été à même d'affirmer son leadership dans les aspects essentiels du programme, l'ampleur des activités menées par elle au titre de chaque résultat escompté du 36 C/5 a été considérablement réduite par rapport à la gamme d'activités initialement prévues**. Dans l'ensemble de l'Organisation, au Siège comme hors Siège, nombre d'activités ont dû être retardées, reportées, ou même annulées. À titre d'illustration, comme indiqué plus loin (ainsi que dans le document 191 EX/26) :

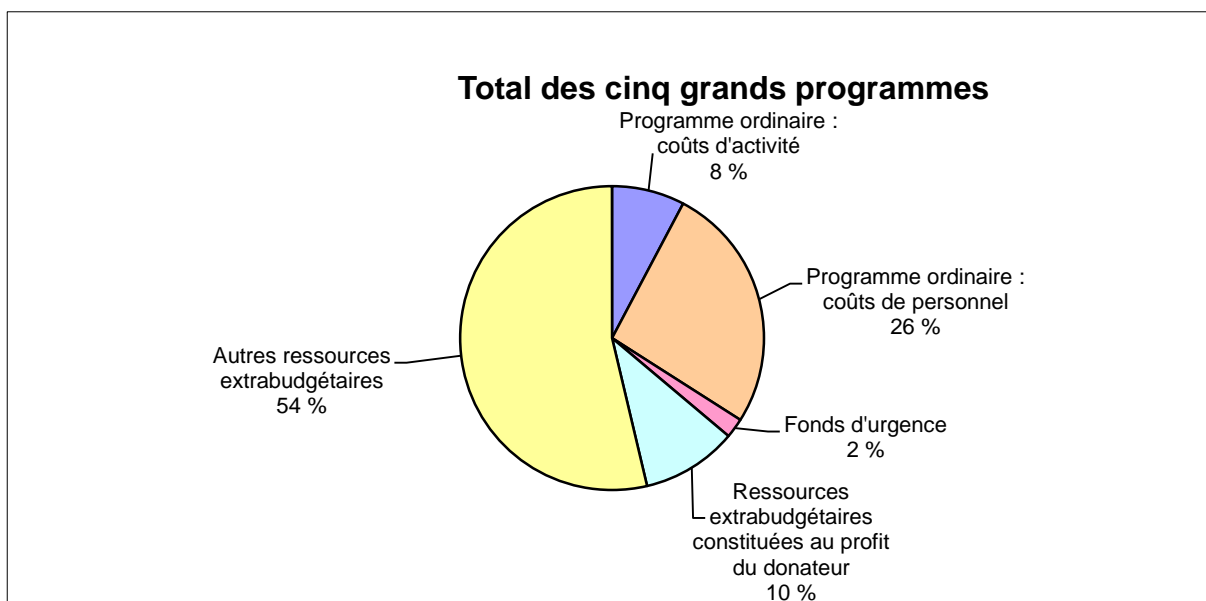
- Il n'a pas été possible dans le cadre du grand programme I de soutenir les 38 pays prioritaires pour le Secteur au moyen du budget du Programme ordinaire. Des fonds extrabudgétaires ont été versés à 31 pays. Les sept pays restants ont reçu récemment un financement provenant des fonds d'urgence, de sorte que la mise en œuvre vient tout juste de commencer dans ces pays ; de même, tous les instituts d'éducation de catégorie 1 font face à des difficultés financières majeures s'agissant de couvrir leurs dépenses de base, y compris les salaires des membres du personnel ayant un contrat à durée déterminée.
- S'agissant du grand programme II, les activités dans le domaine de la politique des sciences qui relèvent du résultat escompté 10 (Renforcement de la consolidation de la paix par la diplomatie et la coopération dans le domaine scientifique) n'ont pu être financées. De même, la COI a vu ses capacités fortement réduites avec la perte de 5 positions.

- L'incertitude règne quant à la capacité financière du Secteur de la culture de s'acquitter de ses obligations concernant 12 des 15 réunions statutaires prévues pour 2013 au titre des conventions et du Comité scientifique international du Projet La route de l'esclave.
- Les activités relatives aux logiciels libres et Open Source (FOSS) ont dû subir des coupes ; les activités dans le domaine de la maîtrise des médias et de l'information ont été réduites bien que bénéficiant d'une contribution extrabudgétaire ; les activités du programme sur les ressources éducatives libres (REL) ont elles aussi beaucoup souffert en l'absence presque totale de fonds du programme ordinaire, même si une série de contributions extrabudgétaires données par la Fondation Hewlett a heureusement permis au programme de réaliser tous ses objectifs.

De plus, des efforts significatifs ont été faits pour **concentrer et focaliser** le programme, conformément aux cibles pertinentes de la Feuille de route<sup>1</sup>.

(3) Comme déjà indiqué dans le document 190 EX/4, **la plupart des avancées réalisées vers les résultats escomptés décrites dans le présent rapport ont été possibles grâce aux ressources extrabudgétaires.** Comme le montre le graphique ci-dessous (Figure 1), en moyenne, **les ressources extrabudgétaires représentent aujourd'hui les deux tiers du financement des activités de l'UNESCO** (66 %) contre la moitié environ (47 %) pendant la même période en 2010. Tous les secteurs, services et unités hors Siège se sont employés à mobiliser des ressources extrabudgétaires et à développer les partenariats, y compris avec le secteur privé, en faveur du programme de l'UNESCO.

**Figure 1 : Sources de financement pour l'exécution du programme**



(4) Pour 2012, le taux d'exécution à l'échelle de l'Organisation des fonds alloués s'établit à 92 % (247 millions de dollars pour une allocation de 267 millions de dollars). Pour les cinq grands programmes, **l'exécution du programme pour les fonds du Programme ordinaire alloués s'établit à 48 %**, pour un taux théorique de 50 % pour la période écoulée. Cela s'explique en

<sup>1</sup> L'objectif 1 de la Feuille de route (qui exige une réduction de 20 % du nombre total de plans de travail d'ici la fin de 2012) est presque atteint (17 % de réduction pour les cinq grands programmes). L'objectif 2 de la Feuille de route (« le nombre de plans de travail ayant des coûts opérationnels minimaux (à l'exception de ceux qui bénéficient de ressources extrabudgétaires) sera réduit de 30 % d'ici la fin de l'année 2012 ») a été atteint, et des progrès sont en cours vers la réalisation de l'objectif 3 de la Feuille de route (« le montant minimum du budget d'un plan de travail sera, dans la mesure du possible, porté à 25 000 dollars des États-Unis »).

grande partie par un suivi rigoureux des activités et par la pratique consistant à ne débloquer que les fonds qui doivent être intégralement dépensés pendant la période considérée.

Le taux de dépense par rapport aux allocations annuelles de crédits destinés aux projets extrabudgétaires des cinq grands programmes s'établit à 62 %. Bien que ce taux soit inférieur au taux théorique de 100 % pour la période écoulée, il importe de souligner qu'il est calculé sur la base des allocations initiales faites à la demande des secteurs du programme en début d'année. Il est également rappelé qu'à la différence du Programme ordinaire, la mise en œuvre des projets extrabudgétaires n'est pas liée par l'allocation annuelle et que les fonds non dépensés au cours d'une année civile sont reportés à l'année suivante.

**Figure 2 : Taux de dépense des grands programmes au 31 décembre 2012**

	Budget ordinaire	Fonds d'urgence	Ressources extrabudgétaires
	Taux de dépense sur 527,9 millions de dollars	Taux de dépense	Taux de dépense
Secteur de l'éducation (ED)	49,0 %	14,1 %	63,2 %
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	48,8 %	29,0 %	69,6 %
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	44,9 %	65,8 %	61,7 %
Secteur de la culture (CLT)	48,9 %	65,9 %	55,0 %
Secteur de la communication et de l'information (CI)	48,4 %	62,7 %	67,0 %

(5) L'analyse qualitative de la mise en œuvre du programme continue de montrer que les secteurs du programme dépensent un pourcentage relativement plus élevé des ressources pour soutenir **les activités « statutaires » basées au Siège** – qu'il s'agisse d'une réunion au titre d'une convention, d'une réunion du conseil d'un programme intergouvernemental, d'une journée UNESCO, ou d'une autre activité similaire. Toutefois, des efforts accrus ont été faits au cours du second semestre de 2012 pour tenter de réduire cette tendance, en mobilisant notamment des fonds extrabudgétaires pour les activités opérationnelles (qui ont bénéficié globalement du Fonds d'urgence), ainsi qu'en réduisant les coûts de transaction élevés encourus dans les domaines statutaires, y compris par le recours à des contributions reçues des États membres. Néanmoins, assurer une interaction et un équilibre adéquats entre les obligations statutaires et les activités opérationnelles continue d'être un défi et une question qui a des conséquences à long terme pour l'UNESCO, les deux éléments étant étroitement liés. Comme indiqué en particulier pour le grand programme IV (Culture), « les activités statutaires et les activités opérationnelles ne sont pas deux piliers distincts mais forment un tout intégré qui pousse les États parties à mettre en œuvre divers mécanismes à l'échelon national – renforcement des capacités, soutien institutionnel, conseils en matière de législation et de politiques – selon un agenda mondial établi dans le cadre des réunions statutaires. La pérennité des fonds du Programme ordinaire consacrés à l'application des conventions et la capacité à long terme du Secteur de mettre en œuvre son socle normatif et de relever les défis émergents suscitent des inquiétudes ».

## PARTIE A – Évaluation stratégique de l'exécution du programme

### GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION

#### I. Principales réalisations

1. Dans le cadre des préparatifs de la dernière ligne droite avant 2015, l'UNESCO a organisé des consultations pour **définir le programme de l'après-2015 dans le domaine de l'éducation** tout en évaluant les progrès réalisés dans la mise en place de l'Éducation pour tous (EPT). L'UNESCO dirige avec l'UNICEF une consultation thématique sur l'éducation dans le contexte des efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) pour susciter un « débat international » sur l'élaboration d'un futur cadre de développement. L'UNESCO a proposé d'articuler étroitement ces consultations avec les mécanismes de l'EPT existants, tels que les réunions régionales et mondiales sur l'EPT, ainsi que d'animer conjointement avec l'UNICEF des discussions en ligne sur des domaines thématiques spécifiques relatifs à l'éducation. Le programme de l'après-2015 dans le domaine de l'éducation a été examiné lors des trois réunions régionales sur l'EPT<sup>2</sup> tenues depuis la fin de 2012, ainsi que lors de la réunion de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (Paris, 24-26 octobre 2012). Les consultations en ligne<sup>3</sup> ont débuté le 10 décembre 2012 et permettent de recueillir les avis de personnes du monde entier afin d'élaborer une vision collective des priorités à intégrer dans un cadre post-2015 pour l'éducation. Ces consultations sont animées par des spécialistes, certains issus de l'UNESCO, et la première des quatre consultations<sup>4</sup> a suscité plus de 4 500 visites.

2. La **Réunion mondiale sur l'EPT** (Paris, 21-23 novembre 2012) a rassemblé les représentants de 46 pays, dont une vingtaine de ministres de l'éducation, des organisations multilatérales et bilatérales, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé, des instituts de recherche et des fondations, qui ont eu pour tâche d'examiner les stratégies à adopter pour faire face aux défis de l'EPT et solliciter l'engagement des parties concernées jusqu'en 2015 et au-delà. À la lumière du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012 et des rapports régionaux sur l'EPT établis par les bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'éducation, la réunion a passé en revue les progrès accomplis dans la réalisation de l'EPT et a étudié les mesures concrètes à prendre pour fournir un dernier « coup de collier » en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT. Dans la déclaration finale de la Réunion mondiale sur l'EPT, les participants sont convenus d'un processus visant à préparer les examens nationaux et régionaux de l'EPT de 2015 et ont invité instamment l'UNESCO à prendre la direction de l'organisation de consultations mondiales sur le programme de l'après-2015 dans le domaine de l'EPT.

3. L'éducation a retenu l'attention des responsables politiques du monde entier au plus haut niveau. Pour la première fois, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que l'éducation était sa priorité absolue au niveau mondial et il a lancé « l'Initiative mondiale L'éducation d'abord » (GEFI). En rendant visite pour la première fois au Conseil exécutif de l'UNESCO en octobre dernier, il a démontré son engagement et réaffirmé que l'éducation figurait parmi ses grandes priorités. L'UNESCO a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la GEFI et servira de secrétariat à l'Initiative.

4. Le **droit à l'éducation des filles et des femmes** a été activement encouragé. L'UNESCO et le Gouvernement pakistanais ont organisé une manifestation de sensibilisation de haut niveau intitulée « Soutenons Malala : l'éducation des filles est un droit » (Paris, 10 décembre 2012) dans

<sup>2</sup> Afrique (Afrique du Sud, 16-20 octobre 2012) ; États arabes (Égypte, 16-19 octobre 2012) ; Amérique latine et Caraïbes (Mexique, 29 et 30 janvier 2013). À la date de rédaction du présent document, il était prévu de tenir la réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok (28 février – 1<sup>er</sup> mars 2013).

<sup>3</sup> [www.worldwewant2015.org](http://www.worldwewant2015.org)

<sup>4</sup> Les quatre domaines thématiques des consultations en ligne sont : accès équitable à l'éducation ; qualité de l'apprentissage ; citoyenneté mondiale, compétences et emplois ; gouvernance et financement de l'éducation.

le contexte du Partenariat mondial de l'UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes. Cette manifestation a réuni une vingtaine de personnalités éminentes venues du monde entier qui se sont engagées collectivement, aux côtés de l'UNESCO, à mettre un terme à la discrimination à l'égard des filles et à garantir l'exercice de leur droit à l'éducation. L'importante couverture médiatique de cet événement aux niveaux local et international, avec environ 500 articles publiés dans 35 pays, témoigne de son retentissement partout dans le monde. Un mémorandum d'accord a été signé avec le Ministère pakistanais de l'éducation, qui a annoncé le versement d'une contribution de 10 millions de dollars des États-Unis au Fonds Malala pour le droit des filles à l'éducation établi par l'UNESCO. Les partenariats avec des **partenaires privés** qui sont essentiels pour mobiliser des fonds au profit de projets à grande échelle ciblant spécifiquement les filles et les femmes, ont été renforcés. En particulier, le partenariat de l'UNESCO avec Procter & Gamble a désormais été étendu à huit pays européens, et un nouvel accord a été signé concernant le versement de 2,4 millions de dollars des États-Unis sur trois ans, contre un financement de départ de 750 000 dollars sur deux ans, preuve de la confiance de ce partenaire dans la capacité de l'UNESCO d'obtenir des résultats.

5. L'UNESCO continue d'aider les États membres à faire le point sur leurs **politiques éducatives**. L'Organisation a aidé le Gouvernement malaisien, entre autres, à mener à bien un examen de ses politiques nationales, examen qui a débouché sur le projet de Plan pour l'éducation de la Malaisie (2013-2025) rendu public en septembre 2012. Au Myanmar, l'UNESCO joue un rôle clé en appuyant l'Examen complet du secteur de l'éducation du pays, ainsi que la réforme de sous-secteurs tels que l'EFTP, les enseignants et l'enseignement supérieur. La République démocratique du Congo a mobilisé 100 millions de dollars des États-Unis au titre du Partenariat mondial pour l'éducation sur la base de sa Stratégie nationale de développement du secteur de l'éducation élaborée avec le soutien technique de la « famille UNESCO », c'est-à-dire en combinant les compétences techniques du Siège, de bureaux hors Siège et de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIEP).

6. Le Secteur de l'éducation a continué de plaider en faveur de l'**alphabétisation** à l'échelle mondiale et au niveau des pays. Une table-ronde de haut niveau réunissant des représentants d'une quarantaine de pays dans lesquels l'analphabétisme représente un défi important, notamment 36 pays participant à l'Initiative de l'UNESCO pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) a été organisée (Paris, 6-7 septembre 2012) en vue d'inciter les États membres à accorder l'attention nécessaire à l'alphabétisation. À cette occasion, 35 États membres ont présenté leur plan d'action national visant à renforcer leurs programmes et plans d'alphabétisation existants. L'UNESCO a d'autre part aidé le Tchad à mobiliser 47,2 millions de dollars des États-Unis au titre du Partenariat mondial pour l'éducation pour 2013-2015. Sur cette somme, 7 millions de dollars seront consacrés à l'alphabétisation et au sous-secteur de l'éducation non formelle, à la formation des enseignants et au développement des capacités nationales en matière d'éducation, toutes activités qui seront mises en œuvre par l'UNESCO.

7. L'action menée par le Secteur de l'éducation dans les **pays prioritaires**, principalement financée par des fonds extrabudgétaires dans le cadre du Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT), produit des résultats durables et suscite une forte adhésion des pays, comme il ressort de l'évaluation externe du programme CapEPT effectuée récemment. L'évaluation montre que cela a été possible grâce à l'approche participative du développement des capacités et à l'assistance technique de grande qualité mis en œuvre par l'UNESCO.

8. Le **Rapport mondial de suivi** sur l'EPT 2012 a attiré l'attention de la communauté internationale sur des questions d'éducation essentielles touchant la jeunesse et le développement des compétences. Il a été présenté le 16 octobre 2012 à Paris et en 65 autres points de la planète. Lors de ces présentations, les médias ont donné un retentissement considérable aux conclusions et aux messages du Rapport. Au cours du mois d'octobre, quelque 850 articles de presse ont été publiés dans plus de 70 pays et dans de nombreuses langues. En outre, les données figurant dans

le Rapport ont aidé à définir le cadre de l'Initiative mondiale L'éducation d'abord du Secrétaire général de l'ONU.

### **Plate-forme intersectorielle : contribution de l'UNESCO à la lutte contre le VIH et le SIDA**

9. À la suite de l'appel à propositions lancé en février 2012 dans le cadre de la Plate-forme intersectorielle sur le VIH et le SIDA, deux activités se sont vu allouer chacune un budget de mise en œuvre de 250 000 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal en cours. Les activités de la Plate-forme ont en commun les objectifs suivants : (1) amélioration de la qualité et de l'impact des mesures prises par les États membres pour faire face au VIH et au SIDA par un soutien technique renforcé ; (2) meilleure information des jeunes sur le VIH, en tant que mesure clé de tout dispositif national visant à lutter efficacement contre l'épidémie. La grande majorité des fonds étant affectée aux niveaux des régions et des pays, les activités contribuent aux résultats attendus de l'UNESCO dans le cadre du C/4 et du C/5, ainsi qu'au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) de l'ONUSIDA.

10. La première activité, « Amélioration de la qualité et de l'impact des mesures prises par les États membres pour faire face au VIH et au SIDA par des programmes efficaces ciblant les populations clés », vise à fournir un soutien technique aux États membres dans leur action auprès des groupes de jeunes les plus exposés. Au cours de l'année 2012, des progrès ont été réalisés dans la planification de quatre ateliers régionaux de renforcement des capacités avec les jeunes populations clés affectées, qui doivent se tenir en 2013. Un atelier intersectoriel sur les jeunes populations clés destiné au personnel de l'UNESCO et à des spécialistes a été organisé au Siège (novembre 2012) afin de tester des modules de formation mis au point par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok. En outre, des propositions et des plans d'action nationaux et régionaux s'appuyant sur les directives relatives aux jeunes populations clés affectées sont en cours d'élaboration.

11. La deuxième activité mise en œuvre dans le contexte de la Plate-forme intersectorielle est la « classe virtuelle », qui repose sur une approche intersectorielle associant des compétences expertes dans les domaines des communications, de l'éducation, des sciences et de la culture pour donner aux jeunes les moyens de se protéger du VIH en renforçant leurs connaissances, leurs compétences et leurs valeurs dans le cadre de l'éducation sur le VIH et la sexualité. Des partenariats ont été établis avec des organisations de jeunesse et des ONG en Chine, en Jamaïque et au Zimbabwe, pays qui devraient accueillir et mettre en place ces classes virtuelles. En décembre 2012 s'est tenue une réunion d'examen et de planification à laquelle ont participé des représentants de tous les secteurs, ainsi que des bureaux hors Siège de Beijing, Harare, Kingston et Moscou. Une étude sur les tendances mondiales en matière d'utilisation des TIC dans les domaines de l'éducation et de la santé a été lancée, ainsi que des recherches et des groupes de réflexion au niveau national visant à évaluer les besoins en matière d'éducation au VIH des jeunes de Chine, de Jamaïque et du Zimbabwe.

### **Priorité globale Afrique**

12. Au cours de la première année de l'exercice biennal, les activités visant à appuyer la mise en œuvre des priorités en matière d'éducation de l'Afrique au titre du grand programme I ont pris la forme des contributions suivantes :

- ✓ À la demande de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'UNESCO a joué un rôle de chef de file dans l'examen du rapport 2012 de l'Union africaine sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'éducation.
- ✓ Un soutien a été apporté à la réalisation d'études diagnostiques en vue de l'élaboration de **politiques relatives aux enseignants** et de plans de perfectionnement professionnel les concernant. Six nouveaux pays (Congo, Guinée, Mauritanie, Mozambique, Niger et Ouganda) ont entamé le processus, s'ajoutant ainsi aux quatre pays (Bénin, Burundi, Lesotho et Mali) qui ont achevé leur diagnostic. L'UNESCO apporte son aide au Burkina



Faso et à la Sierra Leone pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique de formation des enseignants. Les préparatifs ont commencé pour le lancement de la formation en ligne sur les TIC/l'apprentissage ouvert et à distance qui s'adresse aux formateurs d'enseignants du Cameroun, de Gambie, du Ghana, du Libéria, du Nigéria, du Sénégal et de Sierra Leone.

- ✓ La deuxième édition du programme de formation postuniversitaire sur la **conception et l'élaboration de programmes d'enseignement** dans les pays anglophones a été lancée avec la participation de 47 inscrits venus d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe. Elle a permis de développer plus avant les capacités institutionnelles de l'Université ouverte de Tanzanie et de l'Institut tanzanien pour l'éducation. Des préparatifs sont en cours en vue d'un programme similaire destiné aux pays francophones de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
- ✓ 120 représentants de ministères de l'enseignement supérieur de pays francophones et d'organisations régionales ont participé à une conférence organisée en coopération avec l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) et l'IIPE. Un programme de trois ans a été convenu avec le DAAD en vue de renforcer les capacités des universités et des ministères de l'enseignement supérieur des pays africains francophones en ce qui concerne la gouvernance et l'assurance qualité de l'enseignement supérieur.
- ✓ S'agissant des cadres de qualification régionaux dans le domaine de l'EFTP, la création de l'Équipe de travail interinstitutions (ETII) a été officiellement approuvée à la 4e réunion des Ministres de l'éducation de la CEDEAO (Abuja, octobre 2012), et la feuille de route concernant les cadres de qualification nationaux/régionaux a été validée à l'unanimité par les 15 États membres de la sous-région. Dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), une note de synthèse a été élaborée sur les objectifs et modalités de l'apprentissage par les pairs en matière de cadres de qualification organisé entre la SADC et l'Union européenne. Un accord de coopération est actuellement élaboré entre le Sénégal et le Tchad en vue de la création de centres d'excellence.

#### *Défis et enseignements tirés*

13. Il a été démontré qu'une meilleure articulation des sous-secteurs (EFTP, assurance qualité dans l'enseignement supérieur et enseignants, par exemple) renforcerait le développement intégré de l'éducation.

14. L'établissement de partenariats est un moyen essentiel de renforcer la coopération, d'accroître la cohérence des interventions en faveur du développement et d'améliorer la qualité des résultats aux niveaux national et sous-régional. Toutefois, la participation de différents acteurs à l'exécution d'activités conjointes peut entraîner des retards dans les phases de mise en œuvre.

#### **Priorité globale Égalité entre les sexes**

15. L'UNESCO s'emploie à promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation par des activités de plaidoyer, le dialogue sur les politiques, la recherche et le développement des capacités, tout en mettant en œuvre une double approche, à savoir prise en compte systématique des questions d'égalité des genres et programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres. Au cours de l'année 2012, des efforts ont été faits pour sensibiliser le public à la question de l'égalité des genres dans l'éducation par des événements de sensibilisation, des publications et d'autres activités. Les interventions de l'UNESCO ont débouché sur les principales réalisations suivantes :

- ✓ Ces interventions ont trouvé un large écho dans les médias traditionnels et sociaux (par exemple, la manifestation de haut niveau intitulée « Soutenons Malala : l'éducation des filles est un droit » a bénéficié d'une importante couverture médiatique avec la publication

de plus de 500 articles dans 35 pays, et des chaînes de télévision et des médias sociaux en ont également rendu compte).

- ✓ Elles ont encouragé le dialogue sur les politiques (par exemple, les discussions du groupe de haut niveau réuni à l'occasion du premier anniversaire du Partenariat mondial de l'UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes, événement qui s'est tenu en marge de la 56<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme).
- ✓ Elles ont permis de renforcer les capacités nationales au moyen de matériels et d'activités de formation (tels que le guide pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les centres de formation des enseignants).
- ✓ Elles ont touché un large éventail d'acteurs, notamment des responsables politiques, des décideurs et des responsables de l'élaboration des politiques, des spécialistes, des ONG, des étudiants et le grand public, et ont contribué à renforcer l'engagement en faveur de l'éducation des filles et des femmes (c'est ainsi que des séminaires organisés au Liban ont été suivis par des responsables du Ministère de l'éducation s'employant à donner suite aux recommandations de l'UNESCO pour une formation des enseignants et des auteurs de manuels attentive à la question de l'égalité des genres).
- ✓ Elles ont facilité le partage d'informations et d'expériences sur des questions concernant l'éducation des filles et des femmes grâce à des publications fondées sur des données factuelles (par exemple, le récent rapport de plaidoyer intitulé « From Access to Equality: Empowering Girls and Women through Literacy and Secondary Education » ( De l'accès à l'égalité : autonomiser les filles et les femmes par l'alphabétisation et l'instruction secondaire), l'Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation, premier de ce type à l'UNESCO, la brochure intitulée « Gender Equality, HIV and Education » (Égalité des genres, VIH et éducation), et l'outil d'apprentissage et de formation « Explorer le développement durable : une approche multiperspectives », qui contient des informations sur la prise en compte systématique de la question de l'égalité des genres dans l'enseignement et l'apprentissage).

16. Les partenariats ont été étendus au secteur privé, aux organismes du système des Nations Unies et aux ONG, entre autres. Un nouvel accord a été signé avec le Pakistan pour une contribution annoncée de 10 millions de dollars des États-Unis ; le partenariat avec Procter & Gamble a été élargi avec un montant additionnel de 2,4 millions de dollars, et de nouveaux accords ont également été signés avec ONU-Femmes et le Barefoot College. En outre, des partenariats sont en cours d'établissement avec la Packard Foundation, GEMS Education, Nokia et Microsoft. Les partenariats avec le secteur privé ont mobilisé au total quelque 7,4 millions de dollars des États-Unis depuis 2011, ce qui a permis de mener à bien des activités de promotion de la scolarisation des filles dans le secondaire et de l'alphabétisation des femmes en Afrique. Au Sénégal, 4 000 filles et femmes ont bénéficié de cours d'alphabétisation dans environ 7 des 14 régions du pays, et 2 300 filles et femmes bénéficient de formations en ligne fondées sur l'utilisation de CD, de la télévision, du Web et des téléphones portables. Par ailleurs, plus de 250 enseignants, animateurs et autres agents d'éducation ont été formés et apportent un soutien scolaire à quelque 300 jeunes filles pour les empêcher d'abandonner leurs études.

17. Les capacités du Secteur d'intégrer la problématique de l'égalité des genres dans ses activités, événements, publications et autres travaux sont renforcées. Des plans de travail et des propositions de publications visant à prendre en compte cette problématique ont été examinés, et le nombre d'activités en faveur des femmes et des filles a augmenté. L'UNESCO a lancé des initiatives axées sur l'égalité des genres dans des domaines clés du secteur (enseignants, lois et politiques relatives à l'éducation, alphabétisation et EFTP), ainsi que d'autres initiatives portant sur l'élaboration de directives pour l'examen des politiques et des lois relatives à l'éducation, de kits de formation des enseignants, et de notes d'information, et a favorisé le dialogue sur les politiques.

## II. Mesures pour faire face à la situation financière

### (i) Mesures visant à améliorer le rapport coût-efficacité

18. Le Secteur continue d'articuler les projets extrabudgétaires avec les activités du Programme ordinaire pour en accroître l'impact et réduire les coûts dans toute la mesure du possible. Le nombre d'activités du Programme ordinaire a été réduit par rapport au dernier exercice biennal, et ces activités ont été regroupées dans des interventions menées à l'échelle sous-régionale, conformément à la réforme du dispositif hors Siège, pour une exécution mieux ciblée et d'un moindre coût. Le Secteur établit des partenariats avec des gouvernements, des ONG, des institutions privées et des universités souhaitant mettre en œuvre des activités en partageant les coûts. Des mesures sont prises pour réduire le nombre de missions en mettant à profit les outils technologiques, et le financement de certaines missions par des institutions partenaires a permis de réduire encore les frais de voyage. Le recours à l'assistance temporaire a été restreint, il est fait davantage appel à l'expertise des ressources humaines internes et l'on se tourne vers des solutions de substitution telles que le détachement de personnel des gouvernements donateurs. Enfin, des efforts considérables sont faits pour limiter le nombre de publications imprimées au profit d'une diffusion électronique.

### (ii) Mobilisation des ressources

19. Depuis le début de 2012, le Secteur a mobilisé plus de 50 millions de dollars sous forme de fonds extrabudgétaires. Voici quelques exemples de contributions, qui viennent s'ajouter à celles indiquées dans le rapport précédent (190 EX/4) : Pakistan – 10 millions de dollars pour l'éducation des filles ; Chine – 8 millions de dollars pour les enseignants en Afrique ; donateurs du programme CapEPT – 6,8 millions de dollars pour les pays prioritaires ; Suède – 6,8 millions de dollars pour l'éducation sexuelle en Afrique ; Union européenne – 4,3 millions d'euros pour les réfugiés syriens ; Initiative « Educate a Child » – 3,9 millions de dollars pour les enfants non scolarisés en Iraq ; Procter & Gamble – 2,4 millions de dollars pour l'éducation des filles ; Samsung – 1 million de dollars pour l'éducation en vue du développement durable au Viet Nam ; South Asia Foundation – 1 million de dollars pour l'éducation des filles. En outre, environ 1,2 million de dollars ont été versés par divers donateurs et partenaires en tant que crédits additionnels.

20. D'autre part, le Secteur a reçu 3,6 millions de dollars au titre du Fonds d'urgence multidonateurs, dont 2,1 millions de dollars ont servi à soutenir les sept pays prioritaires (sur 38) qui devaient encore recevoir d'autres fonds extrabudgétaires.

### (iii) Création et renforcement de partenariats

21. Le Secteur a renforcé les partenariats existants et en a établi de nouveaux, non seulement en raison de la situation financière actuelle de l'Organisation, mais aussi du fait de l'importance des partenariats pour obtenir des résultats et les pérenniser. Des partenariats ont été renforcés avec des donateurs bilatéraux non traditionnels (Pakistan), le secteur privé (Procter & Gamble, Samsung), ainsi qu'avec des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO (feu **Mahanjeet Singh**).

## III. Défis et enseignements tirés

22. L'un des grands défis que l'Organisation est appelée à relever est de se préparer pour 2015 et l'après-2015. L'UNESCO met tout en œuvre pour entretenir la dynamique mondiale en vue d'un dernier « coup de collier » permettant d'atteindre les objectifs de l'EPT tout en jetant les bases solides d'un programme post-2015 en faveur de l'éducation. C'est une tâche difficile que de coordonner et de diriger les diverses parties prenantes impliquées dans cet effort, notamment les partenaires traditionnels de l'EPT et d'autres partenaires, dans un contexte mondial où plusieurs processus parallèles en faveur du développement de plus ou moins grande envergure sont en concurrence. Alors qu'une cinquantaine de postes ont été gelés depuis le début de l'exercice

biennal (environ 20 % des postes du Secteur de l'éducation) et que d'autres postes le seront à mesure que des départs à la retraite de membres du personnel, des efforts sont faits pour continuer à assurer une exécution des programmes de grande qualité dans les États membres. Le Secteur de l'éducation procède actuellement à une réorganisation ciblée de ses ressources limitées afin de maximiser ses capacités de fournir un soutien accru aux États membres dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de l'EPT tout en veillant à ce que l'éducation demeure la priorité principale du programme mondial post-2015.

## GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

### I. Principales réalisations

23. En 2012, d'importants événements liés à la science se sont déroulés dans le cadre du système des Nations Unies et au-delà de celui-ci : les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Conférence Rio + 20), le lancement de « Terre d'avenir : la recherche au service de la durabilité mondiale » et la création officielle de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). L'UNESCO s'est vu confier par le Secrétaire général de l'ONU la mission d'assurer le Secrétariat d'un Conseil consultatif scientifique international (SAB) chargé de le conseiller, lui ainsi que le système des Nations Unies, sur les questions scientifiques pertinentes pour le développement durable. Cette mission est le résultat d'une vaste consultation entreprise par la Directrice générale, à la demande du Secrétaire général, en vue de conseiller celui-ci sur le suivi des recommandations relatives à la science contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale : *Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience*. L'une des fonctions essentielles du Conseil consultatif scientifique sera de promouvoir la coopération sur les questions scientifiques pertinentes pour le développement durable entre les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale. La sélection des membres et la planification des activités du Conseil consultatif scientifique international ont progressé et devrait être annoncées en 2013.

24. Le document final de la CNUDD souligne l'importance du renforcement des capacités des pays en développement, l'une des missions de base de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), et il met l'accent sur la nécessité d'une coopération dans le domaine de la recherche scientifique marine fondée sur les Principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marines. Ceci est le fruit des efforts de sensibilisation aux questions essentielles concernant l'océan déployés par la COI, avec notamment l'organisation d'une manifestation officielle sur les océans le premier jour de la Conférence Rio + 20, la coprésidence ainsi que la coorganisation avec le Forum mondial sur les océans de la Journée mondiale de l'océan qui connaît un vif succès. La publication interinstitutions, pilotée par la COI, de *A Blueprint for Ocean and Coastal Sustainability* (Projet pour la durabilité océanique et côtière), en collaboration avec la FAO, l'OMI et le PNUD a constitué l'une des principales contributions sur les questions océaniques lors de Rio + 20, et a fourni un point de départ pour l'élaboration du Pacte sur les océans, une initiative du Secrétaire général visant à définir une vision stratégique qui permette au système des Nations Unies de remplir ses mandats relatifs aux océans de façon plus cohérente et plus efficace.

25. De la même manière, le Programme hydrologique international (PHI) a aidé les États membres à assurer à l'eau douce une plus grande place dans les résultats de la CNUDD ; les éléments du document final relatifs à l'eau sont ainsi en adéquation avec les thèmes du PHI-VIII (2014-2021 « Sécurité de l'eau : réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux »), adopté par le Conseil intergouvernemental du PHI. Le PHI a organisé plus de 40 séances officielles, manifestations parallèles et manifestations régionales lors du sixième Forum mondial de l'eau (WWF6, Marseille, France, mars 2012), de la CNUDD, et de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm (août 2012). À l'occasion du sixième Forum mondial de l'eau, l'UNESCO a lancé le quatrième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR4) : *Managing Water under Uncertainty and Risk* (Gérer l'eau dans des conditions d'incertitude et de risque), dont

la coordination a été assurée par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau que l'UNESCO héberge à Pérouse, Italie. Parmi les autres publications, on peut citer deux volumes spéciaux de HELP rendant compte des pratiques optimales en matière de gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que deux notes d'information sur la gouvernance et les aspects juridiques des eaux souterraines, préparées en coopération avec la FAO, l'AIH et la Banque mondiale. Une mise à jour de la Carte UNESCO/IGRAC des aquifères transfrontaliers de la planète a été publiée et une base de données pour la carte « River and Groundwater Basins of the World » (Bassins de fleuves et d'eaux souterraines du monde) au 1/50 000 000 a été préparée. 1 250 professionnels africains de l'eau ont été formés à l'UNESCO-IHE et dans des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau. En 2012, l'UNESCO-IHE a pu mener à bonne fin l'homologation du programme de maîtrise en sciences (M. Sc. programme), ce qui constitue une importante réalisation.

26. Une série de recommandations thématiques relatives à la science, ayant pour objet de préparer la mise en œuvre d'un nouveau programme mondial post-CNUDD, a été adoptée à l'occasion du Forum des sciences, de la technologie et de l'innovation en vue du développement durable. Organisé juste avant la CNUDD à Rio de Janeiro, en partenariat avec les autorités brésiliennes, le CIUS et d'autres partenaires, le Forum a permis d'asseoir la position de l'UNESCO en tant qu'organisation chef de file pour la science au sein du système des Nations Unies.

27. Une nouvelle initiative décennale audacieuse dans le domaine de la recherche mondiale sur le changement de l'environnement, Terre d'avenir, a été lancée lors du Forum de Rio par Alliance for Global Sustainability (l'alliance pour la durabilité mondiale), dont fait partie l'UNESCO. La phase de conception de Terre d'avenir s'est conclue avec la participation de l'UNESCO, et le plan de recherche prend en compte les objectifs de l'IPBES. L'UNESCO, en partenariat avec le PNUE, la FAO et le PNUD, a assuré le Secrétariat provisoire de l'IPBES. L'UNESCO a organisé une réunion d'experts sur un cadre conceptuel pour l'IPBES (octobre 2012) et elle s'est vu confier le rôle de chef de file pour les activités de la Plateforme relatives aux connaissances autochtones. Lors de la CNUDD, l'UNESCO a lancé le livre *Weathering Uncertainty: Traditional Knowledge for Climate Change Assessment and Adaptation*, dans le cadre d'un effort interinstitutions visant à renforcer les observations et les stratégies de réponse des communautés vulnérables, y compris les PEID et les peuples autochtones, dans le *cinquième Rapport d'évaluation* du GIEC.

28. Le Groupe intergouvernemental de coordination de la COI pour le Système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien a demandé en novembre 2012 que les prestataires régionaux de services relatifs aux tsunamis de l'Australie, de l'Inde et de l'Indonésie assurent la pleine fourniture opérationnelle des services régionaux relatifs aux tsunamis pour la zone de responsabilité de l'océan Indien à partir du 31 mars 2013. Ceci marque une ère nouvelle de coopération régionale en matière d'alerte aux tsunamis après sept années de développement et de préparation. Concernant le Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes, trois États membres (Turquie, France et Grèce) ont officiellement confirmé et annoncé à l'été 2012 que leurs centres nationaux de veille aux tsunamis étaient opérationnels et qu'ils étaient en mesure d'assumer les fonctions de Responsables régionaux de la veille aux tsunamis, en attendant leur accréditation. Ces institutions peuvent fournir des services de veille et des messages d'alerte à tout État membre de la région qui en fait la demande. Des exercices de préparation aux ondes de tsunamis ainsi que des exercices permettant de tester les communications se sont déroulés avec succès dans les quatre régions d'alerte aux tsunamis.

29. La découverte du boson de Higgs au grand collisionneur de hadrons du CERN a été saluée par *Science* comme l'invention de l'année 2012. Le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) a joué un rôle important dans ce processus, ayant participé depuis de nombreuses années à l'expérience ATLAS, qui, avec l'expérience CMS, a conduit à cette découverte. Le CIPT a signé un accord à Abuja au Nigéria, en vue de développer et d'enseigner le calcul de haute performance à tous les étudiants diplômés en sciences et en ingénierie. Le CIPT, le CERN et le SC travaillent avec le Nigéria sur les TIC pour l'accès à la science, aux bibliothèques

et aux journaux. Le CIPT a également fêté le dixième anniversaire de son Service de livraison de journaux électroniques gratuit et la fourniture de 10 000 heures de cours en ligne en plusieurs langues.

30. Par ailleurs, en 2012, 20 nouvelles réserves de biosphère ont été désignées dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère dans 17 pays, dont deux nouvelles réserves de biosphère transfrontalières. Deux nouveaux centres de catégorie 2 relatifs à l'eau ont été approuvés par le Conseil exécutif en 2012, le Centre sur l'eau pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique et le Centre régional pour la gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et des études de faisabilité ont été entreprises concernant plusieurs autres centres travaillant dans les domaines de l'eau, de l'ingénierie, des sciences de la terre et de la prévention des catastrophes. Deux centres de catégorie 2 relatifs aux sciences fondamentales ont commencé leurs activités : l'Institut international de biotechnologie à l'Université du Nigéria à Nsukka, et le Centre international de formation et de recherche avancées en physique à Măgurele-Bucarest en Roumanie. Deux importantes chaires UNESCO ont été créées en 2012, la Chaire UNESCO en politiques de la science et de l'innovation (École nationale d'études politiques et d'administration publique, Bucarest, Roumanie) et la Chaire UNESCO en science et politique du climat (Université TERI, New Delhi, Inde). La TWAS a accordé 78 bourses d'études supérieures (Ph.D.) et 55 bourses postdoctorales à de jeunes chercheurs de pays en développement.

31. L'UNESCO a accueilli la première retraite sur la prévention des catastrophes du Comité de haut niveau chargé des programmes, consacrée à l'après-2015 et à l'après-Cadre d'action de Hyogo. Deux aquifères ont été identifiés, l'un en Éthiopie et l'autre au Kenya, pays frappés par la pire sécheresse que l'Afrique de l'Est ait connu en 60 ans, et les travaux de forage pour l'approvisionnement en eau ont commencé.

32. Les Ministres africains responsables de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), des finances, de la planification et de l'éducation ont adopté la Déclaration de Nairobi sur la STI lors du Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation (STI) pour l'emploi des jeunes, le développement du capital humain et la croissance inclusive (Nairobi, Kenya, avril 2012) ; et l'UNESCO a coorganisé un dialogue pour la création de réseaux entre les universités et les politiques de STI dans les PEID du Pacifique (novembre 2012), qui a débouché sur la création d'un réseau de recherche des universités du Pacifique et a permis de commencer à travailler à l'élaboration d'un cadre de politique de STI dans le Pacifique.

33. La République islamique d'Iran, Israël, la Jordanie et la Turquie se sont chacun officiellement engagés à verser une contribution volontaire de 5 millions de dollars des États-Unis pour la construction de SESAME en 2012-2015. Cela devrait permettre à SESAME de commander en 2015 la machine dotée de quatre lignes de faisceaux disponibles dès le premier jour. En mai 2012, la Directrice générale s'est rendue dans le Centre SESAME de Jordanie. Le communiqué signé lors de cette visite appelait l'attention sur le rôle clé que joue la science dans la promotion de la solidarité et d'une culture de la paix ainsi que dans l'édification d'un avenir sûr et prospère pour la région.

***Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets***

34. La Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique a orchestré l'élaboration d'une quarantaine de propositions de projets intersectoriels ainsi que le processus de sélection qui a eu lieu par la suite; 10 propositions de projets véritablement interdisciplinaires ont ainsi pu être recommandées à la Directrice générale pour financement (619 500 dollars des États-Unis au titre du Programme ordinaire et 577.000 USD de fonds d'urgence). Sélectionnés pour leur contribution attendue à la mise en œuvre de l'Initiative de l'UNESCO pour faire face au changement climatique - une priorité particulière étant accordée à l'Afrique, aux PEID et à l'égalité entre les sexes - ces 10 projets sont axés sur : le renforcement de la base de connaissances interdisciplinaires en matière de changement climatique ; l'amélioration de l'éducation et de la sensibilisation du public

au changement climatique ; le développement de Forums régionaux sur l'adaptation au changement climatique; et la création de l'Observatoire de terrain sur le changement climatique mondial dans les sites de l'UNESCO (réserves de biosphère et sites du patrimoine mondial par exemple). Ces projets, ainsi que des activités non financées directement par le biais de la Plate-forme, ont permis de renforcer la coopération avec les organismes partenaires des Nations Unies, par exemple avec l'Organisation météorologique mondiale dans le contexte du Cadre mondial pour les services climatologiques.

35. La Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique a également aidé à coordonner les contributions et les activités d'information du public de l'UNESCO lors de la CCNUCC COP-18 qui s'est tenue à Doha au Qatar, en novembre 2012. Un problème se pose : la Plate-forme reconnaît que le calendrier de disponibilité des fonds pour les activités de projets est tel que la plupart des projets ne pourront fournir un certain nombre de résultats escomptés avant mi-2013.

***Plate-forme intersectorielle : Contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade (1994) pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)***

36. Suite à l'approbation en juillet 2012 par la Directrice générale de sept projets intersectoriels dans le cadre de la Plate-forme intersectorielle consacrée aux PEID pour un montant total de 755 000 dollars des États-Unis, des activités de projets ont commencé avec des fonds alloués mi-septembre. Les projets sont maintenant en cours d'exécution, faisant appel à toute l'expertise disponible de l'UNESCO au Siège et hors Siège et englobant toutes les régions où se situent les PEID : Pacifique, Caraïbes, Atlantique, océan Indien et mer de Chine méridionale. Parmi ces projets, « Islands of the Future » (îles du futur), représente un effort interrégional visant à mobiliser la voix des jeunes des PEID avant la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Samoa en 2014. Le Groupe des petits États insulaires en développement du DAES s'est déclaré intéressé par une intégration de cette initiative aux préparatifs menés par le système des Nations Unies pour 2014. Au niveau régional, des projets prévoient l'élaboration de ressources éducatives libres (REL) dans les Caraïbes et le Pacifique. Dans ce contexte, on a entrepris de développer des matériels pédagogiques sur la navigation et les voyages océaniques traditionnels dans les îles du Pacifique comme ressource REL. D'importantes manifestations régionales sont en cours de préparation pour le début de 2013 ; elles concernent notamment le soutien au renforcement de la mise en réseau des réserves de biosphère des Caraïbes, le développement communautaire et le tourisme durable au Timor oriental, la cartographie par satellite permettant de développer des ressources pédagogiques spécifiques aux PEID et le renforcement des réseaux de praticiens de médecine traditionnelle dans l'océan Indien, en accordant une attention particulière aux praticiennes. Concernant ce dernier projet, les ultimes préparatifs pour une réunion en février 2013 de praticiens de la médecine traditionnelle sont en cours.

37. Outre les sept projets approuvés dans le cadre de la Plate-forme intersectorielle consacrée aux PEID, d'autres activités ont concerné plus particulièrement les PEID : publication du manuel Sandwatch en espagnol et en portugais et plus grande participation des PEID aux conventions culturelles de l'UNESCO et à la COI. Un dialogue permanent s'est poursuivi avec le DAES et l'ensemble du système des Nations Unies tout au long de 2012, assurant la visibilité et la reconnaissance des activités de l'UNESCO en faveur des PEID au sein du système des Nations Unies.

***Priorité globale Afrique***

38. Dans les sciences naturelles, le renforcement des capacités nationales concernant les politiques de la science (au Burundi, en République centrafricaine, au Sénégal et au Togo) et le renforcement d'institutions africaines telles que l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation, ont fait partie d'une action continue de l'UNESCO correspondant à la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la

technologie (CPA). Le Forum de Nairobi sur la science, la technologie et l'innovation (STI) qui s'est tenu à Nairobi en avril 2012, a permis de placer la science, la technologie et l'innovation au coeur du processus de développement durable. L'UNESCO a également participé à la cinquième session ordinaire de la Conférence des Ministres africains de la science et de la technologie (CMAST) en novembre à Brazzaville, Congo, au cours de laquelle a été examinée la mise en œuvre des décisions du CPA et de la CMAST. Le CIPT s'est engagé à développer et à enseigner le calcul de haute performance à tous les étudiants diplômés en sciences physiques et en ingénierie à l'Université africaine des sciences et de la technologie d'Abuja au Nigéria. Après son ouverture en mars 2012, le bureau régional de la COI pour l'Afrique a organisé une réunion et un colloque de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA). Le programme d'éducation dans le domaine de l'eau a été renforcé dans plusieurs pays d'Afrique, et la gestion durable des ressources en eau de l'Afrique a été abordée lors de réunions à Dar es-Salaam en avril et à Nairobi en mai et en octobre. Six femmes ont reçu une formation d'ingénieur solaire dans des réserves de biosphère au Rwanda et au Bénin. Le système de surveillance de la sécheresse en Afrique a été transféré dans les centres régionaux pertinents pour l'Afrique de l'Est et de l'Ouest - le centre AGRHYMET à Niamey au Niger, et le Centre de prévision et d'applications climatologiques de l'IGAD à Nairobi, au Kenya - et l'on a commencé à former des experts afin que les décideurs puissent disposer d'informations sur la sécheresse.

### ***Priorité globale Égalité entre les sexes***

39. Le prix annuel L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science a récompensé cinq femmes scientifiques pour leurs travaux dans les sciences de la vie ; 15 jeunes chercheuses ont reçu une bourse pour l'excellence et la faisabilité de leurs projets de recherche ainsi que pour l'impact potentiel de ces projets sur la vie des gens ou l'environnement. La Journée internationale de la femme a été célébrée par le biais d'un certain nombre de manifestations sur les femmes et l'ingénierie, les femmes et les sciences de la mer et, de façon plus générale, les femmes et les sciences. Lors de la CNUDD en juin 2012, une manifestation parallèle sur les Femmes scientifiques pour le développement durable a permis de susciter un débat sur la façon dont la STI peut offrir des solutions viables pour le bien-être humain, l'inclusion sociale, et la durabilité environnementale. Elle a aussi encouragé les jeunes femmes à choisir des carrières scientifiques contribuant au développement durable. D'importants réseaux de femmes dans les sciences et l'ingénierie ont été soutenus. Par exemple, la sixième conférence de l'Association des géoscientifiques africaines s'est tenue en avril à Yaoundé au Cameroun, pour encourager la participation des femmes aux sciences de la terre, et un atelier sur les femmes africaines et les mathématiques, l'Atelier Femmes et Maths Ouaga 2012, a été organisé à Ouagadougou au Burkina Faso en octobre 2012, avec l'appui de l'UNESCO. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) a joué un rôle de premier plan dans la prise en compte des questions relatives aux femmes au sein du système des Nations Unies en intégrant les questions de genre dans la quatrième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, rapport qui contient par ailleurs un chapitre consacré à l'égalité entre les sexes. Le WWAP, en collaboration avec la Division pour l'égalité des genres, a organisé une manifestation parallèle lors du sixième Forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012 et a participé aux activités de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm consacrées à l'égalité entre les sexes. Le 13 octobre 2012, l'UNESCO a célébré la Journée internationale de prévention des catastrophes, axée sur le rôle des femmes et des filles dans la prévention des catastrophes. Dans le souci de promouvoir des modèles féminins pour les jeunes femmes scientifiques, la COI a organisé une série d'entretiens avec d'éminentes océanographes originaires des États-Unis d'Amérique, d'Italie, de Maurice, du Canada et de la France ; on peut trouver ces entretiens sur le site Web de la COI, qui a par ailleurs organisé une journée d'hommage à Rachel Carson, biologiste marine et écrivain, et au *Printemps silencieux*, livre marquant dont elle est l'auteur.

## **II. Faire face à la situation financière**

40. Dans la mesure du possible, le grand programme II a adopté un ensemble de dispositions intégrées parmi lesquelles on peut citer : privilégier les priorités et les domaines dans lesquels



l'UNESCO joue clairement un rôle de chef de file ; assurer la fourniture de services au titre des engagements statutaires avec un budget réduit ; mobiliser des ressources additionnelles et de nouveaux partenariats dans le cadre d'une approche plus globale ; améliorer les synergies entre le Programme ordinaire et les activités extrabudgétaires ; exploiter de manière plus active les compétences du personnel ; créer de nouveaux partenariats et améliorer l'expertise en matière de mobilisation de ressources ; et examiner les possibilités d'exécution qu'offrent les instituts, centres (catégories 1 et 2), institutions et réseaux affiliés à l'UNESCO.

*(i) Exécution du programme*

41. Les premières priorités en matière de financement pour le GP II ont été les activités en faveur de l'Afrique, celles mises en œuvre par les bureaux hors Siège ainsi que les réunions statutaires des programmes scientifiques internationaux/intergouvernementaux (PSI) : PISF, PICG, PHI, MAB, et COI. En Afrique, ont été considérées comme prioritaires : l'organisation du Forum africain sur la STI et la Conférence ministérielle africaine sur les sciences, les politiques et la gestion dans le domaine de l'eau ; la recherche de solutions à la sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique ; la hiérarchisation des demandes soumises au Fonds d'urgence et des allocations de fonds provenant de la région et affectés à celle-ci. Le Conseil exécutif de la COI en juin 2012 a approuvé le Plan de financement prioritaire de la COI pour 2012-2013, qui prévoit des choix de programme ciblant des activités essentielles, afin d'assurer la continuité du programme de base pour les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis, les observations océanographiques, les services océaniques et l'océanographie ainsi que la gestion intégrée des zones côtières, tout en maintenant à un niveau abordable l'appui aux organes subsidiaires régionaux. Le GP II a reçu 1,4 million de dollars des États-Unis au titre des fonds d'urgence ce qui, avec les activités intégralement mises en œuvre par le secrétariat, a permis de poursuivre les domaines d'action essentiels. Quatre résultats escomptés (n° 10, 22, 23, 24) n'ont pas bénéficié de fonds au titre du Programme ordinaire et un résultat (n° 10) n'a pas attiré de fonds extrabudgétaires. En conséquence, leur réalisation est lente et incomplète.

*(ii) Rapport coût-efficacité et réduction des coûts administratifs*

42. L'organisation des réunions statutaires des PSI et de la COI a été rendue possible par l'attribution de fonds d'urgence et par les efforts continus visant à réduire leur coût. Ces efforts ont aussi contribué à assurer le succès des réunions et ont permis d'intégrer leurs résultats dans les processus de planification actuels et futurs du grand programme II. Les mesures de réduction des coûts adoptées par les PSI et la COI sont entre autres les suivantes : réduire le nombre des membres du Conseil (PISF, PICG) ; limiter les voyages financés par l'UNESCO (PHI, COI, MAB) ; réduire le nombre de jours de réunion et mieux cibler l'ordre du jour (tous les PSI) ; éviter la présentation de projets de résolution pendant la session (COI) ; limiter le nombre des langues officielles (MAB) ; réduire le nombre et la longueur des documents et supprimer les exemplaires papier au profit de documents électroniques (PHI, COI, MAB) ; inviter les États membres à prendre en charge une partie du coût des réunions (MAB). Le nombre des missions n'entraînant pas de frais, financées par des partenaires extérieurs, a sensiblement augmenté pour la plupart des programmes.

*(iii) Mobilisation de fonds et de partenariats*

43. Le Secteur a élaboré plus de 137 propositions au titre du Programme additionnel complémentaire (CAP) et a mobilisé plus de 56 millions de dollars des États-Unis de ressources extrabudgétaires en 2012. Pour la préparation de son 50<sup>e</sup> anniversaire en 2014, le CIPT a créé un Bureau pour la promotion de l'Institut qui sera chargé de mener une importante campagne de levée de fonds. De nouveaux accords ont été signés avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'autres sont en cours de négociation. Au titre des crédits additionnels, le Secteur a mobilisé plus de 1,6 million de dollars des États-Unis. On compte parmi les nouveaux partenaires Airbus, L. Hofmann-La Roche Ltd., l'Institut des ingénieurs électriciens et

électroniciens, the American Society of Mechanical Engineers, Barefoot College et Nature Publishing.

### III. Défis et enseignements tirés

44. Les principales difficultés concernent la diminution considérable du financement du Programme ordinaire, la réduction du personnel due au gel des postes après départs à la retraite et la difficulté à mobiliser des ressources notamment au niveau des pays, les fonds étant généralement alloués de manière bilatérale et l'UNESCO ne pouvant en bénéficier dans ce contexte. Une autre difficulté est liée à la nécessité d'un engagement continu, à long terme, pour offrir des conseils et proposer des formulations en matière de politiques de la science, ce qui, compte tenu des contraintes économiques actuelles, constitue un défi d'envergure. L'un des enseignements tirés est que l'alignement des activités de l'UNESCO sur les priorités stratégiques des parties prenantes et des donateurs clés est indispensable pour la définition d'activités communes, permettant ainsi d'améliorer les conditions d'une mobilisation de ressources couronnée de succès.

## GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

### I. Principales réalisations

45. Dans le domaine de la **bioéthique**, le renforcement des capacités visant à soutenir le développement, au niveau national, d'organismes, d'institutions et de politiques et la promotion des instruments normatifs existants dans ce domaine sont restés une priorité tout au long de la première année de l'exercice biennal en cours, et ce pour permettre aux pays en développement de relever les défis éthiques de la science et de la technologie. En particulier, 10 comités nationaux de bioéthique, dont 7 situés en Afrique, ont bénéficié d'une assistance technique de l'UNESCO. La réflexion sur des questions d'actualité en bioéthique telles que la médecine traditionnelle et ses implications éthiques ou le principe de « non-discrimination et de non-stigmatisation » s'est poursuivie au cours de la 19<sup>e</sup> session du Comité international de bioéthique (CIB), de la session conjointe du CIB et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et de la session du CIGB, qui se sont tenues au Siège de l'UNESCO (Paris) du 10 au 14 septembre 2012.

46. **En ce qui concerne la lutte contre le dopage dans le sport**, le nombre d'États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport est passé de 165 à 173 au cours de la première année de l'exercice biennal, faisant de cette Convention la deuxième de l'UNESCO par le nombre de ratifications. La Conférence des Parties a approuvé la nouvelle liste des substances interdites, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le renforcement des capacités des États membres s'est poursuivi à travers 17 nouveaux projets, représentant un montant total de 350 000 dollars des États-Unis, qui ont été approuvés au titre du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. La session plénière 2012 du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE) et la réunion connexe de son organe consultatif, le Conseil consultatif permanent, ont eu lieu du 17 au 19 avril 2012 à Lausanne grâce à l'aide du Comité international olympique (CIO) qui les a entièrement financées. La 8<sup>e</sup> Conférence mondiale CIO-UNESCO sur le sport, l'éducation et la culture (Amsterdam, 25-27 novembre 2012) est convenue de la nécessité de décisions politiques sur les questions de la gouvernance et de l'intégrité du sport et a appelé à renforcer l'éducation et l'éducation physique fondées sur les valeurs dans les programmes scolaires.

47. En ce qui concerne la **jeunesse**, la promotion et la mise en œuvre de la **Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine** se poursuivent et des États membres africains ont entrepris de passer en revue ou de développer leurs politiques en la matière. En outre, l'UNESCO a contribué à renforcer les capacités en faveur de l'engagement citoyen des jeunes, de leur leadership, des initiatives d'entreprenariat social et des innovations pilotées par des jeunes au Burundi, au Ghana, au Kenya, au Sénégal, en Sierra Leone et en Zambie. En Amérique centrale,

trois nouvelles initiatives **de prévention de la violence** basées sur les programmes « Écoles ouvertes/espaces libres » ont été lancées au Costa Rica, à El Salvador et au Nicaragua, tandis que les causes profondes des récents mouvements de la jeunesse en Amérique latine ont été examinés lors d'un séminaire régional sur les mouvements de jeunesse (Lima, Pérou), dont les conclusions orienteront le prochain Forum des ministres d'Amérique latine chargés du développement social. Dans les Caraïbes, sept nouvelles initiatives du Projet Youth PATH, qui renforce les compétences professionnelles des jeunes, ont été menées à bien dans quatre pays : Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago. Dans la région ibéro-américaine, un travail de promotion de la formulation de politiques effectué en collaboration avec l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine (OIJ) et le PNUD a abouti au lancement de la publication « 20 Buenas Prácticas en Políticas Públicas de Juventud » (Vingt bonnes pratiques en matière de politiques publiques en faveur de la jeunesse). Dans les États arabes, l'action s'est concentrée sur l'élaboration de politiques relatives à la jeunesse au Liban et au Maroc, ainsi que sur le renforcement de la démocratie et sur l'engagement civique des jeunes, en particulier par un renforcement des capacités des jeunes gens des deux sexes en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Dans la région Asie et Pacifique, une assistance est fournie aux gouvernements pour les aider à faire le point sur la politique nationale de la jeunesse et à encourager l'engagement civique des jeunes, et, en Indonésie et au Myanmar, pour élaborer de nouvelles politiques nationales de la jeunesse. En Inde, un nouveau projet de recherche sur les migrations internes et la jeunesse est en cours d'élaboration, parallèlement à l'identification de recommandations stratégiques spécifiques en vue d'une meilleure insertion sociale des jeunes migrants internes, en particulier les jeunes femmes.

48. L'action menée au niveau des pays au titre du grand programme III en vue d'évaluer le caractère inclusif des politiques publiques se poursuit, sur la base des meilleures pratiques existantes. À cet effet, des programmes ciblés élaborés à la lumière des résultats des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) relatifs aux politiques d'**inclusion sociale** contribuent, dans la mesure du possible, au suivi des recommandations des forums ministériels sur le développement social tenus à Kingston (2010), El Salvador (2011), Colombo (2011) et Trinité-et-Tobago (2012). L'Initiative relative aux migrations internes en Inde, financée par l'Équipe de pays des Nations Unies a été mise en place pour encourager l'inclusion sociale des migrants dans la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays selon une approche en trois volets combinant recherche, politique et plaidoyer. Cette initiative a pris désormais la forme d'un réseau informel de 200 chercheurs, ONG, responsables de l'élaboration des politiques, organismes du système des Nations Unies et partenaires clés. Dans ce cadre, l'UNESCO et l'UNICEF ont lancé en décembre 2012 une publication intitulée *Policy Briefs: For a Better Inclusion of Internal Migrants in India, 2012* (Notes d'orientation : pour une meilleure inclusion des migrants internes en Inde).

49. En coopération avec le Conseil latino-américain de sciences sociales (CLACSO), l'UNESCO a convoqué la 6<sup>e</sup> Conférence d'Amérique latine et des Caraïbes sur les sciences sociales, qui s'est déroulée à Mexico du 6 au 9 novembre 2012 sur le thème « La situation des sciences sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes ». Placée sous l'égide du Programme MOST, la conférence a donné à plusieurs centaines de spécialistes venus de la région, ainsi qu'à des participants issus d'autres régions, une occasion d'examiner des thèmes clés des sciences sociales contemporaines, l'accent étant mis en particulier sur l'économie politique de la mondialisation et l'élaboration d'une grille propre à chaque région pour comprendre les transformations sociales en cours. Le prochain *Rapport mondial sur les sciences sociales*, qui constitue la principale contribution au renforcement de la base de connaissances en sciences sociales sur les changements de l'environnement planétaire, est en bonne voie. D'autre part, des activités concrètes visant à fournir une aide à la formulation de politiques d'adaptation sont mises en œuvre dans les Caraïbes, au Sahel et dans le Pacifique. Le grand programme III contribue en outre à l'élaboration d'un programme intersectoriel global pour une science de la durabilité.

50. Le choix du thème des « Générations futures », qui renvoie à la fois au 15<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption par l'UNESCO de la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes

envers les générations futures et aux implications éthiques et philosophiques de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (juin 2012) pour la célébration, le 15 novembre 2012, de la **Journée mondiale de la philosophie** visait intentionnellement à garantir la contribution de la philosophie à l'élaboration des programmes mondiaux relatifs aux changements de l'environnement planétaire. Deux tables-rondes ont été organisées au Siège de l'UNESCO (sur les responsabilités envers les générations futures et sur la jeunesse, la philosophie et l'avenir), ainsi qu'une série de manifestations parallèles, notamment des cafés philosophiques, des ateliers consacrés aux pratiques philosophiques innovantes, des master classes sur l'enseignement de la philosophie aux enfants, un salon du livre philosophique, deux expositions d'art et un concert de musique. L'un des temps forts de la Journée mondiale de la philosophie 2012 a été une manifestation spéciale intitulée « La capsule UNESCO pour les générations futures », au cours de laquelle un groupe d'élèves du primaire de la région parisienne a « enterré » deux cylindres métalliques contenant quelque 280 messages reçus de jeunes du monde entier et divers objets représentant les outils de communication actuels. Ces cylindres ne doivent pas être ouverts avant la même date en 2062. Des activités très diverses ont été organisées dans le monde entier pour fêter la philosophie et réfléchir à ce qui est en jeu lorsque l'on pense sérieusement aux générations futures. Les pays ayant informé l'UNESCO de leurs activités de célébration sont les suivants : Afghanistan, Australie, Belgique, Cambodge, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Guatemala, Inde, Irlande, Italie, Jordanie, Malte, Maroc, Monténégro, Ouzbékistan, Portugal, Royaume-Uni, Serbie, Turquie, Uruguay.

51. S'agissant de la **priorité globale Afrique**, l'UNESCO a entrepris, à l'invitation du Gouvernement zambien, l'examen de la politique actuelle de la jeunesse, en partenariat avec l'Équipe de pays des Nations Unies. L'UNESCO soutient par ailleurs la révision des politiques au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Libéria et en Sierra Leone, avec le concours des autorités nationales et d'autres partenaires clés. En outre, le renforcement des capacités en bioéthique s'est poursuivi à travers l'organisation d'ateliers de formation à l'intention des comités nationaux de bioéthique qui viennent d'être créés en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, en Guinée, au Malawi, au Tchad, au Togo et en Namibie (formation des enseignants d'éthique).

52. La priorité globale **Égalité entre les sexes** a été intégrée à l'ensemble des plans de travail du grand programme III, y compris dans les activités de renforcement des capacités en bioéthique, dans le programme en faveur de la jeunesse et dans les priorités du Programme MOST. S'agissant de la bioéthique, il a été dûment tenu compte des cadres appropriés en matière de droits de l'homme et d'égalité entre les sexes et l'on a introduit des éléments prioritaires spécifiques en faveur de l'égalité des genres, concernant notamment la parité hommes-femmes dans la composition des comités nationaux de bioéthique. En 2012, les comités nationaux de bioéthique ont abordé plusieurs thèmes se rapportant expressément à l'égalité des genres lors d'ateliers de formation organisés par l'UNESCO. L'Organisation a poursuivi sa coopération avec le Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs (Kinshasa, République démocratique du Congo), notamment sur des thèmes tels que la participation des femmes à l'édification de la paix, à la reconstruction post-conflit et à la prévention de la violence sexiste. Grâce à des fonds extrabudgétaires versés par ONU-Femmes, l'UNESCO dirige un projet conjoint UNESCO-ONU-Femmes-CODESRIA intitulé « Analyser le mouvement social féminin et les fondements des violences basées sur le genre pour favoriser l'inclusion sociale et les droits humains des femmes dans la région du Sahel ». Ce projet doit déboucher sur deux publications, traitant respectivement de la violence sexiste et de l'évaluation du mouvement social des femmes/mouvement féministe en Gambie, en Guinée-Bissau et au Sénégal. Dans le cadre d'un forum régional sur le thème « L'égalité des genres, valeur du millénaire » (Moscou, 5-7 décembre 2012), une plate-forme pour le dialogue sur les politiques et la recherche concernant l'égalité des genres a été créée dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du cadre pour l'après-2015 selon des perspectives mondiale et régionale. Le Forum a offert une occasion de présenter l'action de l'UNESCO en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes aux partenaires des pays post-soviétiques.

## II. Mesures pour faire face à la situation financière

53. Au cours de la première année de l'exercice biennal, la réduction de 31 % du budget alloué au plan de travail du grand programme III a considérablement pesé sur l'efficacité globale du programme. En mettant en œuvre le 36 C/5, le Secteur place davantage l'accent sur des approches interdisciplinaires afin de prendre en considération la complexité des questions qu'il traite. Le Secteur s'attache à appliquer les recommandations pertinentes découlant de l'Évaluation externe indépendante (EEI), ainsi que la Feuille de route de la Directrice générale dans la révision trimestrielle des plans de travail, qui tiendra aussi compte de la planification commune et de l'exécution conjointe par les équipes thématiques de SHS.

54. Le grand programme III suit des méthodes de travail intra et intersectorielles, intégrant les approches transversales en plus des objectifs spécifiques et des modalités des trois axes d'action. Le Programme intergouvernemental « Gestion des transformations sociales » (MOST) constitue un mécanisme de travail interdisciplinaire et de renforcement des capacités en sciences sociales sur l'inclusion sociale, les dimensions sociales du changement de l'environnement mondial, la jeunesse et la démocratie. Les actions transversales de mise en œuvre sont plus particulièrement centrées sur les besoins de l'Afrique et sur l'égalité entre les sexes.

### (i) Exécution du programme

55. Tout en se concentrant sur les quatre domaines prioritaires du programme (bioéthique, inclusion sociale, jeunesse et les dimensions sociales du changement de l'environnement mondial), les plans de travail du grand programme III ont été consolidés autour de la nécessité d'exécuter les activités statutaires. Les autres priorités, alignées sur les décisions des organes directeurs, et les activités de renforcement des capacités au niveau des pays ont été principalement financées au titre du Fonds d'urgence.

56. Le grand programme III a rationalisé ses activités pour réduire le nombre de ses plans de travail, atteignant ainsi les objectifs le concernant établis dans la Feuille de route de la Directrice générale. Les activités à budget zéro ne sont conservées que si elles sont liées aux allocations du Fonds d'urgence ou si elles peuvent reposer sur des contributions en nature fournies par des partenaires (tels que le Comité international olympique (CIO), le Conseil latino-américain de sciences sociales (CLACSO), la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO), la République de Corée, l'Allemagne et Trinité-et-Tobago). Ces partenariats montrent la valeur attribuée aux activités du Secteur et la stratégie de SHS pour une mobilisation de fonds accrue, visant à renforcer les synergies avec les réseaux établis pour la mise en œuvre directe de programmes conjoints.

57. Compte tenu des contraintes budgétaires, le grand programme III a supprimé un poste de classe D-1 et a gelé quinze postes vacants, ce qui a permis d'aboutir à un budget minimal pour les activités de 2,6 millions de dollars des États-Unis. Pour compléter le Programme ordinaire, 1 632 476 dollars ont été versés au grand programme III au titre du Fonds d'urgence pour les activités concernant des domaines clés, tels que le renforcement des capacités en bioéthique, le soutien aux politiques nationales d'adaptation environnementale, et la jeunesse, qui ont en grande partie été décentralisés au niveau des pays.

58. Si le niveau de financement reste le même, le Secteur ne pourra pas atteindre la totalité des résultats escomptés approuvés dans le cadre du 36 C/5 avant le déficit de trésorerie. En particulier :

- ✓ La demande croissante en matière de renforcement des capacités et de formation formulée par les comités nationaux de bioéthique ne pourra pas être pleinement satisfaite, ce qui nuira à la portée et à l'ampleur des actions menées par l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique, en particulier à leur efficacité pour les groupes qui en ont besoin.

- ✓ Le grand programme III n'élaborera pas d'indicateurs spécifiques de l'UNESCO pour évaluer le degré d'inclusion sociale des politiques publiques.
- ✓ Les examens nationaux des systèmes de recherche en sciences sociales ont été suspendus.
- ✓ La Coalition des villes contre le racisme et la discrimination dépendra entièrement des fonds extrabudgétaires.
- ✓ Pour maintenir l'accent sur les résultats clés dans le domaine du changement de l'environnement mondial, plusieurs activités relatives à l'éthique de l'environnement et à l'éthique des nouvelles technologies ont été gelées.
- ✓ Différentes options sont à l'étude pour réduire le coût du 8<sup>e</sup> Forum des jeunes, qui fait partie intégrante de la 37<sup>e</sup> session de la Conférence générale. Il est notamment envisagé de ramener la durée du Forum à 3 jours, de réduire le nombre de séances plénières et de recourir davantage, lorsque cela sera possible, à des travaux en groupe sans interprétation simultanée dans les six langues, ainsi que de tirer parti des médias et des technologies en ligne.
- ✓ Les forums des jeunes sur le thème « Au-delà des catastrophes » et les programmes de formation des jeunes Ambassadeurs de l'UNESCO pour la paix organisés dans la région Asie-Pacifique dépendent de fonds extrabudgétaires et obligent à faire supporter les coûts par les jeunes, ce qui entraîne une baisse de la participation des PMA.

(ii) *Organisation interne*

59. SHS a consolidé sa structure organisationnelle fondée sur un travail d'équipe transversal, qui vise à améliorer la flexibilité de la répartition des ressources humaines dans les équipes thématiques chargées d'exécuter les programmes prioritaires.

(iii) *Rapport coût-efficacité et réduction des coûts administratifs*

60. Les mesures prises pour améliorer le rapport coût-efficacité et réduire les coûts administratifs comprennent la grande simplification du plan de publication, la réduction des missions et un gel généralisé du recrutement de personnel à titre d'assistance temporaire, y compris de consultants. Des modifications ont été apportées aux engagements statutaires, en concertation avec les États membres, telles que des mesures d'austérité pour l'organisation des réunions du Comité international de bioéthique (CIB), ce qui a permis de réduire les coûts, et le financement de la COMEST par des ressources extrabudgétaires.

(iv) *Mobilisation de fonds et de partenariats*

61. Le Secteur a poursuivi et renforcé ses efforts visant à mobiliser des ressources à partir de sources extérieures au budget ordinaire aux fins de l'exécution du programme. Au cours de la première année, le Secteur a obtenu des contributions en nature représentant 754 204 dollars des États-Unis grâce à des partenaires tels que le CIO, le CLACSO, la FLACSO, la République de Corée, l'Allemagne et Trinité-et-Tobago. En outre, le Secteur a bénéficié de crédits additionnels s'élevant à 426 470 dollars. Au titre du CAP, 43 608 274 dollars ont été mobilisés, principalement au Brésil. Les projets autofinancés au Brésil se sont élevés à 39 millions de dollars. SHS met à profit l'expérience très fructueuse du Brésil en matière de collecte de fonds en examinant des possibilités de coopération Sud-Sud, en commençant par les pays africains lusophones.

### III. Défis et enseignements tirés

62. L'un des principaux défis est dû aux réductions budgétaires qui ont nui à la portée et à l'ampleur des activités de l'UNESCO. C'est le cas (i) dans le domaine de la bioéthique, et en

particulier en ce qui concerne l'efficacité de nouvelles activités pour les groupes qui en ont besoin et le renforcement des capacités des comités nationaux de bioéthique dont la demande augmente ; (ii) dans le domaine du changement de l'environnement mondial, qui a bénéficié d'un recentrage qui s'est fait au détriment de l'éthique de l'environnement ; ainsi que (iii) pour le programme relatif au sport. D'importants efforts ont été déployés pour parvenir à une meilleure utilisation des ressources, en particulier en négociant les budgets consacrés à la formation ; pour collaborer avec les organisateurs présents dans les pays afin de mobiliser des fonds auprès de sources locales ; ainsi que pour recourir à des solutions en nature et établir des partenariats tant au niveau international que national.

63. La sensibilisation aux questions relatives à la jeunesse doit être traitée dans les politiques nationales de manière exhaustive et coordonnée, en mobilisant tous les ministères autour d'un cadre d'action intégré relatif à la jeunesse.

## GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

### I. Principales réalisations

64. La période couverte par le présent rapport a été marquée par un intense travail de renforcement des capacités, financé par des fonds extrabudgétaires et des allocations au titre du Fonds d'urgence, qui a été entrepris au niveau des pays au titre de plusieurs des conventions sur la culture et a concerné l'ensemble des régions. Grâce à la stratégie globale pour le renforcement des capacités mise en œuvre dans le cadre de la Convention de 2003 et dont ont bénéficié 66 pays, l'Afrique est la région qui totalise le plus grand nombre de demandes (27 % du total) au titre des divers mécanismes pour le cycle 2013. Actuellement, 41 pays révisent leurs politiques et leurs législations et ont renforcé leur infrastructure institutionnelle afin de mieux sauvegarder leur patrimoine culturel immatériel. Dans le cadre de la Convention de 1970, un ambitieux programme de renforcement des capacités a été mis en œuvre en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans l'Europe du Sud-Est, au profit de 62 pays au total. Ce programme a renforcé les réseaux professionnels de gestionnaires de sites, de décideurs, et de services de police et de douane. Le programme pilote de renforcement des capacités entrepris en Afrique dans le cadre de la Convention de 2005 a permis de former 32 spécialistes des politiques, augmentant ainsi les capacités africaines de mise en œuvre de cet instrument clé du développement, tandis que le Fonds international pour la diversité culturelle, à travers 48 projets financés dans 36 pays en développement, a rendu possible l'adoption de nouvelles politiques et mesures à l'appui du développement local des industries culturelles et créatives. Enfin, dans le cadre de la Convention de 1972, 11 projets de conservation ont été entrepris dans des pays prioritaires, en Afrique et dans les petits États insulaires en développement (PEID) ; deux programmes régionaux de renforcement des capacités sont mis en œuvre dans les États arabes, par l'intermédiaire du centre de catégorie 2 de Bahreïn, et en Afrique ; et plus de 500 personnes ont reçu une formation dans le cadre de l'exercice de soumission de rapports périodiques et du programme en faveur des PEID. Le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention a été marqué par des célébrations qui ont réuni plus de 500 spécialistes internationaux du patrimoine issus de 60 pays et se sont achevées par l'adoption de la « Vision de Kyoto », qui définit l'avenir de la Convention.

65. En ce qui concerne l'action post-conflit dans le domaine de la culture, les activités se sont poursuivies en Égypte et en Libye, et des initiatives ont été élaborées en vue de leur mise en œuvre en Syrie dès que la situation le permettra. S'agissant du Mali, des mesures ont été prises pour protéger les biens culturels avec l'aide du Fonds d'urgence multidonateurs<sup>5</sup>. À cet effet, des matériels d'information ont été distribués à l'État-major du Mali et à la CEDEAO, pour faciliter la protection de ces biens en cas d'intervention militaire, ainsi qu'aux forces de police, aux travailleurs humanitaires et aux organisations de la société civile. Des programmes de renforcement des capacités visant à former des forces à la prévention des trafics ont été menés à bien sur le terrain, avec la mobilisation de pays voisins. En parallèle, un programme pour la

<sup>5</sup> 140 000 dollars des États-Unis alloués au titre du Fonds d'urgence multidonateurs.

préservation d'urgence des manuscrits de Tombouctou a été mis en place<sup>6</sup>. Une aide a été versée par le Fonds du patrimoine mondial<sup>7</sup> au Gouvernement malien pour que ce dernier puisse prendre des mesures en faveur de la conservation des biens de Tombouctou et du Tombeau des Askia, que le Comité du patrimoine mondial a inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril à sa 36<sup>e</sup> session (Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie). Le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé a octroyé une aide financière<sup>8</sup> afin que des mesures d'urgence soient prises concernant les collections des musées, le Tombeau des Askia et les sites qui y sont associés. Ces activités concrètes sont entreprises avec l'entière coopération du Coordonnateur résident des Nations Unies au Mali. Elles viennent appuyer la mise en œuvre des résolutions 2071, 2056 et 2085 des Nations Unies, adoptées par le Conseil de sécurité respectivement en juillet, octobre et décembre, qui condamnent fermement la destruction des sites culturels et religieux et le pillage et exhortent toutes les parties à prendre des mesures appropriées pour garantir la protection des biens du patrimoine mondial au Mali. La reconnaissance par la communauté internationale de l'importance de la protection du patrimoine dans le contexte de la crise du Mali à travers, notamment, l'adoption de ces résolutions et le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le Mali, qui fait état de la destruction du patrimoine culturel, constitue un précédent encourageant concernant la reconnaissance de la nécessité de tenir compte des questions culturelles dans les réponses aux situations de crise, et cela grâce aux efforts de l'UNESCO. En parallèle, le Secrétariat maintient ses contacts avec l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Sahel afin de le sensibiliser à l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel, ainsi qu'avec des partenaires institutionnels importants (ONU, CEDEAO, Union africaine et ISESCO). Il conviendra de procéder à une évaluation des dégâts causés au patrimoine culturel touché, d'aider à la reconstruction et à la réhabilitation des biens endommagés, de mettre en place des activités de renforcement des capacités en matière de conservation à l'intention des gestionnaires de sites et des communautés locales de Tombouctou et de Gao. On attend donc des États membres qu'ils soutiennent le Fonds spécial pour la sauvegarde des sites du patrimoine mondial au Mali<sup>9</sup> créé à cette fin par la Directrice générale à la demande du Comité du patrimoine mondial, conformément à la décision 190 EX/4 (II).

66. Pour ce qui est de l'action menée par l'UNESCO dans le cadre du système des Nations Unies, le Secteur de la culture a créé la toute première base de données en ligne permettant d'analyser les points d'entrée culturels dans les PNUAD. L'outil en ligne de gestion des connaissances du Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD) a lui aussi été achevé. La participation aux priorités globales des Nations Unies pour l'après-2015 se poursuit activement. Le Président de l'Assemblée générale accueillera un débat thématique sur la culture au service du développement durable le 12 juin prochain. La proposition que la Directrice générale a présentée à la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant la création d'une Équipe spéciale du PNUD sur la culture et le développement en vue d'encourager une réflexion à l'échelle du système des Nations Unies sur le rôle de la culture dans le développement a été acceptée. Dans le cadre des préparatifs de l'Examen ministériel annuel 2013 de l'ECOSOC, le Secteur de la culture a pris part à des forums régionaux (réunions de ministres de l'Union africaine, conférence ministérielle des pays de l'Europe du Sud-Est), qui ont débouché sur l'adoption de recommandations concernant l'inclusion de la culture dans les rapports de l'ECOSOC et les sessions de l'examen ministériel annuel.

### **Priorité globale Afrique**

67. Plus de 55 % des ressources du Fonds d'urgence approuvé en 2012 ont été consacrées à des activités menées en faveur de la Priorité globale Afrique, notamment des activités de renforcement des capacités au titre des Conventions de 1972 et de 2005. Au cours de la période

<sup>6</sup> 170 000 dollars des États-Unis fournis par la Norvège.

<sup>7</sup> 70 000 dollars des États-Unis alloués au titre du Fonds du patrimoine mondial.

<sup>8</sup> 40 500 dollars des États-Unis alloués au titre du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (2<sup>e</sup> Protocole).

<sup>9</sup> 15 173 dollars des États-Unis collectés au 15 janvier 2013 (Croatie, Maurice et quelques contributions en ligne).



considérée, l'Afrique a enregistré le taux le plus élevé de ratification de la Convention de 2005. S'agissant du patrimoine culturel immatériel, l'Afrique a totalisé le plus grand nombre de propositions d'inscription pour le cycle de 2013, grâce à la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour le renforcement des capacités. Des mesures ont été prises pour protéger le patrimoine culturel malien et lutter contre le trafic illicite de biens culturels ; des fonds ont été mobilisés et des mécanismes de coopération créés à cet effet. Le Mali a adhéré au Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye, ce qui marque un progrès important dans le contexte du conflit en cours. Les programmes conjoints du Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD) ont contribué à intégrer la culture dans les politiques de développement nationales en Éthiopie, au Mozambique, en Namibie et au Sénégal. Des initiatives en faveur du Plan d'action relatif à la Décennie internationale pour les personnes d'ascendance africaine (2013-2022) ont été lancées. Des efforts ont été déployés pour mobiliser de nouvelles sources de financement en faveur de l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique, programme phare de cette priorité globale.

### ***Priorité globale Égalité entre les sexes***

68. La question de l'égalité entre les sexes a été systématiquement prise en compte dans le grand programme IV, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du F-OMD et des grandes conventions culturelles – Convention du patrimoine mondial de 1972, Convention de 2003 pour le patrimoine immatériel et Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Aucun effort n'a été épargné pour accroître le pourcentage de femmes – participantes ou spécialistes – dans les réunions et les ateliers et faire participer des femmes bénéficiaires aux activités menées dans les domaines du patrimoine, du tourisme culturel, des industries culturelles et de la créativité, entre autres. Les résultats obtenus à ce jour sont encourageants. C'est ainsi qu'en 2012, 11 femmes (contre 7 hommes) se sont vu décerner une bourse UNESCO-Aschberg pour artistes.

69. L'absence générale de données quantitatives sur les questions liées à l'égalité des genres reste l'une des principales difficultés dans ce domaine. C'est pourquoi « l'égalité des genres » a été retenue comme l'un des sept axes de la « batterie d'indicateurs de l'UNESCO de la culture au service du développement », en cours d'élaboration à titre d'outil opérationnel de la Convention de 2005. En outre, tous les indicateurs de cette série sont ventilés par sexe et selon d'autres variables sociales clés afin d'offrir un aperçu complet de la place des femmes et des hommes dans les sociétés, les économies et la vie culturelle. Afin de sensibiliser davantage le personnel de CLT à la problématique de l'égalité des genres et de garantir une intégration plus efficace de ces questions dans l'ensemble du Secteur, un expert en la matière a été détaché auprès du Secteur de la culture par le Gouvernement suédois pendant les cinq premiers mois de 2012.

## **II. Faire face à la situation financière**

### *(i) Exécution du programme*

70. La mise en œuvre du Programme ordinaire s'est concentrée sur les axes d'action normatifs 1 à 4. Les crédits alloués au titre du Fonds d'urgence pour 2012 ont été exclusivement consacrés aux priorités essentielles du programme 36 C/5 : l'action normative, qu'il s'agisse des obligations statutaires comme des programmes de renforcement des capacités opérationnelles ; la Priorité Afrique, sur laquelle se sont axés les programmes de renforcement des capacités menés au titre des conventions ; le leadership de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies, notamment dans le cadre de la préparation de l'édition 2013 du Rapport sur l'économie créative. Dans l'ensemble, 75 % des sommes allouées au titre du Fonds d'urgence au cours de la période visée ont financé des activités concernant directement l'action normative du Secteur. Cette aide a permis au Secteur de la culture de s'acquitter de toutes ses fonctions statutaires prescrites par les conventions, notamment d'organiser toutes les réunions statutaires prévues. Cependant, alors que les secrétariats des conventions ont engagé des discussions avec les pays hôtes en vue d'obtenir un soutien financier permettant de couvrir leurs frais, l'incertitude domine quant à la capacité financière du Secteur de respecter ses obligations concernant les 12 réunions statutaires prévues

en 2013 au titre des conventions et du Comité scientifique international du Projet La route de l'esclave.

(ii) *Rapport coût-efficacité et réduction des coûts administratifs*

71. Conformément à l'objectif 16 de la Feuille de route pour la mise en œuvre du 36 C/5, le Secrétariat a continué à rechercher les mesures permettant de réduire les coûts liés à la gouvernance des conventions de l'UNESCO. Le Secrétariat a obtenu un important soutien financier du pays hôte de la 36<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie). Les frais de réception, d'impression et d'interprétation ont été sensiblement réduits pour toutes les sessions du Comité qui se sont tenues au cours de la période visée. La 7<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine culturel immatériel et la 6<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ont été écourtées respectivement de deux jours et d'une demi-journée.

(iii) *Mobilisation de fonds et de partenariats*

72. Conformément à l'objectif 9 de la Feuille de route pour la mise en œuvre du 36 C/5, un montant total d'environ 63 millions de dollars a été mobilisé au cours de la période considérée en vue de renforcer l'exécution du grand programme IV. De nouveaux partenariats avec le secteur privé chinois ont également été signés. Ainsi, des accords d'un montant de 2 millions de dollars ont été conclus avec le groupe Wanda ainsi qu'avec la *Phoenix Satellite Television Holdings Limited*, respectivement pour financer l'édition 2013 du Rapport sur l'économie créative, le programme du Réseau de villes créatives, le Congrès international de Hangzhou sur la contribution de la culture au développement durable qui se tiendra en mai 2013, et pour sensibiliser à la protection du patrimoine culturel, en particulier dans les pays affectés par des conflits.

### III. Défis et enseignements tirés

73. Les mécanismes de présentation de rapports et d'évaluation établis au titre des diverses conventions offrent de précieuses indications sur l'efficacité de l'application de ces instruments au niveau national. Ils permettent notamment de démontrer que les activités statutaires et les activités opérationnelles ne sont pas deux piliers distincts mais forment un tout intégré qui pousse les États parties à mettre en œuvre divers mécanismes à l'échelon national – renforcement des capacités, soutien institutionnel, conseils en matière de législation et de politiques – selon un agenda mondial établi dans le cadre des réunions statutaires. La pérennité des fonds du Programme ordinaire consacrés à l'application des conventions et la capacité à long terme du Secteur de mettre en œuvre son socle normatif et de relever les défis émergents suscitent des inquiétudes. La décision des Parties à la Convention de 1970 de créer un comité intergouvernemental va générer des contraintes budgétaires supplémentaires. La situation exige de concentrer davantage les programmes et d'établir clairement les priorités dans le prochain cycle de planification, de façon que les ressources financières et humaines soient affectées à des programmes véritablement centrés et être en mesure de préserver les avantages comparatifs de l'UNESCO et sa crédibilité.

## GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION

### I. Principales réalisations

74. Au cours des douze premiers mois de l'exercice biennal, en pleine restriction budgétaire, le Secteur s'est activement employé à collecter des fonds extrabudgétaires pour compléter le financement du Programme ordinaire et contribuer à la réalisation des résultats escomptés.

75. Le Secteur continue à concentrer ses efforts sur des priorités spécifiques, conformément aux conclusions de l'Évaluation externe indépendante, dans le cadre des activités de ses deux divisions au Siège et tout en veillant aux synergies avec les bureaux hors Siège, l'accent étant mis

sur les deux priorités globales – l'Afrique et l'égalité entre les sexes. S'agissant du Programme ordinaire, l'orientation des programmes du Secteur est restée conforme au document 189 EX/15 Partie I Add.

76. La nécessité d'un environnement favorable à la liberté d'expression comme préalable à la transformation sociale, à la démocratie, au développement économique et au dialogue pour une culture de la paix et de la non-violence a été au centre des discussions tenues à l'occasion de la Conférence de la Journée mondiale de la liberté de la presse, en mai 2012, à Tunis. La Déclaration de Carthage adoptée par les délégués prône le respect des normes juridiques, sécuritaires, éthiques et professionnelles connexes internationalement reconnues et souligne l'importance de l'éthique dans le domaine du journalisme ainsi que la place fondamentale de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, de l'accès à l'information et de la connexion Internet pour la démocratie contemporaine, le développement et une croissance économique durable. Suite à l'approbation par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, en avril 2012, du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle mondiale a été élaborée par les organismes des Nations Unies lors de la deuxième réunion interinstitutions des Nations Unies sur la sécurité des journalistes qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 2012 à Vienne.

77. Le rôle de l'UNESCO dans les questions de gouvernance de l'Internet, notamment pour ce qui est de la liberté d'expression en ligne, a encore été renforcé par la contribution concrète de sa publication « Étude mondiale sur le respect de la vie privée sur l'Internet et la liberté d'expression », lancée à l'occasion du Forum sur la gouvernance de l'Internet à Bakou (Azerbaïdjan) et qui étudie la corrélation du respect de la vie privée et de la liberté d'expression en ligne.

78. Pour continuer à **renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes, la participation citoyenne et la communication attentive à l'égalité entre les sexes au service du développement durable**, des recommandations appuyées par dix organismes des Nations Unies participant à la Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement ont été présentées à la 67<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elles soulignent la nécessité de renforcer les interventions sur le terrain par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et dans le cadre des PNUAD. Un exercice de cartographie et des études concernant les politiques, législations et réglementations relatives aux médias communautaires ont été lancés dans 45 pays, mettant ainsi en lumière l'importante contribution de l'action de l'UNESCO dans le domaine des radios communautaires à la promotion du développement et de la diversité. L'adaptation du programme de formation à la maîtrise des médias et de l'information a commencé dans dix pays. Neuf universités du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO ont reçu un appui pour promouvoir cette formation au sein de leurs programmes d'études et d'information, ce qui a encore renforcé les initiatives en matière d'enseignement du journalisme. Des mesures ont été prises pour combiner systématiquement, au stade de la mise en œuvre, les Indicateurs de développement des médias avec l'instrument spécialisé récemment mis au point par l'UNESCO sous le titre « Indicateurs d'égalité des genres pour les médias » (IGRM) afin d'assurer la prise en compte de la question de l'égalité des genres dans l'élaboration des politiques et les évaluations nationales concernant les médias.

79. L'UNESCO a continué à aider les États membres à autonomiser les citoyens par l'accès universel au savoir et la préservation de l'information, y compris le patrimoine documentaire. Dans le domaine des ressources éducatives libres, le Congrès mondial des Ressources éducatives libres (REL) s'est tenu en juin 2012 à Paris. Ce Congrès a célébré le dixième anniversaire de l'introduction de l'expression « Ressources éducatives libres » (REL) par l'UNESCO et a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Paris sur les REL qui encourage les États membres à inclure ces ressources dans leurs politiques de l'éducation et à élargir ainsi l'accès de tous à l'information et au savoir. À l'issue du Congrès, plusieurs États membres ont entrepris d'élaborer des politiques en matière de REL ou de concevoir leurs propres REL. En collaboration avec l'Université de la Colombie-Britannique et d'autres ONG et partenaires industriels, l'UNESCO a organisé la

Conférence internationale « La Mémoire du monde à l'ère du numérique : numérisation et conservation » du 26 au 28 septembre 2012, à Vancouver (Canada), afin d'examiner les principales difficultés rencontrées dans la numérisation et la conservation du patrimoine documentaire numérique. La Déclaration de Vancouver, adoptée à l'issue de la Conférence, propose des recommandations spécifiques à l'adresse de l'UNESCO, de ses États membres, des associations professionnelles de sauvegarde et du secteur privé qui tendent à garantir l'accessibilité à long terme et la conservation fiable du patrimoine numérique ou numérisé. Elle encourage vivement l'établissement d'une feuille de route définissant des politiques et des solutions techniques et organisationnelles et indiquant les partenariats nécessaires entre tous les acteurs concernés par la numérisation et la conservation numérique. La Déclaration de Vancouver guidera les travaux du Programme Mémoire du monde sur la conservation du patrimoine numérique.

### ***Priorité globale Afrique***

80. À l'appui de la priorité globale Afrique, CI continue de promouvoir la liberté d'expression, la liberté d'information et l'existence de médias libres, indépendants et pluralistes dans les États membres africains. Les partenariats avec le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sont constamment renforcés. Les pays africains en situation de conflit ou de post-conflit ont reçu une aide au développement des médias afin de rétablir et de consolider la démocratie et une paix durable. CI a accentué ses activités de soutien en faveur de la sécurité des journalistes dans les pays africains, y compris en plaidant pour la dépénalisation des propos diffamatoires et l'abandon des peines d'emprisonnement. Le Secteur continue de répondre à la nécessité d'améliorer la qualité du journalisme en Afrique en renforçant les capacités des établissements d'éducation et de formation des journalistes. L'Afrique a conservé son rang de région prioritaire dans le cadre du processus de sélection des projets du PIDC.

81. Par ailleurs, CI continue de se consacrer à l'autonomisation des citoyens dans la région par des activités propres à renforcer la maîtrise des médias et de l'information et par la promotion des radios communautaires, en particulier parmi les jeunes et les femmes et dans le cadre d'un projet extrabudgétaire dont bénéficieront plus de 30 stations de radio de six pays de la région africaine. Compte tenu des transformations induites par la révolution des TIC et de leur contribution potentielle aux processus de développement, l'UNESCO reste déterminée à renforcer son action dans ce domaine en Afrique, notamment en ce qui concerne l'élaboration de politiques à l'appui des stratégies de libre accès et du renforcement des capacités en matière de TIC dans l'éducation. L'UNESCO a fait sensiblement progresser le projet sur les TIC de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui vise à créer un réseau de bibliothèques virtuelles dans les huit États membres de l'Union. D'importantes manifestations mondiales comme le Congrès mondial des ressources éducatives libres (REL) de 2012 ont appelé l'attention des instances politiques et décisionnaires africaines sur les concepts inédits de TIC et de REL introduits par l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement.

### ***Priorité globale Égalité entre les sexes***

82. Le Secteur a continué à œuvrer pour la priorité globale Égalité entre les sexes en conservant une approche double de la prise en compte de l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques et des programmes de son action. L'UNESCO a continué à contribuer à la réalisation de l'OMD 3 et des autres OMD en intervenant sur les trois aspects de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes : les capacités, l'accès aux ressources et l'égalité des chances, la sécurité. L'application des indicateurs d'égalité des genres pour les médias, après leur approbation officielle par le Conseil du PIDC à sa 28<sup>e</sup> session, en mars 2012, a été fondamentale pour aider les États membres à poursuivre l'élaboration de politiques attentives à ces questions, afin de garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans et par toutes les formes de médias, indépendamment des technologies utilisées. Pour appuyer encore davantage la priorité globale Égalité entre les sexes, le PIDC a prêté une attention particulière aux projets comportant une

composante relative à cette problématique. S'agissant des politiques nationales de l'information, des activités phares comme le Congrès mondial des REL et la Conférence internationale « La Mémoire du monde à l'ère du numérique : numérisation et conservation » ont assuré une égale participation des femmes. Les Déclarations de Paris et de Vancouver qui en ont résulté et qui établissent des feuilles de route en faveur des REL et de la préservation numérique, comprennent un volet sur cette question. Une évaluation des plans de travail de CI sous l'angle de l'égalité des genres a été récemment entreprise, et une composante relative à cette problématique systématiquement incluse dans la programmation ordinaire et extrabudgétaire.

## **II. Mesures pour faire face à la situation financière**

### *(i) Mesures de rentabilité*

83. Chaque fois que possible, les ressources et les consultations ont été mises en œuvre en ligne afin de garantir une participation à l'échelle mondiale en utilisant des fonds limités. Ainsi, des assemblées virtuelles ont été organisées au moyen de l'application Google Hangout à l'occasion de l'ouverture de la Journée mondiale de la liberté de la presse à Tunis et de la 19<sup>e</sup> réunion du Bureau du PIPT. Eu égard aux contraintes budgétaires, les missions entreprises n'ont généralement entraîné aucune dépense pour l'Organisation. Les contributions en nature du secteur privé ont participé à l'obtention des résultats escomptés.

### *(ii) Mobilisation des ressources*

84. Le Secteur gère actuellement 291 projets extrabudgétaires pour un montant total de 38,7 millions de dollars (janvier 2013), dont 236 sont menés au titre du PIDC (7 130 494 dollars). Le Secteur a également reçu des fonds d'urgence d'un montant d'environ 1 118 180 dollars pour financer ses activités. Plus de 10 millions de dollars de fonds extrabudgétaires ont été mobilisés pour promouvoir la liberté d'expression au cours de l'année. La collecte de fonds visant à garantir l'assistance et la promotion du développement des médias dans les pays en situation de post-conflit ou de transition a rencontré un vif succès, preuve manifeste de la bonne réputation de l'UNESCO et de la reconnaissance de son avantage comparatif en matière de renforcement des médias pluralistes, libres et indépendants dans les pays en situation de post-conflit.

85. Face au manque actuel de ressources humaines, le Secteur s'est employé à identifier des possibilités de financements extrabudgétaires et de détachements, notamment d'un administrateur de projet P-4 auprès de la Division pour la liberté d'expression et le développement des médias, d'un fonctionnaire P-4 auprès de l'antenne de l'UNESCO à Tunis, d'un fonctionnaire P-1/P-2 auprès du Bureau de l'UNESCO à Windhoek, ainsi que des détachements du personnel du Conseil norvégien pour les réfugiés auprès des Bureaux de l'UNESCO à Monrovia et au Myanmar.

### *(iii) Instauration ou renforcement de partenariats*

86. L'établissement ou le renforcement de partenariats avec les secteurs public et privé sont restés une priorité. Des activités ont été mises en œuvre avec le secteur privé, les commissions nationales, des ONG, des institutions du système des Nations Unies et des réseaux, y compris les chaires UNESCO et les centres de catégorie 2, ce qui a aidé à atteindre des résultats conformes aux indicateurs de référence fixés. On a tout particulièrement veillé à garantir l'effet multiplicateur des exercices de formation et de renforcement des capacités. D'importantes et nombreuses contributions en nature ont été apportées par plus de 45 partenaires, qui ont participé à la Journée mondiale de la liberté de la presse, à la conférence « Le monde des médias après Wikileaks et News of the world », à la conférence sur la préservation du patrimoine numérique et à la deuxième réunion interinstitutions des Nations Unies sur la sécurité des journalistes.

### III. Défis et enseignements tirés

87. L'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication et le développement d'économies reposant sur la connaissance ont un impact croissant sur les populations du monde entier. Cette tendance impose de repenser les politiques établies de longue date et de proposer de nouvelles approches pour continuer à édifier des sociétés du savoir inclusives. Bien que de nombreuses activités lancées au cours des douze premiers mois de l'exercice biennal dans le cadre du Programme Information pour tous aient été conçues pour répondre aux besoins des États membres à cet égard, un soutien supplémentaire apparaît nécessaire.

88. Des progrès vers la réalisation des résultats escomptés n'ont pas été possibles dans certains domaines, en raison du manque de ressources et du gel de postes qui en est résulté. Une plus forte présence du personnel de CI sur le terrain, prévue pour fin 2013, est indispensable pour mettre en œuvre des activités clés telles que la coordination du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

## INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)

### I. Principales réalisations

89. L'ISU a actualisé sa base de données internationale sur l'éducation conformément au calendrier prévu et lui a apporté plusieurs améliorations en termes de qualité. En particulier, les nouvelles collectes de données régionales relatives aux conditions de scolarisation en Afrique et à l'éducation des adultes en Amérique latine et dans les Caraïbes ont obtenu des taux de réponse très élevés. La qualité des données relatives au financement de l'éducation a également été améliorée grâce à un projet de renforcement des capacités, dont les bénéficiaires comprennent désormais des pays africains francophones et anglophones et certains pays d'Asie et d'Amérique latine. L'ISU aide aussi des pays et des partenaires à appliquer la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011) récemment révisée. En outre, l'ISU et la Brookings Institution ont créé une équipe spéciale internationale sur les **résultats de l'apprentissage** pour orienter les débats sur le programme post-2015 pour le développement de l'éducation.

90. Afin de célébrer la Journée internationale de la femme, l'ISU a publié l'Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation en collaboration avec le Secteur de l'éducation. Le Recueil de données mondiales sur l'éducation 2012 présente un large éventail d'indicateurs permettant de mieux repérer les millions d'enfants qui échappent au système éducatif et abandonnent l'école, sans savoir souvent ni lire ni écrire. Ce rapport est complété par un outil en ligne permettant aux utilisateurs de visualiser les taux de redoublement et d'abandon par année d'études dans la région et le pays de leur choix.

91. En outre, l'ISU a lancé une nouvelle série d'atlas en ligne afin de toucher un public plus large tout en réduisant les coûts des publications imprimées. Quatre éditions sont actuellement disponibles et présentent des données sur les enfants non scolarisés, les tendances mondiales en matière de R&D (y compris les femmes et les sciences), les disparités entre les sexes dans l'éducation, et l'offre et la demande d'enseignants. Les travaux se poursuivent également en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles études sur l'innovation, le recours aux technologies de l'information et de la communication et la contribution économique de la culture.

### II. Défis

92. L'Institut a réduit ses dépenses prévues pour 2012 et 2013 en mettant en œuvre une série de mesures présentant un bon rapport coût-efficacité. L'ISU cherche activement de nouvelles sources de financement tout en renforçant ses relations avec ses donateurs actuels. Il convient de souligner que le « capital » de l'Institut est entièrement tributaire de la confiance de ses utilisateurs. Toutefois, il devient plus difficile de maintenir un niveau de qualité d'exécution élevé en

ne disposant que de 80 % des ressources, de sorte que l'ISU pourrait être contraint de réduire encore certaines activités afin que ses services essentiels bénéficient de ressources suffisantes.

## **COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'AFRIQUE**

### **I. Évaluation générale**

93. Dans le cadre de la préparation de la stratégie opérationnelle 2014-2021 pour l'Afrique, le Département Afrique a mené une série de consultations avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales (CER), la Communauté économique pour l'Afrique des Nations Unies ainsi que des agences du système des Nations Unies à Addis-Abeba, des experts et des institutions spécialisées africaines ainsi qu'avec les partenaires au développement de l'Afrique. Ces consultations ont aussi impliqué les groupes régionaux et/ou électoraux à l'UNESCO ainsi que le Secrétariat au Siège et hors Siège. Ce processus a permis d'adosser le projet de stratégie à la vision de l'Union africaine, d'identifier les défis actuels et émergents à relever par le continent, de définir les objectifs stratégiques tout en les situant dans le cadre des objectifs primordiaux de l'Organisation et des champs majeurs d'action pour l'Afrique pour la période couverte par la Stratégie à moyen terme.

94. Au cours des six derniers mois, l'ensemble des grands programmes ont continué à accorder, dans la mise en œuvre de leurs activités et projets, une attention soutenue à la « Priorité globale Afrique » en dépit des difficultés budgétaires rencontrées.

95. C'est ainsi qu'une part notable des fonds d'urgence, qui leur ont été alloués, ainsi que les ressources extrabudgétaires qu'ils ont pu mobiliser ont été prioritairement consacrés à la réalisation d'activités en Afrique.

96. Les actions menées ont été, en outre, en ligne avec les décisions et cadres d'action de l'Union africaine, ainsi qu'avec les engagements pris, dans ce cadre et dans ses domaines de compétence, par l'Organisation. Quel que soit le secteur considéré, l'essentiel des activités a été articulé autour du renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

97. Sur la base de ce fil conducteur, l'action de l'UNESCO a globalement porté sur (i) l'assistance à la conception et l'élaboration de politiques scientifiques ; (ii) la mise en œuvre du plan d'action consolidé de l'UA pour les sciences, la technologie et l'innovation ; (iii) la mise en œuvre des recommandations de la Conférence internationale de Nairobi sur les STI et celles de la Conférence des Ministres africains en charge desdits STI ; (iv) la mise en œuvre des cadres normatifs dans le domaine de la culture ; (v) la promotion du patrimoine culturel et naturel africain et la formation des expertises ; (vi) la gestion durable de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles ; (vii) l'insertion socioprofessionnelle de la jeunesse africaine et sa participation à la préservation de la paix et au processus de développement ; (viii) le renforcement des systèmes éducatifs à travers la formation des enseignants, la promotion d'une éducation de qualité et de l'enseignement à distance grâce à l'utilisation des TIC.

98. Enfin, les thématiques et problématiques liées au genre ont été traitées de manière transversale dans l'ensemble des programmes.

### **II. Enseignements, difficultés et perspectives**

99. Les contraintes budgétaires ont encore constitué l'essentiel des difficultés au cours des six derniers mois et les activités à venir gagneraient à mobiliser davantage de partenaires en Afrique et pour l'Afrique à l'instar de notre coopération avec l'UEMOA, le Nigéria et l'Angola.

100. Une telle démarche, vivement souhaitée par les délégations africaines, devra être préparée et soutenue par une stratégie appropriée de communication. Ces activités devront en outre s'inscrire dans la mise en place des nouveaux cadres d'action que sont : (i) le dispositif hors Siège

en Afrique, (ii) la stratégie opérationnelle pour « la priorité Afrique » et (iii) le nouveau cycle de programmation.

### ***Plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique et sa mise en œuvre par l'UNESCO***

101. La plate-forme Afrique détient un portefeuille de trente et un (31) projets conçus et élaborés par des équipes intersectorielles auxquelles a pris part l'ensemble des bureaux et instituts de l'UNESCO en Afrique. À l'issue d'un processus d'évaluation également intersectoriel, onze (11) de ces projets ont été approuvés par le PMC et par la Directrice générale. Ils ont bénéficié d'un financement global de 1 196 666 dollars des États-Unis. La coordination stratégique est placée sous l'autorité de l'ADG/AFR, et assurée par le département, qui veille en particulier à la pertinence des initiatives et des activités, au regard des priorités du 36 C/5 ainsi que de la mise en œuvre générale de la priorité globale Afrique. Afin d'en assurer la cohérence et d'en faciliter le suivi, les projets ont été engagés selon leurs centres d'intérêt et leurs complémentarités, par axes d'action dont le suivi et la coordination sectorielle sont assurés par des spécialistes de programme qui en sont les points focaux au niveau du Siège. Les activités opérationnelles sont en cours sur le terrain sous la supervision et l'animation des chefs d'équipe et bénéficient de partenariats substantiels, techniques ou financiers.

102. Les activités en cours visent les objectifs spécifiques suivants :

- (i) Renforcer les contenus de l'éducation et la capacité des systèmes éducatifs en ce qui concerne l'éducation pour la paix et la prévention des conflits, en mettant tout particulièrement l'accent sur les interventions en Afrique subsaharienne.
- (ii) Promouvoir l'intégration régionale en Afrique par le biais d'une gestion concertée et durable des ressources naturelles renouvelables transfrontières et d'une coopération culturelle et scientifique dans les réserves de biosphère et les sites protégés par la Convention du patrimoine mondial.
- (iii) Renforcer la capacité des pays africains à utiliser le système de surveillance de la sécheresse comme un outil opérationnel de suivi en tant quasi réel et de prévisions saisonnières.
- (iv) Créer une plate-forme logicielle Open Source Hydro dans le domaine de la gestion de l'eau et mettre au point des outils d'apprentissage en ligne.
- (v) Tirer parti des programmes d'enseignement type de l'UNESCO pour le journalisme.
- (vi) Promouvoir les langues africaines transfrontalières en assurant la traduction des matériels produits et leur diffusion sur des supports audiovisuels et dans les médias et en les utilisant dans les cours de langues transfrontalières.
- (vii) Promouvoir l'utilisation des TIC et l'apprentissage itinérant et tirer parti du patrimoine immatériel pour promouvoir le lien entre culture, éducation, technologie et développement durable.
- (viii) Développer les compétences des jeunes gens, hommes et femmes, afin qu'ils s'engagent dans l'entrepreneuriat social et promouvoir une culture de la paix en Afrique.

### **Difficultés, enseignements et perspectives**

103. La collaboration intersectorielle entre les services du Siège et ceux du terrain a été particulièrement fructueuse et bénéfique. Elle a notamment contribué au partage des expériences (réussites et échecs) tout en confortant l'esprit d'équipe. Les activités de mobilisation de ressources extrabudgétaires, en particulier de fonds africains, restent à être mieux ciblées à l'avenir.



## COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

### I. Évaluation stratégique globale

104. Pendant la période considérée, l'UNESCO a continué de mettre en œuvre sa priorité globale Égalité entre les sexes par des actions de conseil et de dialogue sur les politiques, de plaidoyer de haut niveau, de renforcement des capacités, de coordination et de réseautage, et de création et de maintien de partenariats ainsi que par la mise en œuvre, sur le terrain, d'initiatives sexospécifiques et intégrant la question de l'égalité des genres<sup>10</sup>. Dans ces efforts, l'Organisation tire continuellement les enseignements de ses mécanismes et modalités, et adapte et adopte toutes sortes d'initiatives et de stratégies nouvelles dont s'inspirent d'autres organismes des Nations Unies.

105. Une évaluation externe indépendante de la priorité globale Égalité entre les sexes, coordonnée et gérée par IOS, a débuté en novembre 2012. Cette évaluation comporte trois volets : (i) un audit participatif sur l'égalité des genres (PGA) mené par l'Organisation internationale du Travail sans coût pour l'UNESCO – l'équipe de l'OIT a terminé son travail à l'UNESCO et met actuellement la dernière main à son rapport pour soumission à IOS ; (ii) une évaluation externe (ne couvrant pas les éléments déjà traités par le PGA et financée par une contribution extrabudgétaire de la Suède) actuellement effectuée par un consultant suédois recruté et géré par IOS ; et (iii) une méta-évaluation des évaluations pertinentes précédemment réalisées par IOS. Un rapport d'évaluation consolidé sera soumis par IOS au Conseil exécutif à sa 191<sup>e</sup> session.

106. Une évaluation interne réalisée par la Division pour l'égalité des genres (ODG/GE) montre que la mise en œuvre de la priorité globale Égalité entre les sexes a été plus efficace pour ce qui concerne (i) l'intégration et la prise en compte de la question de l'égalité des genres dans la politique globale et dans tous les cadres et documents stratégiques – y compris la prochaine Stratégie à moyen terme – avec une contribution concrète et de fond d'ODG/GE ; (ii) l'action de plaidoyer et de dialogue sur les politiques à tous les échelons à travers la prise en compte de l'égalité des genres dans les grands événements organisés par l'UNESCO ainsi que des initiatives de programme sexospécifiques ; (iii) le renforcement des capacités du personnel et de l'Organisation par des formations spécifiques en la matière et par des examens des processus organisationnels.

107. Les actions menées par l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres sur le terrain prennent de multiples formes et produisent des résultats positifs, mais il n'en est encore pas suffisamment rendu compte dans les documents et les rapports.

108. À l'extérieur, l'UNESCO a poursuivi sa participation proactive et efficace au système des Nations Unies, en particulier, à ONU-Femmes, avec pour point culminant de cet engagement la signature, en mai 2012, par les chefs de secrétariat des deux institutions, d'une lettre de coopération en vue de cerner les domaines de synergie précis. En outre, des partenariats avec des réseaux d'universitaires, de décideurs et de représentants de la société civile continuent d'être mis en place et renforcés par une collaboration dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO.

### II. Faire face à la situation financière

109. *Exécution du programme* – compte tenu de la situation financière actuelle de l'Organisation, les progrès dans la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes ont été accomplis dans une large mesure grâce à la mobilisation de fonds extrabudgétaires destinés à des initiatives sexospécifiques. On a veillé à faire en sorte que les ressources des secteurs de programme – budget ordinaire et fonds extrabudgétaires – se concentrent sur la production d'un impact maximum et, au sein du Secrétariat, sur la mise en place de structures et de capacités durables

<sup>10</sup> Voir également les aspects saillants de l'exécution du programme et des réalisations dans le document 191 EX/4 Partie I (B) en ligne.

qui permettent de faire progresser l'égalité des genres. Dans la mesure où l'action d'ODG/GE, l'unité centrale chargée de coordonner et de suivre cette priorité au sein du Secrétariat, repose principalement sur l'expertise de son personnel, il a été possible d'atténuer les effets de la perte importante de ressources du Programme ordinaire en formant et en employant des stagiaires pour des périodes courtes ou plus longues, ce qui a permis d'éviter de recruter du personnel ou des consultants à titre temporaire. En outre, ODG/GE a poursuivi la pratique de la participation virtuelle aux réunions interinstitutions et autres, a limité au maximum les voyages et a suspendu toute publication jusqu'à nouvel ordre.

110. *Mobilisation de fonds* – Pour répondre aux problèmes résultant de la situation financière actuelle, l'UNESCO a recherché des financements externes auprès de sources plus diverses. Tandis que les efforts pour mobiliser des fonds en faveur de programmes sexospécifiques tels que le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, le Partenariat UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science et les indicateurs de développement des médias tenant compte de la problématique hommes-femmes se poursuivaient avec succès, des financements ont également été obtenus auprès du Fonds-en-dépôt japonais (JFIT) et du mécanisme de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) de la Commission européenne pour des initiatives au niveau des pays coordonnés par ODG/GE et mises en œuvre en collaboration avec des bureaux hors Siège et des partenaires locaux.

### III. Défis et enseignements tirés

111. L'égalité entre les sexes n'est une priorité globale de l'UNESCO que depuis 2008 et le Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes, 2008-2013, actuellement mis en œuvre est le tout premier. Comme il ressort de l'annexe B, les efforts de l'UNESCO portent leurs fruits, et des résultats visibles et tangibles sont obtenus au niveau des pays et au sein du Secrétariat.

112. Quant au fond, la prise en compte systématique des questions liées à la parité des sexes apparaît désormais comme la stratégie la plus prometteuse pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans l'action de l'UNESCO. Cette stratégie n'est cependant pas toujours pleinement comprise. Les initiatives sexospécifiques, qui visent à combler les lacunes à cet égard dans certains domaines et dans certaines politiques où persistent des inégalités notables entre les sexes, en se concentrant sur l'autonomisation sociale, politique et économique des femmes et des hommes et sur la transformation des normes de la masculinité et de la féminité, sont parfois considérées comme suffisantes pour mettre en œuvre la priorité globale Égalité entre les sexes de l'UNESCO.

113. En outre, les engagements fermes envers le principe de l'égalité des sexes ne se concrétisent pas toujours par des actions effectives à d'autres étapes de la programmation – planification, allocation des ressources, mise en œuvre, suivi/établissement de rapports et évaluation. Par ailleurs, le niveau d'engagement envers cette priorité varie selon les États membres et les donateurs de fonds extrabudgétaires, qui ont des interprétations diverses de ce qui constitue l'autonomisation et l'égalité des sexes et par conséquent de la façon dont cette priorité doit continuer d'être mise en œuvre.

114. L'allocation de financements adéquats et réguliers est évidemment une condition essentielle de l'obtention de résultats tangibles et durables. Les systèmes budgétaires existant à l'UNESCO ne permettent pas de contrôler de près les ressources financières allouées à la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes, mais l'analyse des plans de travail et les estimations des allocations budgétaires réalisées par ODG/GE indiquent que les sommes inscrites au budget des secteurs de programme à ce titre sont minimales (entre 5 et 20 % du total).

115. À l'insuffisance des ressources financières s'ajoute le problème que représente l'expertise disponible à l'UNESCO pour l'égalité des genres. Même si, en mars 2012, ODG/GE affichait des effectifs complets sur dix mois de la période considérée – à savoir cinq membres du cadre organique placés sous l'autorité d'une directrice et assistés d'un membre du personnel GS – l'unité

centrale en charge de la priorité Égalité entre les sexes demeure l'un des groupes les plus restreints au sein du système des Nations Unies. Au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les instituts, le réseau renforcé des points focaux sur le genre continue de soutenir l'action d'ODG/GE. Cependant, les membres de ce réseau n'étant pas à proprement parler des experts de l'égalité des genres, mais des spécialistes d'autres domaines qui manifestent un intérêt pour cette question, leur contribution et leur efficacité s'en trouve limitée. De plus, il serait hautement souhaitable que dans le cadre du processus de décentralisation, les bureaux régionaux se dotent de conseillers à plein temps sur l'égalité des genres, afin de renforcer les actions mises en place par l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes sur le terrain.

116. Enfin et surtout, le manque de données fiables, cohérentes et systématiques ventilées par sexe dans plusieurs domaines de compétence de l'UNESCO constitue un frein important à l'action en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes.

## ÉVALUATION ET AUDIT

117. Au cours des 12 derniers mois, le Service d'évaluation et d'audit (IOS) a mis en œuvre avec succès un programme de travail complet couvrant les fonctions d'audit interne, d'évaluation et d'investigation. IOS a également fourni à l'Organisation un certain nombre de services d'appui et de conseil en matière de gestion, en aidant, entre autres, au suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO (EEI). Le programme de travail s'est également attaché à aider l'UNESCO à faire face à la situation financière en identifiant les domaines où l'efficacité, l'efficacité, les économies et le rapport qualité-prix gagneraient à être renforcés.

118. À cette fin, le programme de travail d'IOS englobait notamment des engagements concernant les chaires UNESCO, les prix UNESCO, les instituts et les centres de catégories 1 et 2, les comptes spéciaux, le recouvrement des coûts et la Priorité Afrique. Pour plus de détails, voir le document 191 EX/4 Partie I (B).

119. Les principaux défis et enseignements tirés au cours de la période de mise en œuvre sont notamment les suivants :

- La nécessité d'évaluer plus souvent les objectifs des partenariats et leur conformité au programme, d'évaluer de manière plus systématique les projets extrabudgétaires à grande échelle aux fins de l'apprentissage et de la présentation des résultats, et de mieux intégrer la présentation des résultats des instituts de catégorie 1 dans le cadre de l'UNESCO en matière de gestion axée sur les résultats. Un projet d'inventaire et d'assurance qualité des projets extrabudgétaires est en cours d'élaboration afin de relever ces défis. Son objectif consiste à dresser un bilan-diagnostic du paysage de l'évaluation des projets extrabudgétaires et des éléments nécessaires à l'amélioration des orientations.
- L'élaboration de méthodes rigoureuses d'évaluation des activités normatives est également considérée comme un défi majeur par le système des Nations Unies dans son ensemble. À cet égard, IOS collabore avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) à l'établissement d'un Manuel pour l'évaluation des activités normatives en vue de mettre l'accent sur les questions méthodologiques. Par ailleurs, IOS a récemment lancé une évaluation de ses activités normatives dans le Secteur de la culture.
- La réduction significative du budget d'activités d'IOS est en partie compensée par des efforts fructueux visant à attirer des ressources extrabudgétaires, par exemple en finançant les évaluations de la Priorité globale égalité entre les sexes et les activités normatives dans le Secteur de la culture.

## **NORMES INTERNATIONALES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

120. Au cours des 12 premiers mois de l'exercice budgétaire 2012-2013, l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) a continué de mettre l'accent sur la protection des intérêts de l'UNESCO et sur la coordination du suivi des instruments normatifs de l'Organisation. En effet, LA a défendu les intérêts de l'Organisation (protection contre toute utilisation non autorisée de son nom et l'emblème ou contre toute prétention juridiquement injustifiée, rappel de ses privilèges et immunités, etc.) et a maintenu une assistance juridique continue aux secteurs et aux bureaux hors Siège, notamment pour vérifier et améliorer un large éventail de projets d'accords/contrats conclus par l'Organisation. L'Office a également soutenu juridiquement les services internes en particulier HRM dans la rédaction de circulaires administratives et de ses avis en matière de contestation du personnel.

121. De plus, LA a participé activement aux travaux des organes intergouvernementaux chargés de la mise en œuvre des conventions dernièrement entrées en vigueur, à savoir ceux des Conventions de 1970, 1972, 2003 et 2005, et ce, en fournissant de nombreux avis juridiques au secrétariat des autres conventions. Pour ce qui est de la coordination de l'action normative, l'Office a continué de veiller, dans le cadre du premier mandat du Comité sur les conventions et recommandations du Conseil exécutif (CR), à la mise en œuvre des nouvelles procédures de suivi adoptées en 2007 par le Conseil (s'appliquant aux Conventions de 1960, 1970 et 1989 ainsi qu'à 11 recommandations déclarées prioritaires par la Conférence générale en 2007).

122. Par ailleurs, l'Office a continué à donner de nombreux avis juridiques aux 189<sup>e</sup> et 190<sup>e</sup> sessions du Conseil exécutif et a préparé plusieurs documents à son attention dans le cadre des travaux de son Comité CR. En conclusion, LA a dû faire face à de nombreuses demandes d'avis juridiques dans un contexte insuffisant de ressources humaines et ce, tout en maintenant une qualité satisfaisante de ses avis et prestations juridiques.

### **HORS SIÈGE – MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DÉCENTRALISÉS**

Au cours de la période considérée, BFC a produit des résultats dans les domaines ci-après :

*(i) Décentralisation*

123. Le Bureau de coordination des unités hors Siège a continué de coordonner la réforme globale de la présence hors Siège de l'UNESCO, en veillant à assurer la meilleure liaison possible entre les unités hors Siège, les secteurs au Siège et les services liés au programme et les services internes, en particulier dans les domaines de la planification et de la mise en œuvre. Suite aux décisions du Conseil exécutif, les activités de mise en œuvre ont été axées sur l'Afrique subsaharienne. Les restrictions financières ont été largement compensées par les fonds alloués par le Fonds d'urgence à la réforme du dispositif hors Siège, et la mise en œuvre de la réforme est en cours conformément aux décisions prises par le Conseil exécutif.

124. En étroite collaboration avec le Département Afrique, BSP, BFM et HRM, un plan complet a été élaboré en vue de la mise en œuvre intégrale de la réforme en Afrique, notamment des plans de dotation en personnel pour l'ensemble des bureaux (bureaux régionaux multisectoriels et bureaux nationaux). La mise en œuvre s'est achevée pour l'Afrique de l'Ouest (Sahel) avec le bureau régional situé à Dakar et le bureau à Bamako, qui est passé du statut de bureau multipays à celui de bureau national, ainsi que pour l'Afrique de l'Est avec le bureau régional situé à Nairobi et le bureau à Dar es-Salaam, qui est passé du statut de bureau multipays à celui de bureau national pour la Tanzanie. Par ailleurs, un nouveau bureau national a été créé au Soudan du Sud (Juba), qui est pleinement opérationnel.

125. La création d'un nouveau bureau national en Côte d'Ivoire (Abidjan) a été négociée avec les autorités locales. Des plans ont été préparés pour la plate-forme d'appui administratif d'Addis-

Abeba, mais la mise en œuvre a été reportée au début de l'année 2013 dans le cadre de la réforme concernant les attachés d'administration actuellement menée au Siège.

126. Des consultations ont été menées avec l'ensemble des parties concernées en vue de simplifier les lignes hiérarchiques existantes et renforcer la délégation de pouvoirs et d'obligations redditionnelles aux directeurs et chefs de bureau hors Siège, conformément aux décisions du Conseil exécutif.

127. Afin de garantir le meilleur rapport coûts-bénéfices/efficacité possible pour chacun des bureaux hors Siège, les accords avec les pays hôtes ont été analysés et, le cas échéant, renégociés.

*(ii) Appui aux unités hors Siège*

128. BFC est la principale interface de communication avec et entre le Siège et le dispositif hors Siège. Bien que le suivi des budgets opérationnels des bureaux hors Siège ait été transféré à BFM dans le cadre de la réforme globale des services financiers, BFC a contribué, en étroite collaboration avec BFM, à améliorer la gestion et l'administration de ces fonds. En collaboration avec ERI et MSS/BKI, BFC s'est également employé à renforcer les plates-formes d'information et les structures de communication, ce qui facilite les contacts et améliore la visibilité des activités de l'UNESCO hors Siège. BFC a souvent contribué au maintien de contacts réguliers entre le Siège et le dispositif hors Siège afin d'assurer un appui suffisant.

129. Étant responsable de l'évaluation de la performance de tous les directeurs et chefs de bureaux hors Siège, BFC entretient des relations très étroites avec ces collègues et dirige le processus de recrutement de nouveaux chefs et directeurs, le cas échéant.

*(iii) Amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux*

130. La réalisation des résultats en matière de sécurité sur le terrain, et en particulier de ceux liés au niveau de sécurité acceptable, est directement liée à la disponibilité des ressources financières, dans la mesure où les besoins sur le terrain sont couverts par le déploiement de mesures/équipements/services garantissant des conditions de vie et de travail sûres. Par conséquent, le principal défi et la principale réalisation au cours de l'année 2012 a consisté à plaider efficacement en faveur du maintien d'un niveau de financement suffisant afin de conserver un environnement sécuritaire durable et répondre efficacement aux situations d'urgence. Il convient de souligner à nouveau que la présence hors Siège implique des coûts de sécurité incompressibles. Le financement de ces coûts au titre de projets extrabudgétaires reste un défi majeur compte tenu de la tendance persistante à la subvention des besoins de sécurité au titre du budget ordinaire. Le bureau à Kaboul et le bureau de projet à Tripoli sont les rares exemples de bureaux où les fonds extrabudgétaires ont contribué de manière significative (intégralement dans le cas de Tripoli) aux besoins en matière de sécurité.

*(iv) Coordination des mesures prises pour faire face aux situations de sortie de crise*

131. BFC a continué de coordonner la réponse de l'UNESCO aux besoins des pays touchés par une crise. La plupart de ce soutien a été fourni par le biais de la plate-forme intersectorielle pour le soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe, dont BFC assure le secrétariat, et dont les réalisations sont présentées séparément ci-après. Outre ces réalisations, au cours de la période considérée, l'UNESCO a mis l'accent en particulier sur la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN). Le soutien apporté à ces pays en transition a été maintenu et renforcé, et la présence sur le terrain a été renforcée par l'ouverture de deux bureaux de projet à Tripoli (Libye) et à Tunis (Tunisie). BFC a également fourni des orientations stratégiques et une aide à un certain nombre de bureaux hors Siège, afin de soutenir leur participation active aux activités conjointes des Nations Unies.

132. En ce qui concerne les relations interinstitutions des Nations Unies, BFC a continué de servir de point focal à l'appui des bureaux hors Siège et des bureaux de liaison pour la participation de l'UNESCO au Comité exécutif pour les affaires humanitaires (CEAH), au Département des opérations de maintien de la paix et aux évaluations des besoins post-conflit et post-catastrophe menées par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM). L'Organisation participe régulièrement aux Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les situations humanitaires et de transition, notamment au Fonds humanitaire communautaire pour le Soudan du Sud et au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, ainsi qu'au volet thématique « Prévention des crises et consolidation de la paix » du Fonds pour la réalisation des OMD, au titre duquel 5,6 millions de dollars des États-Unis d'allocations sont versés par l'UNESCO aux pays suivants : Brésil, Chili, Costa Rica, ex-République yougoslave de Macédoine, Guatemala, Haïti, Liban, Mexique, Panama.

***Plate-forme intersectorielle : soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe***

133. La plate-forme intersectorielle pour le soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe soutient une approche stratégique et cohérente des situations humanitaires d'après-crise, de l'atténuation des risques de catastrophe, de la construction de la paix et des transitions politiques.

134. La plate-forme intersectorielle pour le soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe s'est réunie une fois par mois en moyenne, et a mis l'accent en 2012 sur les transformations politiques et la réaction à la situation d'urgence dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, sur les capacités de réduction des risques de catastrophe liés aux sécheresses et aux inondations, sur le soutien aux antennes de projets PCPD et aux nouveaux bureaux nationaux, ainsi que sur l'élaboration de projets intersectoriels.

135. Suite à l'examen de 43 propositions de projets présentées par 27 bureaux hors Siège, la plate-forme intersectorielle pour le soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe coordonne les projets avec huit unités hors Siège (Accra, Hanoï, Islamabad, Juba, Nairobi, New Delhi, Tunis et Windhoek), grâce à l'allocation de 505 000 dollars des États-Unis au titre du Programme ordinaire et de 435 000 dollars au titre du Fonds d'urgence approuvé. Une allocation de 100 000 dollars supplémentaires a été approuvée en tant que fonds de réserve pour de nouvelles urgences post-conflit et post-catastrophe, et a jusqu'à présent été déployée à Gaza et en Somalie.

136. En 2012, la plate-forme intersectorielle pour le soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe, par le biais de son secrétariat à BFC, a fourni des fonds et un soutien logistique de base aux antennes de projets PCPD à Gaza, au Myanmar, en Somalie, à Tripoli et à Tunis, ainsi qu'à l'élaboration de projets PCPD et à la création des nouveaux bureaux nationaux au Soudan du Sud et en Côte d'Ivoire. Le secrétariat de la plate-forme a également coordonné le soutien fourni aux bureaux, notamment en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, à Haïti, en Iraq, au Pakistan, en République démocratique du Congo, en République du Congo, ainsi que dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de la Corne de l'Afrique.

137. Bien que les États membres semblent largement favorables au renforcement du rôle spécialisé de l'UNESCO dans la réponse post-crise, le Secrétariat devrait continuer à déployer de manière stratégique des fonds ordinaires et d'urgence limités afin de mobiliser un soutien extrabudgétaire supplémentaire, tout en renforçant la crédibilité auprès des donateurs et au sein des équipes de pays des Nations Unies.

## **Sauvegarde du patrimoine culturel, y compris les bibliothèques et collections de manuscrits anciens et préservation des institutions socioéducatives dans le nord du Mali (Suivi de la décision 190 EX/4 (II))**

138. Des mesures ont été prises afin de protéger les biens culturels du Mali avec le soutien du Fonds d'urgence, parmi lesquelles la distribution de documents d'information à l'État-major du Mali et à la CEDEAO afin de faciliter la protection des biens en cas d'intervention militaire, ainsi qu'aux forces de police, aux travailleurs humanitaires et aux organisations de la société civile. Des programmes de renforcement des capacités visant à former les forces à la prévention du trafic illicite ont été menés sur le terrain, auxquels ont participé les pays voisins. En parallèle, un programme pour la conservation d'urgence des manuscrits à Tombouctou a été lancé. Le Fonds du patrimoine mondial a fourni un soutien au Gouvernement du Mali pour ses efforts de conservation des sites de Tombouctou et du Tombeau des Askia, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril par le Comité du patrimoine mondial à sa 36<sup>e</sup> session (Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie). Le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé a octroyé une aide financière pour des mesures d'urgence concernant les collections de musées, le Tombeau des Askia et ses sites associés. Ces activités concrètes sont menées avec l'entière collaboration du Coordonnateur résident des Nations Unies au Mali. Elles viennent appuyer la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies 2071, 2056 et 2085 adoptées respectivement par le Conseil de sécurité en juillet, octobre et décembre 2012, qui ont fermement condamné la destruction et le pillage de sites religieux et culturels et prié instamment l'ensemble des parties de prendre des mesures appropriées afin d'assurer la protection des biens du patrimoine mondial au Mali. La reconnaissance par la communauté internationale de l'importance de la protection du patrimoine dans le contexte de la crise au Mali par le biais, notamment, de l'adoption de ces résolutions et du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Mali, qui porte sur la destruction du patrimoine culturel, constitue grâce aux efforts de l'UNESCO un précédent encourageant de reconnaissance de la nécessité de prendre en compte les questions culturelles dans la réponse aux crises. En parallèle, le Secrétariat maintient ses contacts avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel afin de le sensibiliser à l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel, ainsi qu'avec les principaux partenaires institutionnels (ONU, CEDEAO, Union africaine et ISESCO). Une évaluation des dommages causés au patrimoine culturel devra être réalisée, un soutien devra être apporté à la reconstruction et à la réhabilitation des biens endommagés, et des activités de renforcement des capacités en matière de conservation destinées aux responsables de sites et aux communautés locales à Tombouctou et à Gao devront être menées. Il est donc à espérer que les États membres apporteront leur soutien au Fonds spécial créé à cette fin par la Directrice générale à la demande du Comité du patrimoine mondial, conformément à la décision 190 EX/4 (II).

### **PLANIFICATION STRATÉGIQUE, SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ÉLABORATION DU BUDGET**

#### ***Mise en œuvre du programme***

139. Examens périodiques des plans de travail : compte tenu des contraintes financières et conformément à la note Ivoire de la Directrice générale du 8 décembre 2011, qui demandait à tous les secteurs/bureaux/offices d'établir, pour 2012-2013, des plans de travail qui intègrent une réduction moyenne de 29 % par rapport au budget approuvé, BSP a donné des conseils et apporté un soutien à tous les secteurs et à toutes les unités pour les aider à réviser et à affiner les plans de travail. Fin juin 2012, BSP a procédé à un examen approfondi des plans de travail et formulé des recommandations adressées à la Directrice générale en vue de leur validation et du déblocage de fonds à titre provisoire. Les allocations de crédits ont été faites pour trois mois jusqu'en juin 2012 et sur une base trimestrielle à partir de là, afin d'optimiser l'utilisation des ressources de l'UNESCO et de maximiser l'accent mis sur les priorités de programme. Tout au long de l'année, BSP a continué de suivre de près la révision des plans de travail, collaborant avec les secteurs et les services pour veiller à l'application des principes programmatiques ci-après :

- recentrer l'exécution du programme et en accroître l'efficacité afin d'atteindre les résultats escomptés ;
- répondre pleinement aux priorités globales, Afrique et Égalité des genres ainsi qu'aux besoins des groupes prioritaires ;
- donner la priorité à l'exécution hors Siège et respecter les obligations statutaires ;
- assurer le parfait alignement avec l'approche RBM ;
- améliorer la complémentarité et l'alignement des ressources budgétaires avec les priorités du Programme ordinaire.

140. L'exercice d'examen périodique des plans de travail a contribué à l'obtention de résultats prometteurs, comme l'indiquent les rapports que BSP a préparés en coopération avec les secteurs et les services concernés sur les mesures prises et leur impact (documents 189 EX/4 et 190 EX/4, par exemple) et sur les progrès accomplis dans la réalisation des 18 objectifs de la Feuille de route (190 EX/34 par exemple).

141. **La mobilisation de ressources extrabudgétaires** a toujours été très importante pour renforcer l'impact et la portée des programmes de l'UNESCO. Elle est devenue plus impérieuse encore lorsque le financement au titre du Programme ordinaire a enregistré une forte réduction. BSP a redoublé d'effort pour élargir la base de donateurs de l'UNESCO et aider à collecter des ressources complémentaires pour le **Fonds d'urgence multidonateurs spécial** créé en novembre 2011. BSP a publié une brochure intitulée « *Les programmes thématiques et les objectifs de l'UNESCO pour la mobilisation des ressources en 2012-2013* » qui donne un aperçu thématique des objectifs de mobilisation de l'Organisation pour le biennium. Le cadre stratégique global de l'UNESCO pour les partenariats a été unifié et présenté aux membres du Conseil exécutif en tant que première stratégie globale de l'UNESCO pour les partenariats (190 EX/21). Au 31 décembre 2012, 364 millions de dollars des États-Unis étaient mobilisés pour renforcer le Programme ordinaire de l'Organisation, dont 68 millions de contributions et annonces de contributions au Fonds d'urgence.

142. L'UNESCO a également continué d'étudier des moyens de renforcer la coopération avec le secteur privé. Les **partenariats avec le secteur privé** existants ont encore été élargis et intensifiés au cours de l'année écoulée et près de 30 millions de dollars des États-Unis mobilisés. Une série de grands partenariats avec le secteur privé entamés en 2011 ont été élargis, notamment celui avec Procter & Gamble concernant l'éducation des filles et des femmes et de nouvelles possibilités de financements ont été trouvées auprès de partenaires au Brésil, en Chine, en République de Corée et dans les Émirats Arabes Unis. L'année 2012 a également été marquée par le renforcement du partenariat de l'UNESCO avec l'Union européenne (signature d'un nouveau mémorandum d'accord) et par un étroit engagement avec le Partenariat mondial pour l'éducation hébergé par la Banque mondiale. Le soutien apporté par le système des Nations Unies aux activités opérationnelles de l'UNESCO dans le domaine du développement et de l'assistance humanitaire est resté relativement stable avec 15 millions de dollars mobilisés.

***Préparation du Projet de stratégie à moyen terme pour 2014-2019 (37 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2014-2015 (37 C/5)***

143. Conformément aux résolutions 36 C/1 et 36 C/112 de la Conférence générale, BSP a donné le coup d'envoi à la préparation des propositions préliminaires concernant le 37 C/4 et le 37 C/5 dès janvier 2012 : les questionnaires ont été envoyés en temps voulu et toutes les réponses analysées et synthétisées (190 EX/19 Parties I B et C) ; cinq consultations régionales entre la Directrice générale, les États membres et les commissions nationales ont été menées en coopération avec ERI (190 EX/19 Partie I A). BSP a préparé sur cette base les propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le 37 C/4 et le 37 C/5, document 190 EX/19,



qu'il a soumis au Conseil exécutif pour examen à sa 190<sup>e</sup> session. Conformément à la décision 190 EX/19, BSP a amorcé la préparation des projets de documents 37 C/4 et 37 C/5 et aidé à organiser une série de réunions de consultation avec les États membres sur le rôle que l'UNESCO pourrait jouer dans un nombre de domaines thématiques clés, à savoir : « l'autonomisation des jeunes pour la paix et le développement durable » ; « l'inclusion sociale, les transformations sociales et l'innovation sociale » ; « la science et les technologies au service des sociétés du savoir » et « l'eau douce ». Des délibérations ont également enrichi les projets de documents complets 37 C/4 et 37 C/5 qui doivent être examinés par le Conseil exécutif à sa 191<sup>e</sup> session (printemps 2013).

### ***Repositionnement stratégique de l'Organisation***

144. Réforme des Nations Unies et efforts de cohérence à l'échelle du système : à une époque où le système des Nations Unies pour le développement consolide et fait progresser les réalisations obtenues ces dernières années grâce aux efforts de **cohérence à l'échelle du système**, l'UNESCO continue de participer activement aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies au niveau mondial/interinstitutions, y compris au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ; au Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et à ses trois organismes subsidiaires – HLCP, HLCM et GNUD. L'UNESCO a en particulier (co)dirigé ce qui suit :

- sous la présidence de l'UNESCO (ADG/BSP en sa qualité de vice-président du GNUD), un examen interinstitutions sur les futurs mécanismes de partage des coûts du financement du système de coordonnateurs résidents a été entrepris. Cet examen, dont les recommandations sont maintenant transmises au CCS, sert de référence à l'examen quadriennal complet et vise à garantir un financement juste et prévisible à cet important pilier de l'action commune du système des Nations Unies au niveau régional et à celui du pays ;
- l'UNESCO a présidé et supervisé le comité directeur du « Guichet de financement élargi » de l'initiative « Unis dans l'action », qui a été le principal mécanisme commun de financement à l'appui du fonds du programme « Unis dans l'action » au niveau des pays. Dans ce contexte, l'UNESCO codirige aussi une réflexion à l'échelle du système sur la manière dont ce fonds de soutien pourrait à l'avenir être le plus efficacement financé par des donateurs ;
- en tant que membre d'un groupe de haut niveau du GNUD chargé de formuler des « procédures opérationnelles normales » (SOP) pour les pays qui choisissent de mettre en œuvre l'initiative « Unis dans l'action », l'UNESCO a contribué à l'élaboration de ces instruments et codirigé les travaux relatifs aux opérations commerciales harmonisées. L'élaboration des procédures opérationnelles normales constitue une étape importante pour accroître encore la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience auxquelles le système des Nations Unies pour le développement est parvenu par le biais de l'initiative « Unis dans l'action ». Les SOP peuvent servir de fondement à une initiative « Unis dans l'action de deuxième génération » comme le préconise le programme d'action quinquennal du Secrétaire général de l'ONU.

145. Au niveau régional et à celui des pays, BSP a continué de soutenir la participation de l'UNESCO aux équipes régionales du GNUD et aux équipes de pays des Nations Unies, notamment en fournissant des fonds d'appui dédiés provenant de l'allocation de 2 % destinée à renforcer les capacités de l'UNESCO au niveau des pays. De plus, BSP a continué de donner des conseils et d'apporter son soutien aux bureaux hors Siège pour la préparation des Documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays, en vue de la réalisation de l'objectif 5 de la Feuille de route.

146. BSP a coordonné le processus de préparation de la participation de l'Organisation à la Conférence **Rio + 20** en assurant notamment une coopération intersectorielle et en fournissant un

appui aux secteurs de programme pour les préparatifs de fond, politiques et logistiques. Pendant la Conférence, un certain nombre de publications de l'UNESCO ont été lancées et distribuées : « *Santé des océans, santé des populations* » ; « *Working towards a Balanced and Inclusive Green Economy* » (Vers une économie verte équilibrée et inclusive), et « *Des économies vertes aux sociétés vertes* ». Toutes les manifestations organisées par l'UNESCO ont réuni un grand nombre de participants et ont assuré sa visibilité pendant la conférence. Le document final de Rio + 20 a entériné plusieurs propositions de l'Organisation relatives à l'engagement mondial en faveur du développement durable. De plus, l'UNESCO a été chargée par le Secrétaire général d'accueillir le secrétariat du Conseil consultatif scientifique. BSP, en liaison avec SC et SHS, a facilité le processus de création de cet organe. Il a suivi tous les processus politiques de suivi de Rio + 20 et a contribué à plusieurs rapports du Secrétaire général, dont ceux sur le Forum politique de haut niveau et sur la prise en compte du développement durable dans le système des Nations Unies (*Mainstreaming Sustainable Development in the UN System*).

147. BSP fait office de point focal de l'UNESCO chargé d'assurer une participation et une contribution actives à tous les mécanismes et groupes importants engagés dans les processus de préparation de l'agenda pour le **développement post-2015** au niveaux mondial et interinstitutions, comme par exemple l'Équipe spéciale sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, l'Équipe spéciale du GNUD sur les OMD, l'Équipe spéciale du GNUD sur la culture et le développement, ainsi que le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement. BSP a coordonné avec succès la contribution de l'UNESCO au rapport de l'Équipe spéciale sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 intitulé « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous », publié en juin 2012, et sert, depuis, de point de référence à l'échelle du système pour l'ensemble des consultations et débats consacrés à l'agenda pour le développement post-2015 (voir 191 EX/6 pour de plus amples détails sur les divers processus connexes).

148. De plus, depuis novembre 2012, BSP pilote un comité directeur interne chargé de préparer la contribution de l'UNESCO à l'agenda pour le développement post-2015 et le positionnement de l'Organisation dans cet agenda. La première réunion de ce comité directeur s'est tenue début novembre 2012 et a rassemblé des membres du personnel des secteurs de programme (au Siège et hors Siège), des instituts et des services centraux. Les différents échanges de vues ont aidé à dégager un consensus sur la contribution stratégique attendue de l'UNESCO et sur l'importance de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information comme moteurs stratégiques essentiels d'un agenda global pour le développement.

149. Prospective : Les conclusions de la série de **forums UNESCO du futur**, qui ont donné lieu à des débats de fond sur des questions d'avant-garde entre responsables de l'élaboration des politiques et parties prenantes, ont débouché sur des contributions au processus de Rio + 20 et à la formulation du C/4 et du C/5. Le rôle de chef de file que l'UNESCO pourrait jouer dans l'édification d'une culture de la prospective et le renforcement des capacités en la matière au niveau international a été souligné dans la mise en œuvre des activités menées en collaboration dans le cadre du Programme de prospective avec les États membres, les secteurs de programme, le dispositif hors Siège et les divers partenaires, notamment la Fondation Rockefeller, l'Union européenne, les groupes de réflexion et les ONG.

### ***Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence***

150. La mise en œuvre du Programme d'action intersectoriel et interdisciplinaire pour une culture de la paix et de la non-violence progresse conformément à ses objectifs. Le financement des 17 projets présélectionnés au titre de la plate-forme intersectorielle concernée a été approuvé par la Directrice générale, avec une enveloppe globale de 1 246 964 dollars, répartie comme suit : 364 464 dollars provenant du Programme ordinaire (dont 24 964 dollars sous forme de crédits additionnels) et 882 500 dollars du Fonds d'urgence. Les équipes de projet au Siège et dans les bureaux hors Siège ont lancé la mise en œuvre à la fin d'octobre 2012. BSP a réussi à mobiliser tous les domaines de compétence de l'UNESCO pour la réalisation des objectifs de ce Programme

d'action selon une approche intersectorielle. La coopération a été resserrée entre les bureaux hors Siège et les secteurs de programme, ainsi qu'entre les plates-formes intersectorielles relatives à la priorité Afrique, aux situations de post-conflit et de post-catastrophe et à la culture de la paix.

151. Les activités menées au titre de dix projets phares extrabudgétaires financés par le Royaume d'Arabie saoudite à l'appui du « Programme international Abdullah bin Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue », ainsi que le projet financé par le Danemark sur le thème « Renforcement des compétences en vue de l'élaboration de politiques et programmes pour un dialogue interculturel respectueux des droits de l'homme », se sont poursuivies conformément au calendrier. D'autres ressources additionnelles ont été mobilisées, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (ONU). Un projet de l'UNESCO intitulé « Lutte contre l'attrait exercé par le terrorisme au Nigéria, par l'éducation et le dialogue » a démarré dans ce contexte. Grâce à une contribution financière du Kazakhstan, un débat de haut niveau sur le thème « Une paix durable pour un avenir durable » a été organisé par l'UNESCO au Siège de l'ONU à New York, à l'occasion de la Journée internationale de la paix (21 septembre 2012)<sup>11</sup>. Les recommandations qui en ont découlé, ainsi que les idées exprimées durant d'autres forums pertinents tels que le 3<sup>e</sup> Panel de haut niveau sur la paix et le dialogue entre les cultures (19 novembre 2012, Siège de l'UNESCO, Paris), sont également examinées afin de déterminer la marche à suivre pour renforcer le dialogue, la compréhension mutuelle et le rapprochement des cultures en vue d'une paix durable dans le cadre des prochains C/4 et C/5.

152. Le suivi de la résolution 36 C/40 sur la « Proclamation d'une décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) » a été assuré. À sa 67<sup>e</sup> session, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie dans sa résolution A/RES/67/104 intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », et a désigné l'UNESCO comme institution chef de file.

## **RELATIONS EXTÉRIEURES ET INFORMATION DU PUBLIC**

153. Le Secteur a participé directement à l'organisation de 45 visites officielles de la Directrice générale dans les États membres, et a aidé à préparer les visites au Siège de six chefs d'État, de deux chefs de gouvernement et du Secrétaire général des Nations Unies.

154. Afin de renforcer l'échange d'informations avec les États membres, au total 14 réunions de consultation et d'information pour les délégués permanents ont été organisées en 2012, sur les questions prioritaires du C/4 et du C/5. Par ailleurs, ERI a organisé deux séminaires d'orientation à l'intention des délégués permanents auprès de l'UNESCO récemment nommés, dont ont bénéficié 34 nouveaux ambassadeurs.

155. En coopération avec BSP, ERI a organisé les cinq consultations régionales de la Directrice générale avec les États membres et les commissions nationales sur la préparation du Projet de stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2014-2017 (37 C/5). Au total, 154 États membres et leurs commissions nationales y ont participé.

156. La première réunion du groupe de travail tripartite à participation non limitée composé des délégations permanentes, des commissions nationales et du Secrétariat de l'UNESCO, s'est tenue le 19 octobre 2012 au Siège de l'Organisation en présence de 146 participants originaires de 98 États membres.

157. La reclassification de toutes les ONG partenaires a conduit à une augmentation du nombre d'organisations bénéficiant du statut d'association (63 au lieu de 22) et à une plus grande répartition géographique au sein de ce groupe. La Conférence internationale des ONG s'est réunie

---

<sup>11</sup> Les actes de la réunion sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/new/en/bureau-of-strategic-planning/themes/culture-of-peace-and-non-violence/events/high-level-debate-on-culture-of-peace/>

en décembre 2012, en présence de 129 ONG et d'environ 300 participants. Conformément aux nouvelles directives, les 10 membres du Comité de liaison ONG-UNESCO ont été élus parmi les ONG ayant leur siège dans différentes régions du monde.

158. Au 21 décembre, la Directrice générale avait approuvé 378 demandes au titre du Programme de participation pour un montant total de 8 091 278 dollars, y compris l'aide d'urgence, qui représente 67 % de l'enveloppe budgétaire réservée au Programme de participation pour 2012-2013. La Priorité Afrique a également été dûment prise en compte et les pays africains ont obtenu quelque 3 millions de dollars, soit 25 % de l'enveloppe budgétaire. Un total de 262 bourses ont été attribuées par la Section des bourses entre janvier et décembre 2012 au titre du Programme ordinaire et de fonds extrabudgétaires, pour un montant total de 3 750 593 dollars des États-Unis.

159. Une nouvelle plate-forme Web intégrée a été lancée en version bêta au début du mois d'octobre 2012, afin de réunir UNESCO.org (pour le grand public), UNESCO.int (pour les États membres et les autres partenaires de l'UNESCO) et UNESCOCOMMUNITY (pour le personnel de l'UNESCO).

160. Les médias sociaux de l'UNESCO en arabe, en espagnol et en russe sont les plus développés parmi toutes les institutions spécialisées des Nations Unies et font partie des cinq meilleurs réseaux au sein de l'ensemble du système des Nations Unies.

161. Par rapport à l'exercice biennal précédent, le nombre de propositions de publications pour 2012-2013 a diminué d'environ 44 % (452 publications par rapport à 805 proposées pour la période 2010-2011). Le Conseil des publications envisage de réduire davantage les coûts en mettant en place un système de recouvrement des coûts de distribution des publications, actuellement distribuées gratuitement, et de pratiques d'« impression à la demande » afin de réduire les tirages papier.

***Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO postérieures à la 189<sup>e</sup> session du Conseil<sup>12</sup>***

**67<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies**

162. L'UNESCO a participé à la partie principale de la 67<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à New York du 13 septembre au 24 décembre 2012, sous la présidence de S. E. M. Vuk Jeremić (Serbie).

163. Le règlement pacifique des différends, l'état de droit, la promotion du développement durable, l'aide humanitaire, le désarmement, la prévention des crimes et la lutte contre le terrorisme ont été les principaux axes de travail de l'Assemblée cette année. L'admission de la Palestine en tant qu'État non membre observateur ainsi que la situation en République arabe syrienne ont également dominé les débats de cette session.

164. La Directrice générale a participé à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale (20-27 septembre) ainsi qu'à plusieurs réunions et manifestations consacrées à un large éventail de questions telles que l'éducation dans les zones frappées par des conflits, l'éducation aux droits de l'homme pour la promotion de la tolérance religieuse, le Réseau pour un développement durable et la Commission « Le large bande au service du développement numérique ».

165. La Directrice générale a également participé le 26 septembre au lancement de la nouvelle Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) du Secrétaire général des Nations Unies, dont elle a été désignée Secrétaire exécutive du Comité directeur, avec la participation de plusieurs chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des représentants de haut niveau des

<sup>12</sup>

Conformément aux dispositions du paragraphe 3 des décisions 103 EX/6.1 et 6.2, 124 EX/6.1 et 167 EX/4.2.

organismes des Nations Unies et de la société civile, ainsi que de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'Éducation mondiale, M. Gordon Brown.

166. Un débat spécial de haut niveau sur la culture de la paix et de la non-violence a été organisé par l'UNESCO en marge de l'Assemblée, avec la participation du Secrétaire général des Nations Unies, du Président de l'Assemblée générale, du Ministre de la culture du Kazakhstan et de l'ancien Président de la République dominicaine. Les discours d'ouverture ont été suivis d'un débat entre d'éminents intellectuels et des défenseurs de la paix.

167. Comme les années précédentes, l'UNESCO a soumis à l'Assemblée des rapports détaillés sur les points de l'ordre du jour pour lesquels l'Organisation a un mandat ou une responsabilité spécifique. Les rapports suivants ont été soumis et examinés à cette session :

- Rapport sur la « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix »
- Rapport intitulé « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine »
- Rapport sur « Les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies ».

168. L'Assemblée a adopté jusqu'à présent les résolutions suivantes qui font référence à des programmes de l'UNESCO et/ou confient une ou plusieurs tâches spécifiques à l'Organisation :

- **Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)** (rés. 67/224). Par cette résolution, l'Assemblée « affirme (...) que l'éducation et la formation professionnelle sont des facteurs déterminants de l'autonomisation des pauvres », et reconnaît le « rôle que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la coordination de l'action des partenaires de l'initiative Éducation pour tous et la promotion de l'élaboration de politiques d'enseignement sectorielles, notamment par les outils pédagogiques qu'elle produit à l'intention des associations locales et des responsables des politiques ».
- **Droits de l'homme et extrême pauvreté** (rés. 67/164). L'Assemblée « réaffirme l'importance décisive de l'éducation, scolaire ou extrascolaire, pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire, et en particulier l'importance de l'éducation et de la formation de base pour l'élimination de l'analphabétisme, ainsi que des efforts visant à développer l'enseignement secondaire et supérieur, de même que l'enseignement professionnel et la formation technique, surtout pour les filles et les femmes [...], et, à ce propos, réaffirme le Cadre d'action de Dakar adopté au Forum mondial sur l'éducation, le 28 avril 2000, et note l'importance que revêt la stratégie pour l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour appuyer les programmes de l'Éducation pour tous et contribuer ainsi à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement qui est de rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015 ».
- **Enseignement de la démocratie** (rés. 67/18). L'Assemblée « encourage vivement les États membres à inscrire l'enseignement de la démocratie, avec l'éducation civique et l'éducation en matière de droits de l'homme, dans les normes d'éducation nationales » et « invite les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, y compris [...] l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à fournir le savoir-faire et les ressources nécessaires pour élaborer des programmes et des supports pédagogiques adaptés dans le domaine de la démocratie ».

- ***Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix*** (rés. 67/106). L'Assemblée « félicite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont la mission première trouve son expression dans la promotion d'une telle culture de paix, d'intensifier encore les activités qu'elle mène pour promouvoir une telle culture » et salue également « la tenue, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, d'un débat de haut niveau organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour marquer la Journée internationale de la paix le 21 septembre 2012 ». Elle souligne également « le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la mobilisation en faveur de la diversité culturelle, du dialogue entre les cultures et d'une culture de paix de l'ensemble des parties prenantes, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies [...] » et « salue la décision que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a prise le 10 novembre 2011 de proclamer le 30 avril Journée internationale du jazz, et demande aux États membres de participer activement à la célébration de cette journée, afin de développer et de renforcer les échanges interculturels et la compréhension entre les cultures, l'objectif étant de mieux se comprendre les uns les autres et de favoriser la tolérance ». Par cette résolution, l'Assemblée prie en outre « son président d'envisager d'organiser un forum de haut niveau, selon qu'il conviendra et dans les limites des ressources disponibles, sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, qui se tiendrait à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption du Programme d'action, le ou vers le 13 septembre ».
  
- ***Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix*** (rés. 67/104). Dans cette résolution, l'Assemblée se félicite de « l'adoption, à la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de la résolution 40 intitulée « Proclamation d'une décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) » », et décide de proclamer « la période 2013-2022 Décennie internationale du rapprochement des cultures » et d'inviter « l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à coordonner l'action du système des Nations Unies dans ce domaine ».
  
- ***Liberté de religion ou de conviction*** (rés. 67/179). L'Assemblée « souligne qu'il importe de poursuivre et de renforcer le dialogue entre les religions ou les convictions et entre personnes de même religion ou conviction, à tous les niveaux et en l'ouvrant plus largement à tous, notamment aux femmes, afin de promouvoir la tolérance, le respect et la compréhension mutuelle, et se félicite des diverses initiatives prises dans ce domaine, notamment l'Alliance des civilisations et les programmes menés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».
  
- ***Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves*** (rés. 67/108). Par cette résolution, l'Assemblée rappelle « que l'initiative visant à ériger un mémorial permanent complète les activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le cadre du projet « La route de l'esclave », y compris ses activités commémoratives » et « note avec satisfaction l'attachement de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à l'initiative relative au mémorial permanent [...] ». L'Assemblée « demande à nouveau aux États membres [...] d'élaborer, conformément à leur législation nationale, des programmes éducatifs pour faire connaître et comprendre aux générations futures, y compris dans le cadre des programmes scolaires, les enseignements, l'histoire et les conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves [...] ».
  
- ***Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine*** (rés. 67/80). Par cette résolution, l'Assemblée « est consciente que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture joue un rôle de chef de file dans la lutte contre le trafic

de biens culturels, et l'engage à poursuivre dans cette voie et à continuer de fournir des services spécialisés en matière de protection des biens culturels à d'autres organismes internationaux, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) » et « félicite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale du travail qu'ils ont accompli, notamment en encourageant des négociations bilatérales, pour le retour ou la restitution de biens culturels, [...], la réduction du trafic de biens culturels et la diffusion d'informations et d'outils auprès du public, des institutions, des États membres et d'autres acteurs, et encourage la poursuite de telles entreprises ». Par ailleurs, l'Assemblée « prend note avec satisfaction de la première réunion du Comité spécial sur le fonctionnement pratique de la Convention sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le 19 juin 2012 ».

- **Les technologies de l'information et des communications au service du développement** (rés. 67/195). L'Assemblée prend note des « Objectifs large bande 2015 », visant à rendre le large bande universel, à le mettre à la portée de tous et à encourager son essor à l'appui de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire et ce, en fixant des buts et en présentant des recommandations dans ce sens » et prend acte « du rapport de la Commission, intitulé L'état du large bande en 2012 : mettre le large bande à la portée de tous, qui présente la toute première évaluation de ces objectifs par pays et l'état du déploiement mondial du large bande ». L'Assemblée considère également que, « comme indiqué dans les textes pertinents approuvés dans le cadre des Nations Unies, notamment la Déclaration universelle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la diversité culturelle, la promotion, l'affirmation et la préservation des diverses identités culturelles et langues continueront à enrichir la société de l'information ».
- **Questions relatives à l'information** (rés. 67/124 A-B). L'Assemblée demande un appui sans réserve au Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés et « invite le Département de l'information à poursuivre sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine de la promotion de la culture, de l'éducation et de la communication, en vue de combler le fossé qui sépare actuellement les pays développés et les pays en développement ».
- **Les océans et le droit de la mer** (rés. 67/78). L'Assemblée « se félicite que la Commission océanographique intergouvernementale et les États membres aient progressé dans la mise en place de dispositifs régionaux et nationaux d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets [...] » et « souligne qu'il importe que la communauté scientifique approfondisse sa connaissance de l'interface entre les océans et l'atmosphère, y compris en participant aux programmes d'observation des océans et aux systèmes d'information géographique, tels que le Système mondial d'observation des océans que parrainent la Commission océanographique intergouvernementale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale et le Conseil international pour la science, compte tenu en particulier de leur rôle dans la surveillance et la prévision des changements et de la variabilité climatiques et dans la mise en place et l'utilisation de dispositifs d'alerte aux tsunamis ». Elle salue également « la décision prise par le Conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale à sa 45<sup>e</sup> session, tenue à Paris du 26 au 28 juin 2012, selon laquelle l'Organe consultatif d'experts devrait poursuivre ses travaux selon les priorités

dont le chargeraient les instances dirigeantes de la Commission, compte tenu de son mandat, en mobilisant au besoin des ressources extrabudgétaires ».

- **Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix** (rés. 67/17). L'Assemblée reconnaît le rôle important que joue la Convention internationale contre le dopage dans le sport dans l'harmonisation des mesures prises par les gouvernements pour lutter contre le dopage dans le sport, qui viennent compléter celles adoptées par le milieu sportif au titre du Code mondial antidopage de l'Agence mondiale antidopage, et « engage les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer et de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention internationale contre le dopage dans le sport, et d'y adhérer ».
- **Université pour la paix** (rés. 67/111). L'Assemblée note « avec satisfaction que le Secrétaire général s'emploie vigoureusement, en consultation avec la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et avec les encouragements et l'appui du Gouvernement costaricien, à revitaliser l'Université ».

### **Session de fond du Conseil économique et social (ECOSOC)**

169. Le Conseil économique et social (ECOSOC) a tenu sa session de fond du 2 au 27 juillet 2012 sous la présidence de Milos Koterec, Ambassadeur, représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'Examen ministériel annuel du débat de haut niveau (2-9 juillet 2012) avait pour thème cette année « Promotion de la capacité productive, de l'emploi et du travail décent afin d'éradiquer la pauvreté dans le contexte d'une croissance économique inclusive, durable et équitable à tous les niveaux pour réaliser les OMD ».

170. L'UNESCO était représentée à la session et a participé à sa préparation, contribuant à plusieurs rapports du Secrétaire général et prenant part aux débats. Elle a coorganisé avec l'OIT un petit-déjeuner ministériel de haut niveau sur le thème « Développer des compétences pour des économies et des sociétés vertes » (9 juillet) auquel ont participé, notamment, le Président du Conseil économique et social, l'ADG/ED et la Directrice du Département des compétences et de l'employabilité de l'OIT. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du suivi du troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20). Elle a rassemblé différentes parties prenantes en vue d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de transformer les systèmes éducatifs et d'adapter la formation et les compétences professionnelles pour assurer un développement à faible émission de carbone et résilient face au changement climatique.

171. La Déclaration ministérielle (E/2012/L.10) adoptée à l'unanimité à l'issue du débat de haut niveau de l'ECOSOC est importante pour le travail de l'Organisation :

- Dans le préambule, les Ministres et chefs de délégations rappellent « le troisième Congrès international de l'UNESCO sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, qui s'est tenu à Shanghai (Chine) du 13 au 16 mai 2012 ».
- La Déclaration reconnaît la nécessité de concevoir des programmes d'éducation et de formation qui améliorent l'aptitude à l'emploi et les capacités individuelles dans le cadre de la formation professionnelle.
- Elle exhorte « les États et, selon qu'il convient, les entités compétentes des Nations Unies [...] ainsi que la société civile, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les médias et autres acteurs pertinents à continuer de mettre au point et de renforcer les politiques, stratégies et programmes requis pour rendre les femmes et les jeunes plus aptes à l'emploi et leur permettre de trouver un travail productif et décent à



temps complet, notamment en leur donnant davantage accès à l'enseignement classique, non scolaire et professionnel, au perfectionnement, à la formation continue et au recyclage, et au téléenseignement, y compris dans les domaines de l'informatique, de la télématique et de la gestion d'entreprise, en particulier dans les pays en développement, notamment en vue de contribuer au renforcement du pouvoir économique des femmes aux différentes étapes de leur vie ».

- Les ministres réaffirment également « l'importance que revêt le Cadre d'action de Dakar relatif à l'éducation pour tous », s'engagent de nouveau « à faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants aient accès à une éducation primaire complète, gratuite et obligatoire de bonne qualité et à réaliser l'égalité des sexes dans l'éducation d'ici à 2015 », et décident de « renforcer les politiques visant à assurer le plein accès à l'enseignement dans des conditions d'égalité à tous les niveaux, grâce à la formation continue, notamment des adultes, au téléenseignement et à la téléformation, en [s']attachant à adopter, à promouvoir et à réaliser les objectifs que sont l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les filles ».

172. En outre, les résolutions suivantes, qui concernent les activités de l'UNESCO ou confient à celle-ci une action spécifique, ont été adoptées pendant la session de fond du Conseil économique et social (ECOSOC) :

- **Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation** (rés. 2012/2). Le Conseil « prie instamment les entités du système des Nations Unies d'appuyer les actions menées au niveau national pour améliorer la qualité de l'éducation de façon que tous obtiennent des résultats reconnus et mesurables, surtout en ce qui concerne l'alphabétisation, l'aptitude au calcul et les compétences pratiques essentielles » et leur demande « d'appuyer les efforts des pays visant à lutter contre les stéréotypes cantonnant les femmes et les hommes dans certains rôles et pouvant restreindre les choix en matière d'éducation à tous les niveaux de l'enseignement ». Il « prie instamment les entités compétentes du système des Nations Unies œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'alimentation de créer des synergies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin d'améliorer les taux d'inscription, de rétention, de participation et de réussite scolaires des filles et des garçons et d'optimiser les interventions menées au profit des enfants », et les encourage à renforcer leur collaboration avec les institutions financières internationales travaillant dans les domaines économique et éducatif pour, selon qu'il conviendra, renforcer la formation technique et professionnelle, développer l'enseignement supérieur, faciliter l'accès au marché du travail et promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes. En outre, le Conseil « recommande de tenir dûment compte de l'éducation lors de la définition des objectifs de développement des Nations Unies après 2015 ».
- **Élimination de la pauvreté** (rés. 2012/9). Le Conseil « réaffirme le rôle décisif de l'éducation, tant scolaire qu'extrascolaire, dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et rappelle à cet égard le Cadre d'action de Dakar adopté par le Forum mondial sur l'éducation en 2000 ».
- **Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information** (rés. 2012/5). Le Conseil « note avec satisfaction la tenue à Genève, du 14 au 18 mai 2012, du Forum 2012 de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information organisé par l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement sous la forme d'une structure multipartite pour l'application coordonnée

des textes issus du Sommet et la facilitation de la mise en œuvre des grandes orientations de celui-ci ». Le Conseil constate en outre que les technologies de l'information et des communications contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et rappelle l'importance de la contribution du processus du Sommet mondial à la réalisation de ces objectifs.

- **La science et la technique au service du développement** (rés. 2012/6).
- **Confidentialité des données génétiques et non-discrimination** (rés. 2012/20).
- **Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020** (rés. 2012/26).

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

173. Pendant la période considérée, le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) a mené les actions prioritaires inscrites dans le Plan d'action de la stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2016. Comme indiqué dans le premier rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines (190 EX/5 Partie IV), plusieurs activités inscrites dans le Plan d'action ont vu leur rythme adapté aux ressources financières disponibles.

174. Pendant cette période, le travail s'est concentré sur la rationalisation et le développement des outils informatiques, ainsi que sur le réexamen et l'actualisation en conséquence des politiques et des processus de gestion des ressources humaines.

- Mise en place du nouveau système d'e-recrutement (juillet 2012) visant à rationaliser les avis de vacances de poste à constituer une réserve de candidats qualifiés, ainsi qu'à assurer le suivi des services fournis et à réaliser en particulier l'objectif de réduction du temps nécessaire pour mener à bien la procédure de recrutement (délai visé de 180 jours).
- Intégration du fichier collectant les CV des experts/consultants et des personnels d'appui dans le nouveau système d'e-recrutement et élimination en conséquence du système « autonome » qui n'était plus adapté à son objet initial.
- Un outil/mécanisme Internet est actuellement en cours de développement en vue de traiter les activités prioritaires énoncées dans le Plan d'action de la Stratégie de gestion des ressources humaines, notamment la planification de la relève, le développement de carrière, la gestion des performances et l'évaluation des compétences. Toutes ces initiatives sont étudiées et élaborées en collaboration avec le personnel/les responsables, et visent également à s'assurer de l'intégration de ces activités sur le plan notamment de la mobilité, de la planification et du recrutement.
- Acquisition d'une plate-forme d'apprentissage en ligne permettant l'accès à tous les matériels pédagogiques déjà produits et encore pertinents pour le personnel au Siège et hors Siège.
- Poursuite par HRM, avec le soutien technique de MSS/BKI, du réexamen de ses procédures administratives en vue de rationaliser et d'automatiser les plus répétitives, exigeantes en main-d'œuvre et consommatrices de papier, et d'éliminer ces dernières.
- Restructuration du Bureau de la gestion des ressources humaines dans le but d'appliquer le principe d'économie d'échelle et de doter HRM des structures nécessaires pour remplir les objectifs inscrits dans la Stratégie de gestion des ressources humaines.

- Développement et lancement d'un nouveau site Web pour HRM en collaboration avec ERI/DPI, première étape vers la réalisation de l'objectif de communication/transparence énoncé dans la Stratégie de gestion des ressources humaines.
- Élaboration d'un dispositif en ligne pour les engagements à durée déterminée conforme aux directives du cadre contractuel de la CFPI en vue de conserver la flexibilité requise dans la mise en œuvre des activités extrabudgétaires : l'Engagement au titre d'un projet.

175. En outre et conformément aux meilleures pratiques en usage en cas de restrictions budgétaires, un Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel a été lancé avec date effective de cessation de service fixée au 31 janvier 2012 ; 45 membres du personnel ont quitté l'Organisation dans le cadre de ce programme.

### **GESTION FINANCIERE**

176. BFM a les responsabilités ci-après : renforcer la gestion financière grâce à des conseils stratégiques concernant les risques ; assurer le suivi des performances et établir des rapports analytiques à ce sujet ; améliorer la gestion et les contrôles internes grâce à l'élaboration et au suivi des politiques ; fournir des services comptables ; et préparer des états financiers conformes aux IPSAS aux fins de l'audit externe et pour rendre compte aux États membres. Malgré la restriction des ressources et la charge de travail accrue liée à l'établissement des rapports, aux prévisions et aux contrôles en matière de recrutement, d'assistance temporaire et de voyages, BFM s'est acquitté de ses principales responsabilités dans chaque domaine.

177. Le plafond budgétaire fixé pour BFM était inférieur de 23 % à celui initialement approuvé dans le 36 C/5 et de 41 % à celui du 35 C/5. Actuellement, la prévision de BFM est supérieure de 5 % au plafond fixé par la Directrice générale. BFM a accéléré son réalignement structurel et ses investissements dans les examens de procédure et l'automatisation afin de réduire la charge et les dépenses administratives.

178. BFM a revu sa structure afin qu'elle reflète mieux trois domaines essentiels : Rapports et suivi ; Services financiers et comptables ; et Politique et contrôle de la conformité – rationalisant les unités et consolidant les équipes qui ont besoin de travailler de concert et supprimant les chevauchements opérationnels. Cela s'est traduit par la suspension de deux postes du cadre organique (un P-2 et un P-3), la redéfinition d'un poste du cadre organique (P-5), la suppression de six postes du cadre de service et de bureau et le transfert comparatif d'un poste du cadre organique (P-4) à MSS et d'un poste du cadre de service et de bureau (G-5) à ERI.

### **Défis**

179. La disponibilité et la rétention de ressources humaines restent un sujet de préoccupation, surtout pour fournir un soutien d'un niveau approprié aux bureaux hors Siège où d'importantes lacunes existent dans les bureaux administratifs. Les défis sont les suivants : maintenir le niveau des services, en particulier les délais de réponse ; équilibrer les investissements dans les examens de procédure/politique par rapport au travail au quotidien ; et offrir des possibilités de développement de carrière et des capacités.

### **GESTION DES SERVICES DE SOUTIEN**

180. La mission du Secteur de la gestion des services de soutien (MSS) est de fournir les services informatiques, linguistiques, de conférences, de gestion des installations et d'achats qui sont nécessaires à l'appui du fonctionnement au quotidien de l'UNESCO.

181. Pendant toute l'année 2012 et au titre des objectifs de la Feuille de route de la Directrice générale pour la mise en œuvre du 36 C/5, le Secteur a suspendu plus de 90 % de ses postes

vacants. En outre, il n'a cessé de revoir ses processus internes afin de rationaliser et moderniser les procédures, d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts.

182. En dehors de la réduction des coûts de personnel, les dépenses d'assistance temporaire et pour heures supplémentaires ont également été abaissées et un certain nombre de contrats de service ont été renégociés à des tarifs inférieurs. De nouveaux gains d'efficacité ont été identifiés et mis en œuvre dans le contexte de l'Initiative de réforme administrative visant à « Transformer l'administration et renforcer l'orientation clients » (TASCO), et de nouvelles dispositions de gestion ont été prises pour les espaces de bureaux au Siège et pour les services de restauration.

183. Une vision stratégique de la gestion des connaissances et de l'information a été élaborée en 2012 et un processus de gouvernance et de prise de décision concernant les investissements dans ce domaine a été mis en place. Un certain nombre de projets informatiques qui visaient à réduire les coûts de transaction et à améliorer l'efficacité globale ont été mis en œuvre par le Secteur en 2012, les crédits nécessaires à cette fin ayant été obtenus par le biais du Fonds d'urgence.

184. Dans un effort pour redresser les situations imprévues en 2013 et au-delà, ainsi que pour maintenir sur le long terme les grandes réalisations de MSS et les initiatives engagées, le Secteur a lancé fin 2012 un programme de restructuration qui a été soumis à la Directrice générale pour approbation.

\*\*\*

### Projet de décision

185. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la recommandation 13 de la résolution 33 C/92 ainsi que la résolution 33 C/78, dans laquelle la Conférence générale demande au Conseil exécutif de lui faire rapport à chaque session sur l'exécution du Programme et budget (C/5) en cours, avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (C/3),
2. Rappelant également la résolution 34 C/89, qui invite le Conseil exécutif à procéder à une évaluation plus ample et plus stratégique de l'exécution des programmes, y compris en ce qui concerne le document EX/4, en exprimant progressivement ses vues au cours de l'exercice biennal sous la forme de décisions portant expressément sur l'exécution des différents programmes au niveau des axes d'action,
3. Rappelant sa décision 190 EX/4,
4. Ayant examiné le document 191 EX/4 Partie I,
5. Remercie la Directrice générale d'avoir exposé les principaux résultats, défis et enseignements tirés, ainsi que la réponse apportée à la situation financière pour chacun des cinq grands programmes ;
6. Se déclare satisfait de la structure améliorée et harmonisée du rapport EX/4 et de l'inclusion d'une évaluation succincte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de chacune des deux priorités globales, l'Afrique et l'Égalité entre les sexes ;
7. Note avec satisfaction les mesures prises pour assurer l'exécution du programme en dépit d'importantes coupes budgétaires ;

8. Invite la Directrice générale à poursuivre ses efforts pour garantir la bonne exécution du programme ;
9. Demande à la Directrice générale de lui rendre compte, à sa 192<sup>e</sup> session, des progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du 36 C/5.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-onzième session

# 191 EX/4

## Partie II

PARIS, le 15 mars 2013  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE II

#### Ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2012-2013

et

#### Tableau de bord de l'exécution du programme en 2012-2013 (36 C/5 approuvé) État au 31 décembre 2012 (non audité) (N° 50)

#### Résumé

Le document 191 EX/4 Partie II contient :

- A. Le Rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2012-2013.

Conformément à la résolution 36 C/111, paragraphes (b) et (e), la Directrice générale présente au Conseil exécutif :

- (i) un rapport sur les ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2012-2013 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012 ;
- (ii) un rapport sur les virements opérés entre articles budgétaires par suite d'ajustements dans la structure organisationnelle (mouvements de personnel).

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 8.

- B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2012-2013 au 31 décembre 2012.

## PARTIE A

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES AJUSTEMENTS  
BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT  
OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2012-2013**

1. La liste détaillée des dons et des contributions spéciales figure dans les annexes I et II du document 191 EX/4.INF. Le document d'information relatif à ce point contient également (à l'annexe IV) le rapport de la Directrice générale sur les coûts de fonctionnement du Conseil exécutif en 2012, conformément à la décision 184 EX/17, paragraphe 11, qui invite la Directrice générale « à inclure dans ses rapports annuels sur les coûts de fonctionnement du Conseil exécutif pendant l'année précédente une ventilation détaillée par poste de dépense, dans un tableau semblable à celui qui figure dans le document 174 EX/5 ».

2. La Partie A présente une synthèse destinée à faciliter les décisions du Conseil exécutif.

**I. Ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2012-2013 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal**

3. Conformément aux dispositions du paragraphe (b) de la résolution 36 C/111, aux termes de laquelle la Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2012-2013, des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier, et fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération, la Directrice générale a le plaisir de présenter des informations sur les dons et contributions spéciales reçus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012. Le tableau ci-après présente un récapitulatif par Secteur/Bureau de ces opérations, dont le détail est présenté à l'annexe I :

Secteur/Bureaux	\$	Poids relatif
Direction (ODG/HGA)	38 860	1,3 %
Éducation (ED)	626 117	20,6 %
Sciences exactes et naturelles (SC)	598 303	19,7 %
Culture (CLT)	259 253	8,5 %
Communication et information (CI)	843 896	27,7 %
Plate-forme intersectorielle	114 981	3,8 %
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés (BFC)	24 964	0,8 %
Services liés au programme (Égalité des genres)	511 838	16,8 %
Services liés au programme (BSP)	566	0 %
<b>Total, dons et contributions spéciales</b>	<b>3 043 925</b>	<b>100,0 %</b>

4. En sus de ce qui précède, des gouvernements ont fait des contributions en nature aux bureaux hors Siège/instituts sous forme de mise à disposition gratuite de locaux pendant l'exercice biennal 2012-2013. Le précédent rapport (190 EX/4 Partie II) faisait état, sur la base des données disponibles en 2011, de montants de 3,7 millions de dollars pour les bureaux hors Siège et de 2,8 millions de dollars pour les instituts représentant l'équivalent en valeur marchande sur six mois. Le présent rapport (état au 31 décembre 2012) fournit des informations sur la base d'un équivalent en valeur marchande s'établissant sur l'année entière à 7,7 millions de dollars pour les bureaux hors Siège et à 5,6 millions de dollars pour les instituts. À l'avenir, les tableaux de bord rendront compte des contributions en nature accordées aux bureaux hors Siège/instituts sous forme de mise à disposition gratuite de locaux sur une base annuelle, de façon que ces informations soient alignées sur celles qui figurent dans les états financiers conformes aux normes IPSAS. À cet égard, l'UNESCO poursuit la mise au point d'outils et processus destinés à évaluer et

comptabiliser les autres types de contributions en nature. Si certains secteurs ont déjà commencé à identifier et comptabiliser ces contributions, le Secrétariat n'est toutefois pas en mesure d'en fournir une liste complète établie selon des méthodes d'évaluation identiques pour l'ensemble des secteurs. Ainsi, la valeur des contributions en nature relatives à la Convention du patrimoine mondial et aux réunions d'experts et processus statutaires correspondants n'est pas complètement établie. À titre d'information seulement, une liste (non exhaustive) des contributions en nature à l'exécution du programme figure à l'annexe II, B du document 191 EX/4.INF ; la valeur indicative totale s'élève à 5,2 millions de dollars.

## II. Augmentations statutaires des coûts de personnel

5. L'augmentation intermédiaire des traitements du personnel de la catégorie du cadre de service et de bureau au Siège, qui aurait dû prendre effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012, a été suspendue dans l'attente des conclusions de l'enquête complète sur les conditions d'emploi à Paris réalisée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Les résultats de cette enquête ont été examinés par la Commission à sa session de février 2013. Conformément aux procédures établies, le Président de la CFPI transmettra les recommandations de la Commission à la Directrice générale, qui les soumettra au Conseil exécutif pour décision à sa 191<sup>e</sup> session en avril 2013. Les prévisions actuelles concernant les dépenses du 36 C/5 incluent une estimation, sur la base des tendances passées, de 2 millions de dollars pour les augmentations statutaires des coûts de personnel.

6. La Directrice générale prévoit d'absorber ces augmentations statutaires sur les crédits existants au titre des dépenses de personnel, qui devraient être inférieurs de 10 % à ce qui était prévu dans le 36 C/5 approuvé, et de contenir les coûts en poursuivant les efforts déployés pour limiter les recrutements pendant le reste de l'exercice biennal.

## III. Transferts des coûts de personnel entre articles budgétaires

7. Aux termes du paragraphe (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2012-2013, « dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 1 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif ». La Directrice générale soumet son rapport concernant les virements entre articles budgétaires ci-après suite à la restructuration visant à améliorer la conception organisationnelle afin d'accroître l'efficacité fonctionnelle au sein de l'Organisation. Il y a lieu de noter que tous les transferts effectués au cours des six derniers mois sont d'un montant inférieur à 1 % des crédits initialement ouverts. Le détail de ces virements de crédits destinés à couvrir les coûts de personnel (impact net égal à 0 dollar) est indiqué par article budgétaire dans le Tableau révisé des ouvertures de crédits figurant à l'annexe III du document 191 EX/4.INF ; le tableau ci-après en présente un résumé :

Articles budgétaires	Transferts aux fins de comparaison (personnel) \$
<b>Titre I – Politique générale et Direction</b>	<b>(43 500)</b>
<b>Titre II – Programmes et services liés au programme</b>	
B. Services liés au programme	184 200
<b>Titre III – Services internes</b>	
C. Gestion des services de soutien	<b>(140 700)</b>
<b>Total des crédits ouverts</b>	-



#### IV. Action attendue du Conseil exécutif

8. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport de la Directrice générale sur les dons et les contributions spéciales reçus pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012 et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, et sur les virements de crédits entre articles budgétaires opérés conformément à la résolution 36 C/111, paragraphes (b) et (e), et le document 191 EX/4 Partie II et annexe I,

#### I

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, la Directrice générale a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **3 043 925** dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

	\$
Titre I.B – Direction (ODG/HGA)	38 860
Titre II.A – Grand programme I	626 117
Titre II.A – Grand programme II	598 303
Titre II.A – Grand programme III	259 253
Titre II.A – Grand programme IV	843 896
Titre II.A – Grand programme V	114 981
Titre II.A – Plates-formes intersectorielles	24 964
Titre II.A – Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés (BFC)	511 838
Titre II.B – Services liés au programme (Égalité des genres)	566
Titre II.B – Services liés au programme (BSP)	25 147

#### Total

**3 043 925**

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure dans les annexes I et II du document 191 EX/4.INF ;

#### II

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés,
5. Prend note des virements entre articles budgétaires résultant de la restructuration de l'Organisation (mouvements de personnel) tels qu'énumérés au paragraphe 7 du document ;
6. Prend également note du tableau révisé des ouvertures de crédits figurant dans l'annexe III du document 191 EX/4.INF.

## PARTIE B

### RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

#### TABLEAU DE BORD – Exécution du programme au 31 décembre 2012

Le Tableau de bord indique l'état général du budget et des dépenses pour le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

**Budget global au 31 décembre 2012 – État des ressources par source de financement – réf. : tableau 1 du document 191 EX/4.INF.**

Programme ordinaire : le montant total des ressources requises sur la base d'un budget prévisionnel pour deux ans (2012-2013) s'élève à 528 millions de dollars, avec un taux de dépense de 46,8 %.

Fonds d'urgence : le montant total des contributions reçues à ce jour s'élève à 70 millions de dollars, dont 24 millions ont déjà été alloués, avec un taux de dépense de 37,7 %.

Ressources extrabudgétaires : le montant total des autorisations d'engagement de dépenses pour 2012 s'élève à 332 millions de dollars, avec un taux de dépense de 61,8 %.

#### **Programme ordinaire :**

**Prévision concernant le Programme ordinaire du 36 C/5 :** le plafond budgétaire de 465 millions de dollars a été fixé par la Directrice générale pour tenir compte : (i) du non-paiement de 22,4 % des contributions mises en recouvrement pour l'exercice biennal en cours ; et (ii) de la nécessité de combler, à hauteur de 42 millions de dollars, les déficits enregistrés pour l'exercice biennal 2010-2011 suite au non-paiement par les États-Unis de leurs contributions dues pour 2011. Le dernier budget prévisionnel de 528 millions de dollars (y compris 6,5 millions de dollars de dons) représente une réduction de 133 millions de dollars ou 20 % (653 millions – 528 millions + 6,5 millions de crédits additionnels + 1 million de solde budgétaire après liquidation des engagements pour 2011), l'objectif fixé étant de 188 millions de dollars (29 %) par rapport au plafond budgétaire de 653 millions de dollars du 36 C/5. Cette prévision, fondée sur le scénario le plus pessimiste, suppose un gel presque total des postes vacants, ou qui le deviendront, et tient compte d'un montant de 12 millions de dollars correspondant aux risques estimés qui pourraient se matérialiser mais qui ne sont pas encore prévus dans le budget. Les prévisions sont ajustées tous les trimestres pour refléter l'impact de la mise en œuvre des mesures de réduction des dépenses énoncées dans le document 191 EX/26 (Situation financière de l'Organisation et incidences sur l'exécution du 36 C/5), les changements relatifs aux risques estimés, et les décisions de gestion concernant les recrutements pour pourvoir des postes essentiels à l'accomplissement d'une mission.

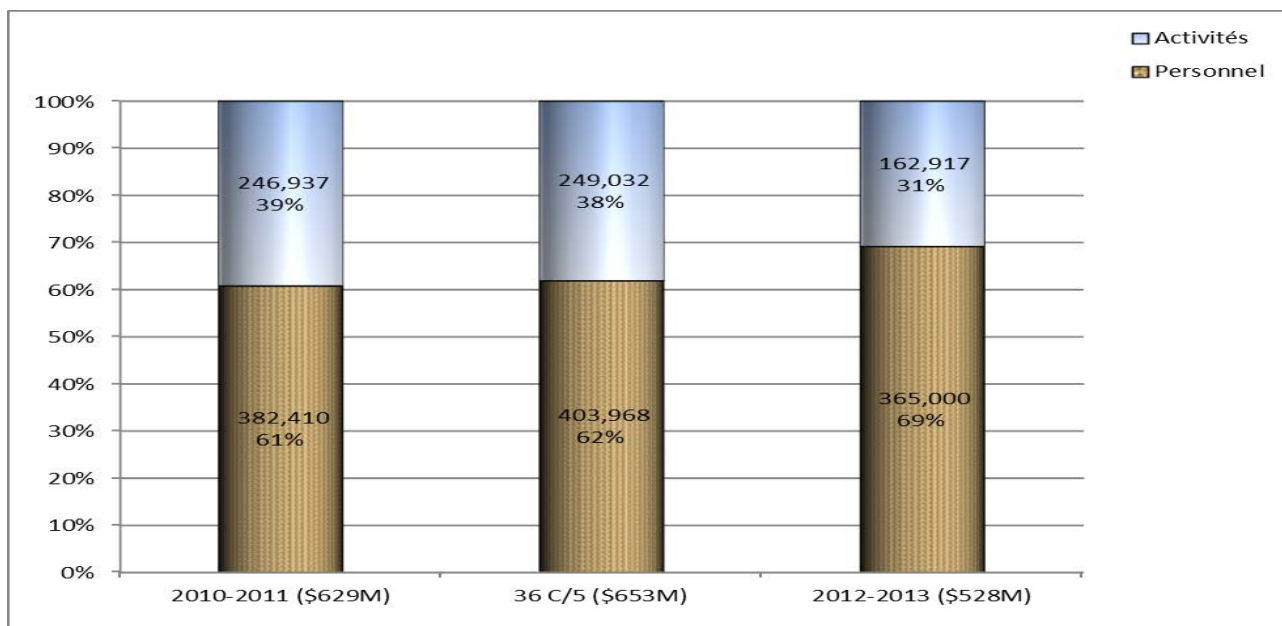
Malgré la réduction de 20 %, la présente prévision de 528 millions de dollars représente un déficit de financement de 56 millions de dollars. À ce sujet, des mesures supplémentaires ont été prises au début de 2013, notamment la limitation des engagements à ceux qui doivent être pleinement honorés d'ici à décembre 2013, une réduction de 20 % des honoraires et du nombre de consultants, et un nouvel examen du calendrier des recrutements pour les postes essentiels à l'accomplissement d'une mission. Ces calculs ne tiennent pas compte du Fonds d'urgence.

La figure ci-dessous montre que les coûts de personnel et les coûts d'activité durant le présent exercice biennal sont inférieurs de 39 millions de dollars (10 %) et de 86 millions de dollars (35 %),

respectivement, par rapport au 36 C/5 approuvé. Lorsque les activités financées au titre du Fonds d'urgence (24 millions de dollars) sont incluses, la réduction des coûts d'activité tombe à 62 millions de dollars (25 %).

L'évolution des coûts de personnel et des coûts d'activité est présentée dans la figure ci-après, qui compare les dépenses réelles du 35 C/5 au budget du 36 C/5 approuvé et aux présentes prévisions.

*(Chiffres exprimés en milliers de dollars des États-Unis dans toutes les figures)*



Le tableau ci-après montre l'évolution par titre du budget ainsi que la part relative (en pourcentage) allouée à chaque titre durant le précédent exercice biennal (dépenses du 35 C/5 contre prévisions du 36 C/5) :

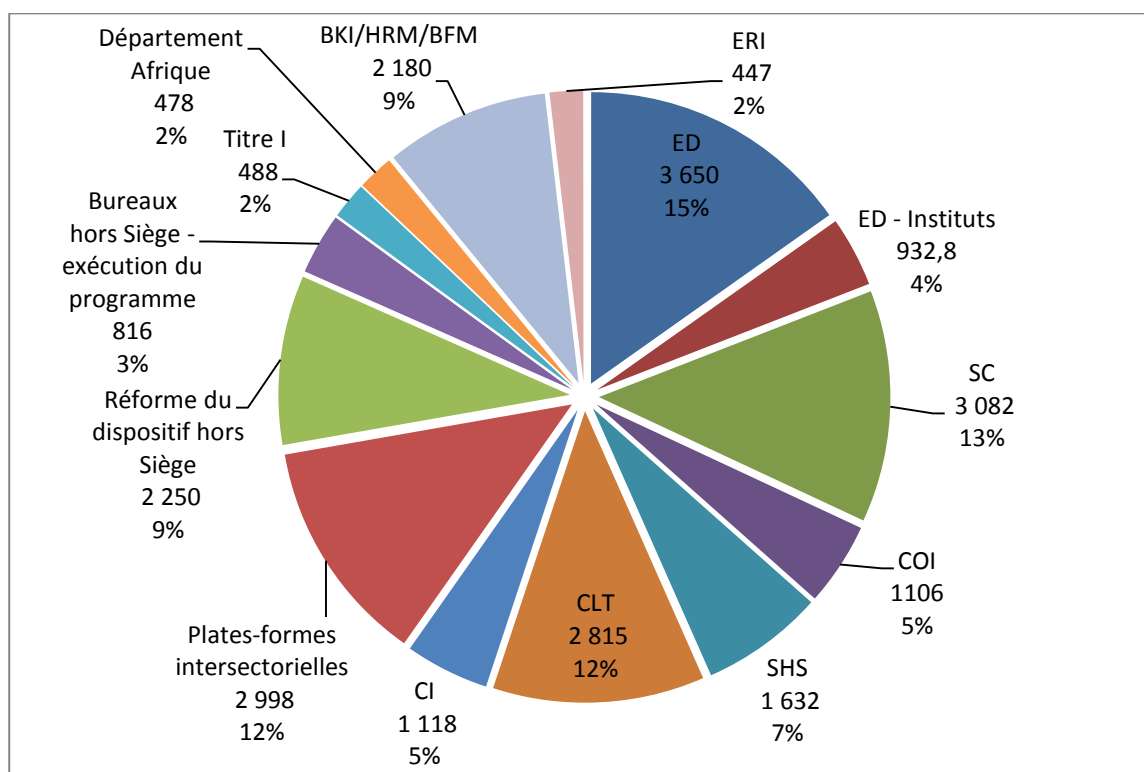
	2010-2011 (\$629.3M)	2012-2013 (\$527.9M)	Part relative en 2010- 2011 (%)	Part relative en 2012-2013 (%)	2012-2013 Hausse/ (baisse) par rapport à 2010-2011
Titre I Politique générale et Direction	44 793	43 424	7,1%	8,2%	-3,1%
Titre II.A Programmes	374 221	306 937	59,5%	58,1%	-18,0%
Titre II.B Services liés au programme	49 852	44 622	7,9%	8,5%	-10,5%
Titre II.C Programme de participation et bourses	21 040	14 787	3,3%	2,8%	-29,7%
Titre III Services internes	125 672	103 054	20,0%	19,5%	-18,0%
Titres IV et V Remboursement d'emprunts et augmentations prévisibles des coûts	13 784	15 094	2,2%	2,9%	9,5%
<b>Total</b>	<b>629 362</b>	<b>527 918</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-16,1%</b>

Le tableau ci-dessus montre que, dans le cadre de la baisse de 101,4 millions de dollars (6,1 %) du budget global dans la présente prévision par rapport au montant total des dépenses du dernier exercice biennal, l'Organisation a réduit les prévisions de dépenses pour les services internes (Titre III) de 18 % et réduit légèrement leur part relative dans le budget total. La marge de manœuvre pour les réductions relatives aux services internes et au Titre I par rapport à d'autres

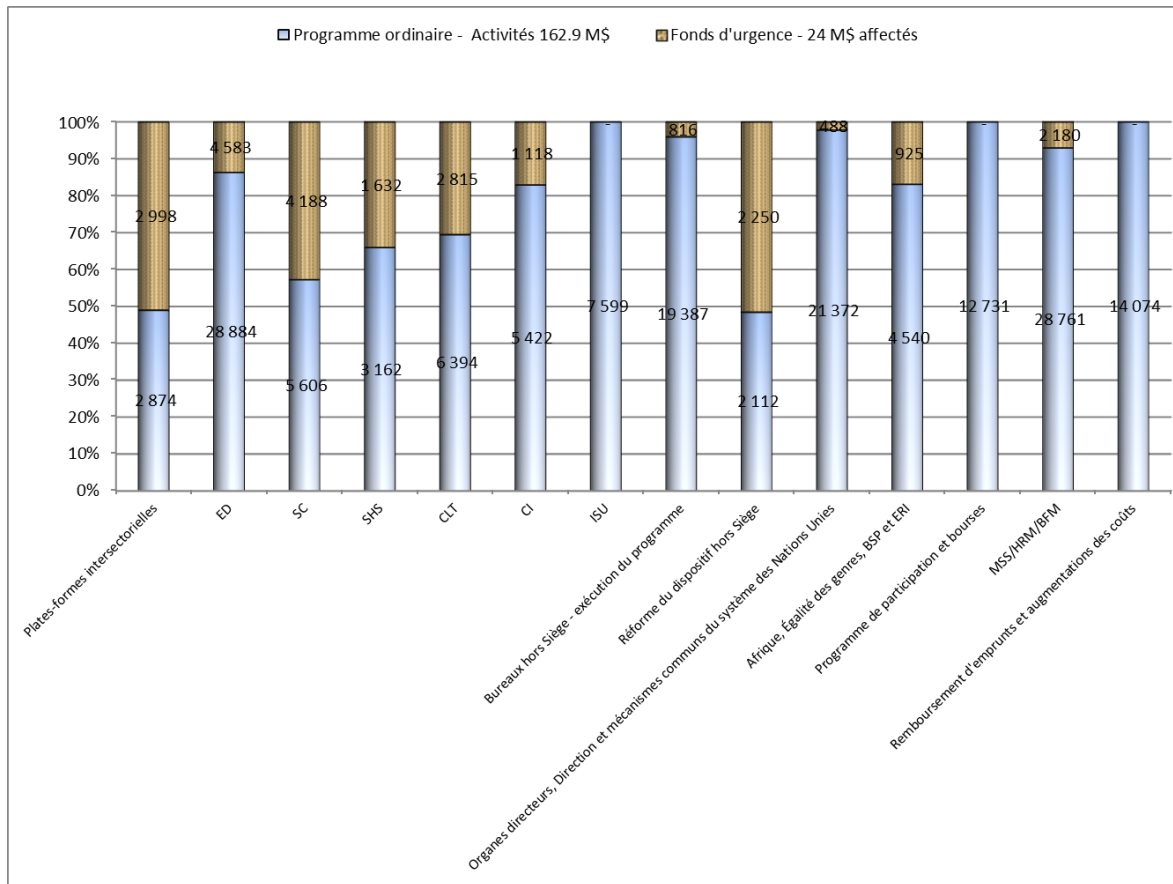
domaines s'explique par l'importance des coûts fixes incompressibles, y compris les frais de participation aux mécanismes des Nations Unies et les frais généraux.

### Fonds d'urgence – réf. : tableau 1 du document 191 EX/4.INF

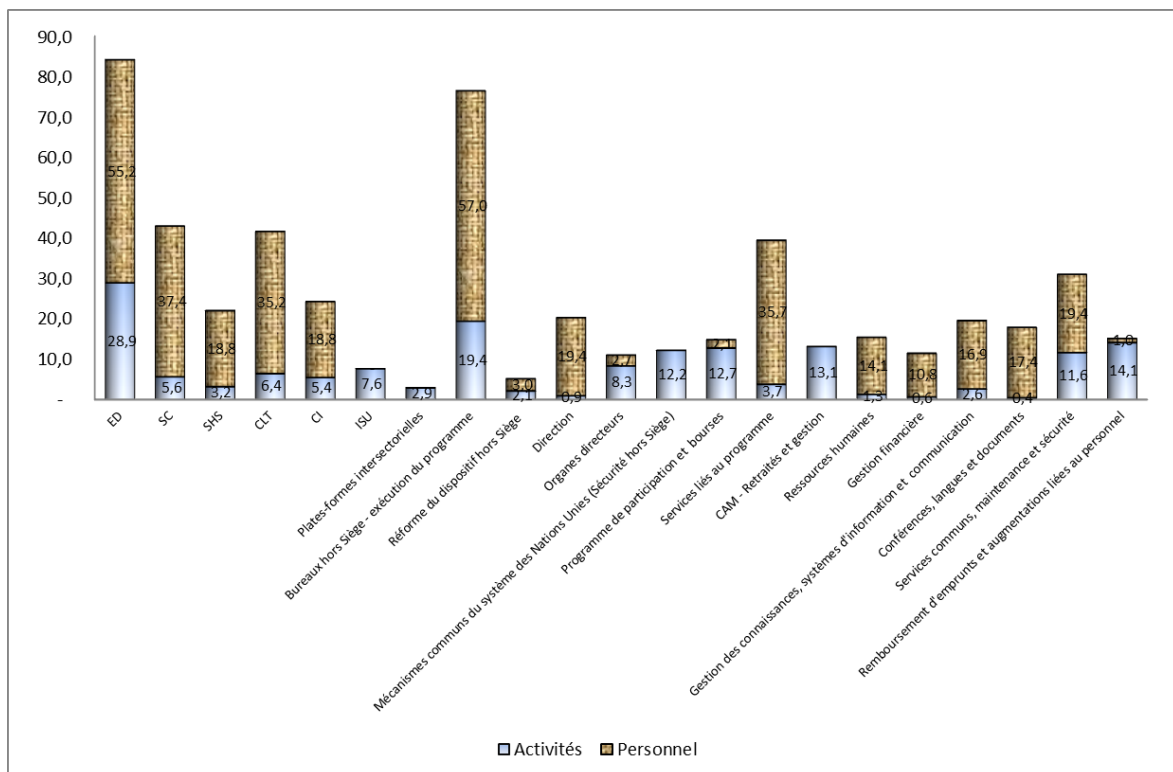
Le montant total des fonds alloués, soit **24 millions de dollars**, représente 34 % des fonds reçus (70 millions de dollars). Les cinq principaux bénéficiaires sont les suivants : Éducation (y compris les instituts relatifs à l'éducation) – 4 580 000 dollars, Sciences (y compris la COI) – 4,2 millions de dollars, BFC (hors Siège et réforme) – 3 millions de dollars, Plates-formes intersectorielles – 3 millions de dollars, et Culture – 2,8 millions de dollars. Le montant total des dépenses au titre de ce Fonds s'élève à quelque 9 millions de dollars, ce qui représente 37,7 % du montant total des autorisations d'engagement de dépenses. La figure ci-après montre la répartition des ressources allouées au titre du Fonds d'urgence (24 millions de dollars) :



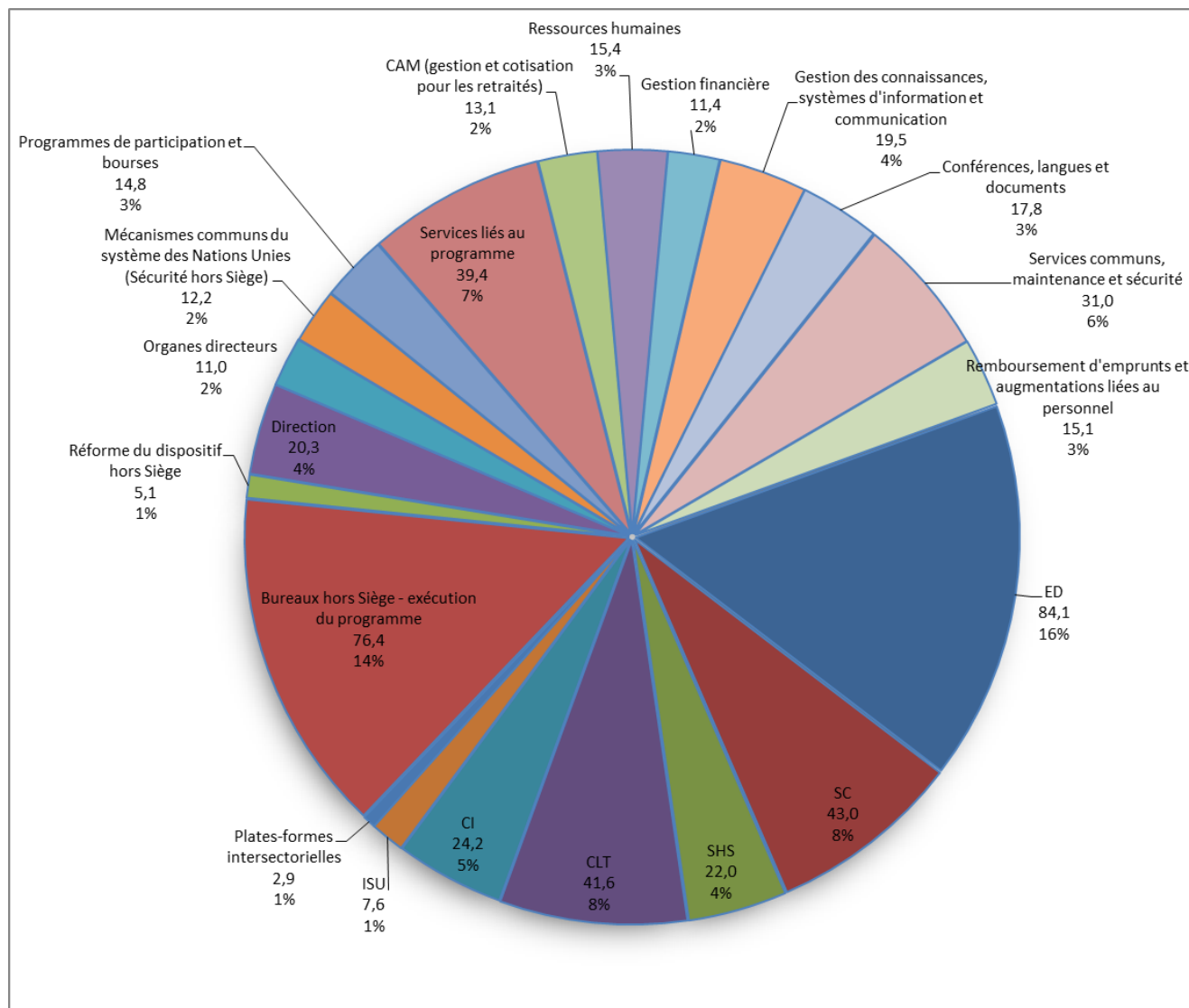
La figure ci-après présente le budget des activités du Programme ordinaire (162,9 millions de dollars) (à l'exclusion des coûts de personnel) par secteur/bureau, ainsi que les ressources complémentaires provenant du Fonds d'urgence (24 millions de dollars).



La répartition du **montant total des coûts prévus** (528 millions de dollars) par secteur/bureau est analysée plus en détail dans la figure ci-après (en millions de dollars des États-Unis)



La figure ci-dessus indique le montant total des coûts (528 millions de dollars) en termes d'activités et de personnel par principale rubrique budgétaire, et la figure ci-après montre la part relative de ces rubriques (personnel et activités compris). Les principaux bénéficiaires sont ED (16 %), suivi de BFC – Exécution du programme par les bureaux hors Siège (14 %), des Sciences (8,1 %) et de CLT (7,9 %). S'agissant des coûts fixes/incompressibles, il convient de noter que le remboursement de la dette représente 3 % du budget total et que 2 % supplémentaires sont alloués à la Caisse d'assurance-maladie (gestion et cotisations pour les retraités), comme le montre la figure ci-après :



### Ressources extrabudgétaires – réf. : tableau 1 du document 191 EX/4.INF

Le montant total des autorisations d'engagement de dépenses pour 2012 s'élève à 332,4 millions de dollars, dont 205,4 millions (62 %) ont déjà été dépensés. ED, dont la part représente 40,5 %, est suivi de CLT (24 %) et SC (15 %). En ce qui concerne les modalités de financement, les fonds-en-dépôt représentent 40,8 %, suivis des comptes spéciaux et des contributions volontaires (25,2 %), des fonds au profit du donateur (18,5 %) (le Brésil représentant la plus grosse part), et des sources Nations Unies (12,8 %). Le taux de dépense de 62 % est donné à titre indicatif, les projets étant élaborés et gérés sur une base pluriannuelle et les autorisations d'engagement de dépenses intervenant à différents moments tout au long de l'année. Des précisions sont fournies dans les tableaux 6 à 10 du document 191 EX/4.INF.

## RÉSULTATS DES OPÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

### Dépenses du Programme ordinaire – réf. : tableau 1 du document 191 EX/4.INF

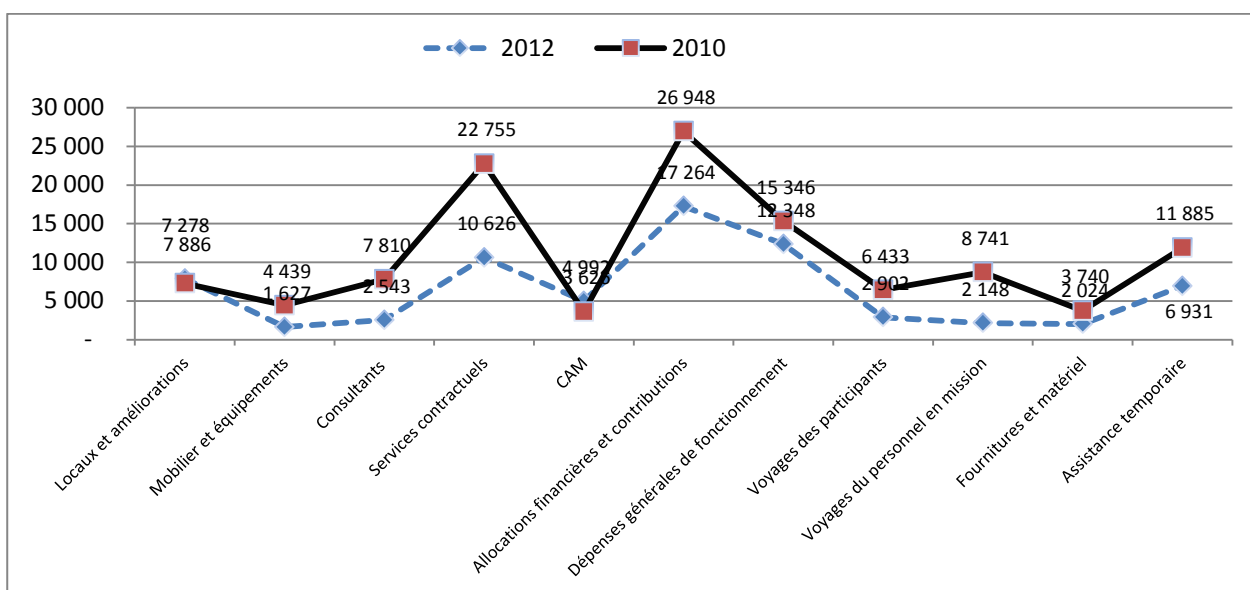
Sur le montant total prévu de 528 millions de dollars, 267 millions (50,6 %) ont été alloués pour la première année et 247 millions étaient dépensés à la fin de décembre 2012. Les dépenses au titre des coûts de personnel (175,8 millions de dollars) et des coûts d'activité (71,3 millions de dollars) représentent, respectivement, 71 % et 29 % du montant total des dépenses. Avec un taux de dépense global de 46,8 %, les dépenses au titre des coûts de personnel et des coûts d'activité sont en deçà du taux théorique visé de 50 %. Bien que le taux de dépense moyen pour le Titre II.A (Programmes) soit de 47,2 %, le taux global est plus bas en raison d'un taux de dépense de 39,2 % pour le Titre I, car l'essentiel des dépenses relatives aux budgets des organes directeurs et à la participation de l'UNESCO aux mécanismes communs des Nations Unies seront payées en 2013.

Avec une réduction de 19 % du montant total des dépenses pour 2012 par rapport à 2010, les coûts de personnel ont baissé de 9,8 millions de dollars ou 5,4 % (2012 : 175,8 millions de dollars, 2010 : 185,6 millions de dollars), bien que les chiffres pour 2012 tiennent compte des incidences des augmentations statutaires pour 2011 et de l'augmentation statutaire de 5,1 % correspondant à l'ajustement pour affectation pour les fonctionnaires du cadre organique en 2012, comme demandé par la CFPI. En décembre 2012, 344 (18 %) des postes du 36 C/5 étaient vacants (à l'exclusion de huit postes affectés au recrutement de personnel temporaire ou surnuméraire), contre 290 (15 %) en juillet 2012.

À ce jour, 41 postes, dont 59 % de postes G, ont été supprimés par rapport au 36 C/5 approuvé (36 au Siège et 5 hors Siège). Leur répartition par secteur/bureau est la suivante : CLT : 12 (29 %), SHS : 1, opérations hors Siège : 5, et services internes : 23 (56 %). Ces suppressions s'inscrivent dans le cadre d'efforts majeurs visant à rationaliser et à réduire les frais administratifs dans un contexte de restructuration et de regroupement des fonctions et compétences.

Le montant total des coûts d'activité durant la première année de l'exercice biennal s'est élevé à 71,3 millions de dollars, soit une baisse de 40 % par rapport à 2010 (119 millions de dollars), comme le montre la figure ci-après.

### Dépenses d'activité : 2012 (71,3 millions de dollars) et 2010 (119 millions de dollars)



La réduction des coûts d'activité s'explique à la fois par la baisse du niveau d'activité ainsi que par des gains d'efficacité dus à des mesures de réduction des coûts telles que la suppression des

voyages en classe affaires, le renforcement de la planification et de la gestion des voyages, et l'application de contrôles plus stricts sur le recours à l'assistance temporaire. Il en a résulté des réductions notables par rapport à 2010 (comme indiqué dans la figure ci-dessus) pour les voyages du personnel en mission (-75 %), les consultants (-67 %), le mobilier et les équipements (-63 %), les voyages des participants (-55 %), les services contractuels (-53 %) et l'assistance temporaire (-42 %).

Une analyse plus détaillée de l'évolution des différentes catégories de dépenses entre l'exercice en cours et le précédent exercice est présentée ci-après (commentaires sur le tableau 4).

### **COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX D'EXÉCUTION DU PROGRAMME**

Afin de simplifier le présent document et d'en réduire le volume et les coûts de production, les tableaux 1 à 9 du Tableau de bord figurent désormais dans le document 191 EX/4.INF, ce qui permet de consacrer la partie B du présent document au résumé et à l'analyse de la situation financière de l'Organisation. Des explications sont fournies en ce qui concerne les activités prévues au titre du budget ordinaire pour lesquelles le taux de dépense est supérieur à 65 % ou inférieur à 35 %, conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1, dans lesquelles le Directeur général est invité à inclure, « avec des explications pertinentes, les explications pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues ».

#### **Tableau 1 – Exécution globale par article budgétaire principal (budget ordinaire, Fonds d'urgence et ressources extrabudgétaires)**

Ce tableau prend en compte les virements de crédits opérés entre articles budgétaires et les dons et les contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal. Les analyses s'appuient sur les chiffres du budget de 653 millions de dollars du 36 C/5 approuvé, sur l'enveloppe de 465 millions de dollars fixée par la Directrice générale dans les plans de travail provisoires, et sur le chiffre de 528 millions de dollars prévu dans les plans de travail (qui incluent les dons d'un montant de 6,5 millions de dollars reçus au 31 décembre 2012). Enfin, ce tableau indique, pour chaque article budgétaire, les dépenses ventilées en coûts de personnel et coûts d'activité.

Pour le budget ordinaire, le taux de dépense global au 31 décembre 2012 s'établissait à 46,8 % (247 millions de dollars) par rapport au montant total de 528 millions de dollars. En ce qui concerne le Fonds d'urgence et les ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses portent sur une seule année, à savoir 2012, et les taux de dépense pour ces deux sources de financement sont de 37,7 % et 61,8 %, respectivement. Le niveau peu élevé du taux de dépense du Fonds d'urgence tient au fait que les autorisations d'engagement de dépenses ont été délivrées progressivement tout au long de la période, à mesure qu'étaient évalués les déficits de financement pour les différents programmes prioritaires et initiatives de réforme.

#### **Tableau 2 – Exécution du programme par axe d'action (activités du Programme ordinaire)**

Ce tableau présente un état de l'exécution des activités du Programme ordinaire par axe d'action. Sur la même base que dans le tableau 1, les chiffres inscrits dans la colonne « Prévision des besoins pour les plans de travail » comprennent les dons et les contributions spéciales.

Il est à noter que sur les 24 millions de dollars alloués au titre du Fonds d'urgence, quelque 20,4 millions de dollars l'ont été au Titre II.A, portant directement à 81,4 millions de dollars les prévisions de budget d'activité pour les grands programmes et les opérations hors Siège.

- **Secrétariat des organes directeurs (GBS) (29,8 %) :** à la fin de la première année, le taux d'exécution pour cet article budgétaire est toujours inférieur aux taux théoriques pour la période écoulée, du fait que les dépenses afférentes à la Conférence générale sont



encourues pendant la deuxième année de l'exercice biennal. En outre, pour atteindre l'objectif de réduction de 20 % par rapport au 36 C/5 approuvé, des dépenses du Secrétariat des organes directeurs, plusieurs décisions ont été adoptées par le Conseil exécutif à sa 189<sup>e</sup> session, et d'importants efforts ont été faits pour mieux gérer l'élaboration, la longueur et la production des documents, ce qui a permis de réaliser des économies non négligeables.

- **Direction générale (88 %)** : le niveau de dépense élevé s'explique par le fait que des dépenses importantes doivent être imputées sous un nouveau code aux divisions de programme appropriées. Cette régularisation qui interviendra en mars 2013 abaissera le montant des dépenses de 162 000 dollars à 119 000 dollars, ramenant leur taux à 65 % environ.
- **Service d'évaluation et d'audit (IOS) (33,3 %)** : IOS a pu économiser des ressources en 2012 en revoquant la conception de plusieurs études, de sorte qu'elles puissent être réalisées par le personnel d'IOS sans recrutement d'une assistance technique spécialisée. Le recours accru aux techniques de télé/vidéoconférence, au partage de documents numérisés et aux systèmes d'information internes pour réduire le nombre de voyages s'est traduit par des économies supplémentaires. Ces mesures peuvent être en partie pérennisées dans le cadre de l'amélioration des méthodes de travail, mais le rythme des dépenses va s'accroître en 2013. Plusieurs activités d'évaluation menées par IOS en 2012, telles que des missions à Moscou, Caracas, Carthagène, Dakar, etc., ont été financées par le Secteur de l'éducation (évaluation des instituts d'éducation de catégorie 1), par la COI (évaluation d'IOCARIBE) et par le Secteur de la culture (évaluation du FIDC). En outre, plusieurs évaluations ont été financées par des fonds extrabudgétaires, comme l'évaluation de la priorité Égalité entre les sexes (donation suédoise), ainsi que deux contrats temporaires (compte spécial de l'Évaluation externe indépendante). En conséquence, le budget alloué au titre des activités du Programme ordinaire pour les évaluations d'IOS a été utilisé dans une moindre proportion, afin d'être dépensé en 2013 pour financer plusieurs activités telles que l'examen des Normes et règles d'évaluation du GNUE (environ 20 000 dollars), l'examen du cycle de gestion du programme (environ 50 000 dollars) et l'examen de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique (environ 50 000 dollars).
- **Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) (28,3 %)** : le faible niveau de mise en œuvre au 31 décembre 2012 est dû principalement au fait que les dépenses d'assistance temporaire et de services contractuels augmentent pendant la deuxième année de l'exercice, en raison de la charge de travail liée à la préparation et au déroulement de la Conférence générale, comme l'ont montré les tendances précédentes.
- **Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (30,7 %)** : le faible niveau d'exécution (30,7 %) s'explique par le fait que les dépenses pour 2012 ont été en grande partie reportées suite à la demande adressée par la Directrice générale à l'Organisation des Nations Unies. Il est prévu que les montants dus soient réglés en totalité d'ici à la fin 2013.
- **Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) (4,7 %)** : le faible niveau de dépense tient au fait que l'Institut n'est devenu opérationnel qu'en décembre 2012, après l'aboutissement des négociations avec les autorités indiennes.
- **Plate-forme intersectorielle (11,4 %)** : les budgets ont été alloués à la fin de 2012, au terme d'un processus de conception et de sélection de projets intersectoriels. À la suite de l'examen des propositions par les comités intersectoriels, le Comité de gestion du programme a retenu 55 projets sur 198.

- **Réforme du dispositif hors Siège (BFC) (0 %)** : la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique est organisée en quatre phases. La première, qui est sur le point d'être finalisée, comprend la création du nouveau bureau de Juba, la transformation des bureaux de Nairobi et Dakar en bureaux régionaux et la transformation ultérieure des bureaux multipays au Mali et en Tanzanie en bureaux nationaux. La deuxième phase, en cours, comprend la création du bureau d'Abidjan, la transformation de celui de Yaoundé en bureau régional pour l'Afrique centrale et les transformations ultérieures de l'ancien bureau multipays de Libreville et de l'ancien bureau national de Bujumbura. Une troisième phase sera finalisée au cours de l'été 2013 ; elle comportera la création de la plate-forme d'appui administratif à Addis-Abeba, ainsi que la transformation du bureau d'Abuja en bureau régional pour l'Afrique occidentale et la transformation ultérieure de l'ancien bureau multipays d'Accra en bureau national. La dernière phase sera finalisée en octobre de cette année et verra la création d'un bureau régional en Afrique australe, qui s'accompagnera des changements nécessaires à apporter aux bureaux multipays et nationaux existants dans la région. Les mouvements de personnel étant étroitement liés à ce plan de mise en œuvre, la plus grande partie des dépenses seront engagées en 2013. Il convient de rappeler que des fonds supplémentaires destinés au dispositif hors Siège étaient supposés financer le coût des transformations liées à sa réforme. Le montant initialement prévu à cette fin, soit 9 millions de dollars (7,2 millions destinés aux coûts de personnel récurrents et 1,8 million destinés à couvrir le coût des transformations), a été réduit à 4,9 millions de dollars, dont 2,1 millions destinés au coût des transformations. La Directrice générale ayant alloué 2,2 millions de dollars supplémentaires du Fonds d'urgence à la réforme du dispositif hors Siège, BFC a entrepris d'utiliser d'abord ces fonds pour couvrir le coût des transformations, notamment la création du bureau de Juba, qui est une dépense ponctuelle. Le taux de dépense se stabilisera courant 2013.
- **Égalité des genres (34,7 %)** : un grand nombre d'activités concernant l'égalité des genres, notamment des missions, ont été menées grâce à des fonds provenant d'organismes de manifestations, y compris de bureaux hors Siège et d'ONU-Femmes. De plus, certaines activités ont été financées par d'autres secteurs – comme BSP ou ED – ou par des sources extrabudgétaires, et les centres de recherche ont été financés au moyen du Fonds d'urgence. En conséquence, ODG/GE a pu poursuivre ses activités avec moins de fonds du budget ordinaire, qui sera pleinement utilisé en 2013 avec la poursuite des activités planifiées dans le cadre du 36 C/5.
- **BFM (26,0 %)** : le faible taux de dépense au titre de cet article budgétaire s'explique par le fait que seuls 20 % des fonds destinés à la ligne budgétaire des primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation ont été dépensés en 2012. Cependant, les fonds affectés aux assurances ne couvrent qu'une partie des coûts totaux, le solde étant réglé au moyen de fonds recouverts. Le taux de dépense se stabilisera en 2013 lorsque l'allocation destinée aux primes d'assurance sera dépensée dans son intégralité.

### Tableau 3 – Utilisation des fonds décentralisés (activités du Programme ordinaire)

Les statistiques de la décentralisation sont établies sur la base de la part du programme mise en œuvre dans les unités hors Siège. Si les fonds alloués au titre du Fonds d'urgence étaient intégrés dans le taux de décentralisation, celui-ci augmenterait sensiblement. Il convient aussi de garder à l'esprit que le taux global exclut : les allocations financières destinées à tous les instituts dont le champ d'action est mondial, les fonds alloués au titre du Programme de participation, et les bourses gérées au Siège.

Les fonds décentralisés dans le cadre du Titre II.A, d'un montant de 39,3 millions de dollars, correspondent à un taux de décentralisation de 48,3 %, avec un taux de dépense de 47,8 % pour la première moitié de l'exercice biennal. Le taux de décentralisation en 2012 est inférieur à celui du

précédent exercice biennal, qui était de 54 %, mais augmentera une fois pleinement décentralisés les fonds affectés aux plates-formes intersectorielles.

À l'heure actuelle, la région Afrique utilise 16,6 % du budget du Titre II.A, suivie par l'Asie et le Pacifique (13,4 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (10,1 %), les États arabes (6,3 %) et l'Europe et l'Amérique du Nord (1,9 %).

**Tableau 4 – Dépenses par objet de dépense (activités du Programme ordinaire)**

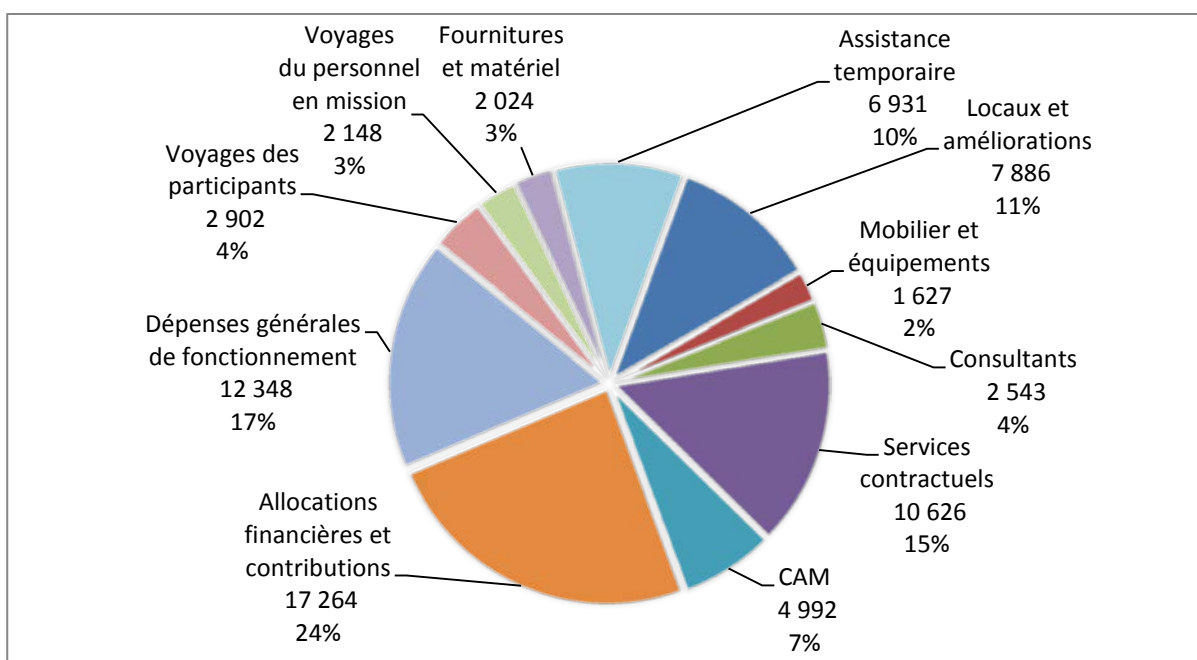
En application de la décision 166 EX/3.1.1 du Conseil exécutif, le tableau 4 présente les chiffres du budget (36 C/5 approuvé) et les dépenses relatives à l'assistance temporaire, aux voyages en mission et aux services contractuels. Étant donné que l'actuel budget prévisionnel représente une réduction de 35 % (86 millions de dollars) par rapport au 36 C/5 approuvé, les informations fournies dans ce tableau le sont à titre indicatif seulement.

### Analyse des coûts du Programme ordinaire

Les informations ci-après présentent les tendances globales en matière de dépenses selon une classification des coûts harmonisée avec celle qui figure dans les états financiers conformes aux normes IPSAS. Cela servira de base à l'établissement de tous les rapports relatifs aux dépenses réelles du prochain exercice biennal, qui, du fait du passage à une budgétisation fondée sur les résultats, ne seront plus axés sur les apports. Le système de rapports qui sera mis en place pour le suivi de la RBB au cours du prochain biennium indiquera le coût de la réalisation d'un résultat du programme à la fois en termes de dépenses d'activité et en termes de dépenses de personnel.

Les dépenses d'activité pour l'année 2012 se sont élevées à 71,3 millions de dollars, soit 29 % des dépenses totales. Les graphiques suivants montrent comment ce total se répartit par catégories de dépenses et le poids de chacune d'elles en pourcentage du total des dépenses :

#### 2012 – 71,3 millions de dollars

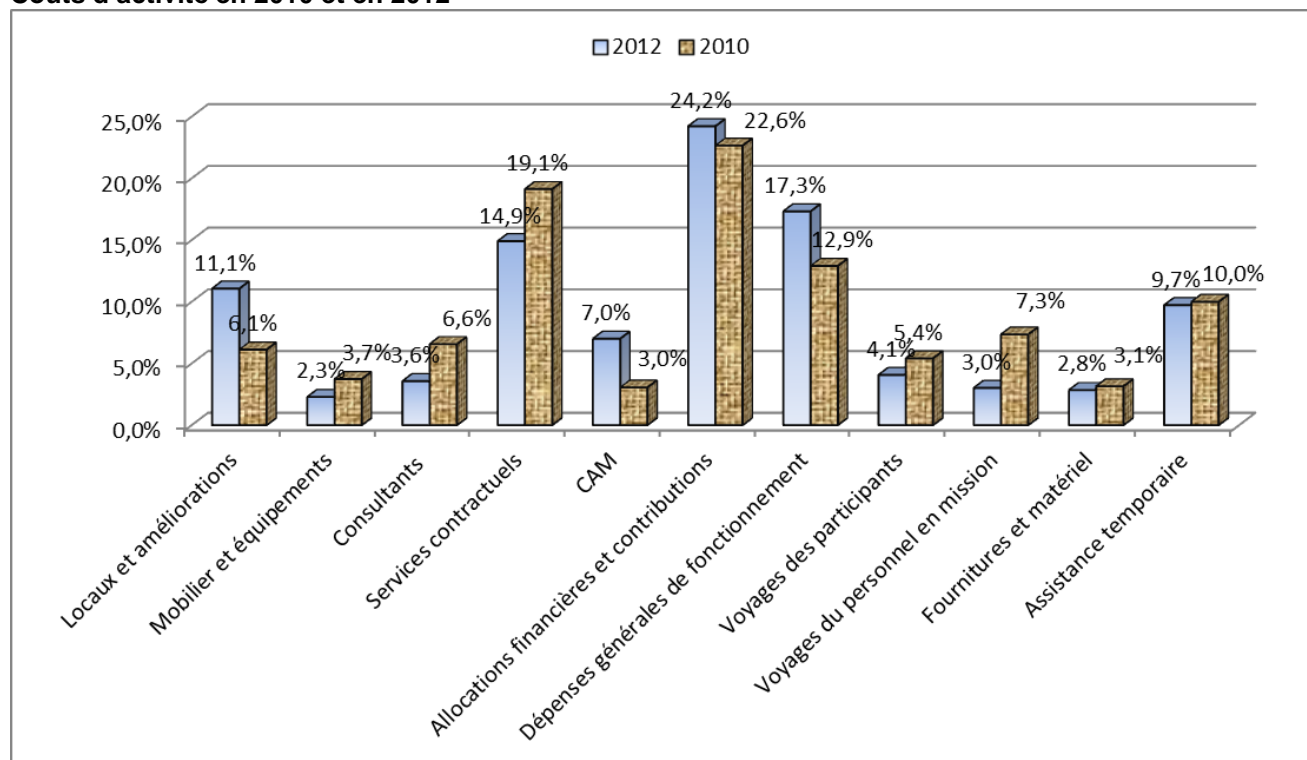


Comme il apparaît ci-dessus, la catégorie de dépenses la plus importante (24 %) correspond aux allocations financières, qui sont pour l'essentiel des contributions aux instituts de catégorie 1 et au Programme de participation et, dans une moindre mesure, aux activités communes du système des Nations Unies. Viennent ensuite les dépenses générales de fonctionnement (17 %), dont plus de 50 % se rapportent à l'infrastructure des bureaux hors Siège ou à des postes de dépenses courantes tels que services collectifs, communication, baux et réparations et maintenance. Puis on

trouve les services contractuels (15 %), dont une part importante va à la sécurité hors Siège, à l'organisation de séminaires et de réunions, aux contrats d'assurance ainsi qu'à la recherche, à l'évaluation et à la production de documents. Enfin, la catégorie locaux et améliorations (11 %) correspond au remboursement du prêt.

En ce qui concerne l'évolution du poids en pourcentage de chaque catégorie de dépenses, le graphique suivant permet de comparer les coûts d'activité et leur poids en pourcentage en 2010 et en 2012 :

#### Coûts d'activité en 2010 et en 2012



Il convient de noter dans le graphique ci-dessus que certaines catégories de dépenses comme les locaux et améliorations, les contributions à la CAM au titre des participants associés, les allocations financières et les dépenses générales de fonctionnement, bien que d'un montant total moins élevé en 2012 en dollars des États-Unis, représentent une part en pourcentage supérieure du total des coûts d'activité du fait de la réduction de 40 % du budget de 2012 par rapport à celui de 2010. Le poids accru de ces catégories s'explique aussi par la nature fixe de ces coûts pour ce qui est des infrastructures du Siège et des bureaux hors Siège (dans les dépenses générales de fonctionnement), par le remboursement du prêt, les coûts accrus encourus au titre de la CAM du fait d'un plus grand nombre de départs à la retraite, et le peu de flexibilité dont on dispose s'agissant de réduire les allocations financières aux instituts, lesquelles financent les propres coûts fixes de ces derniers.

Cela étant, on note aussi d'importantes diminutions, en pourcentage comme en valeur absolue, pour des postes tels que les consultants, les voyages du personnel en mission, les services contractuels et les achats de mobilier et d'équipements.

#### Tableau 5 – Situation des postes et coûts de personnel (activités du Programme ordinaire)

Le tableau 5 indique l'évolution mois par mois, de juillet 2012 à décembre 2012, des postes pourvus et des postes vacants. En décembre 2012, le nombre total de postes vacants atteignait 344 (non compris 8 postes sur lesquels du personnel était imputé), contre 290 (15 %) en juillet 2012. Sur ce total, 303 postes « budgétairement vacants » devraient, dans des circonstances normales, générer des économies. Face toutefois au déficit du 36 C/5, 213 postes vacants ont été

gelés (11,5 % du total – 135 au Siège et 78 hors Siège) et 90 ont été approuvés par la Directrice générale en tant que postes « essentiels ».

De plus, 41 postes inscrits dans le 36 C/5 approuvé ont été supprimés à ce jour (36 au Siège et 5 hors Siège). Sur ces 41 postes supprimés, 17 (41 %) sont des postes du cadre organique, les autres appartenant au cadre de service et de bureau (G). S'agissant de leur distribution entre secteurs/bureaux, 12 (29 %) relèvent du Secteur de la culture, 1 de SHS, 5 des opérations sur le terrain et 23 (56 %) des services internes. Ces suppressions représentent un effort majeur pour rationaliser et réduire les dépenses administratives sur fond de restructuration et de regroupement des fonctions et des expertises.

Les dépenses effectives de personnel se sont élevées à 175,8 millions de dollars, soit 48,2 % de l'allocation totale de 365 millions de dollars destinée à leur financement. Le taux de décentralisation de l'allocation au titre des coûts de personnel est de 32,9 % et le taux de dépense s'établit à 48,3 %.

### **ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES**

Bien que les ressources extrabudgétaires servent généralement à financer des projets s'échelonnant sur plusieurs années, cette analyse présente les autorisations d'engagement de dépenses et les dépenses sur une base annuelle, conformément au cycle de gestion de l'UNESCO.

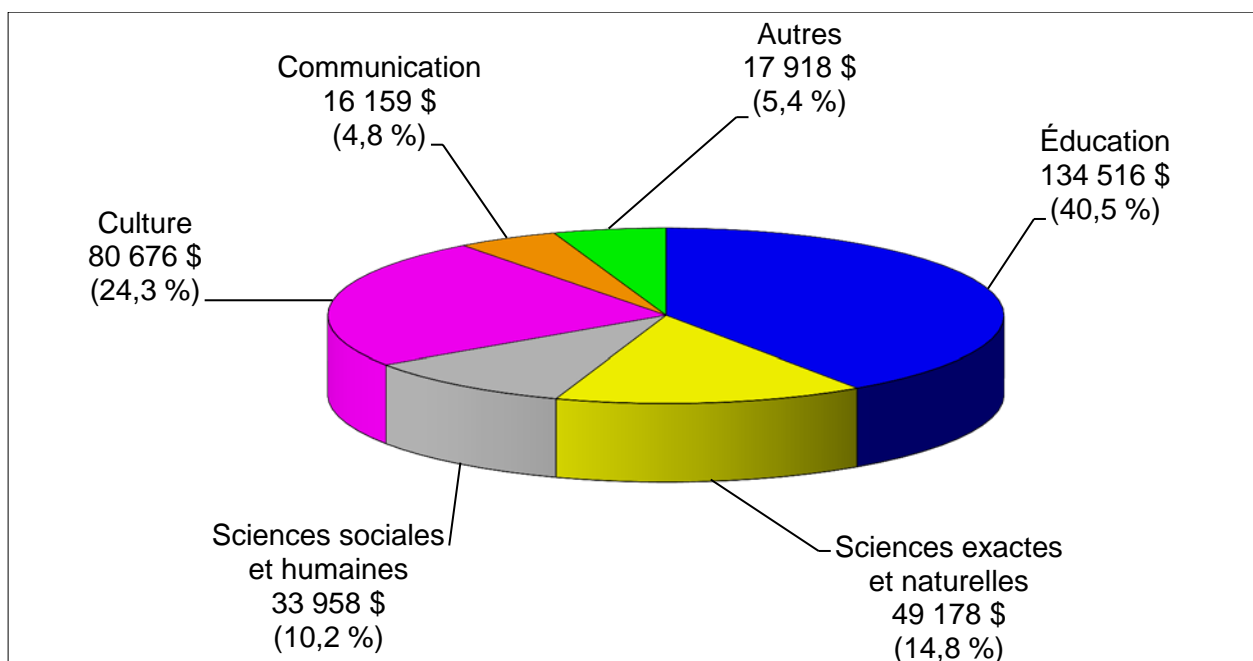
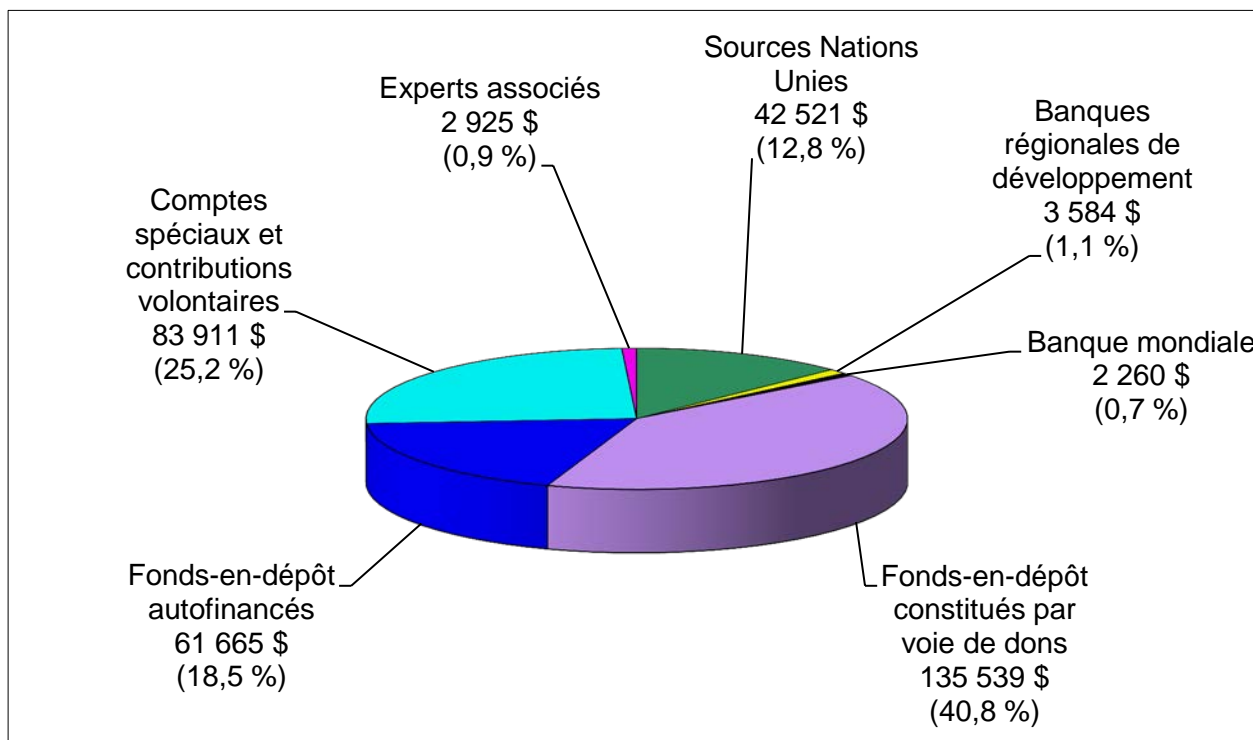
Depuis le précédent EX/4, la méthodologie a été révisée pour obtenir des données plus cohérentes et plus transparentes sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires en remplaçant la rubrique « Allocation » (qui incluait les engagements de dépenses non liquidés reportés des années précédentes) par la rubrique « Autorisation d'engagement de dépenses pour l'année en cours » (c'est-à-dire les fonds mis à disposition pour utilisation). Cela permet de mieux cerner les performances réalisées avec les fonds disponibles et les « Dépenses pour l'année en cours » comprennent les décaissements et les engagements de dépenses non liquidés intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012.

(Chiffres exprimés en milliers de dollars des États-Unis dans toutes les figures)

**FIGURE 1**

**Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de financement  
et par grand programme**

**Autorisations d'engagement de dépenses (fonds disponibles) au 31 décembre 2012  
Total : 332,4 millions de dollars**

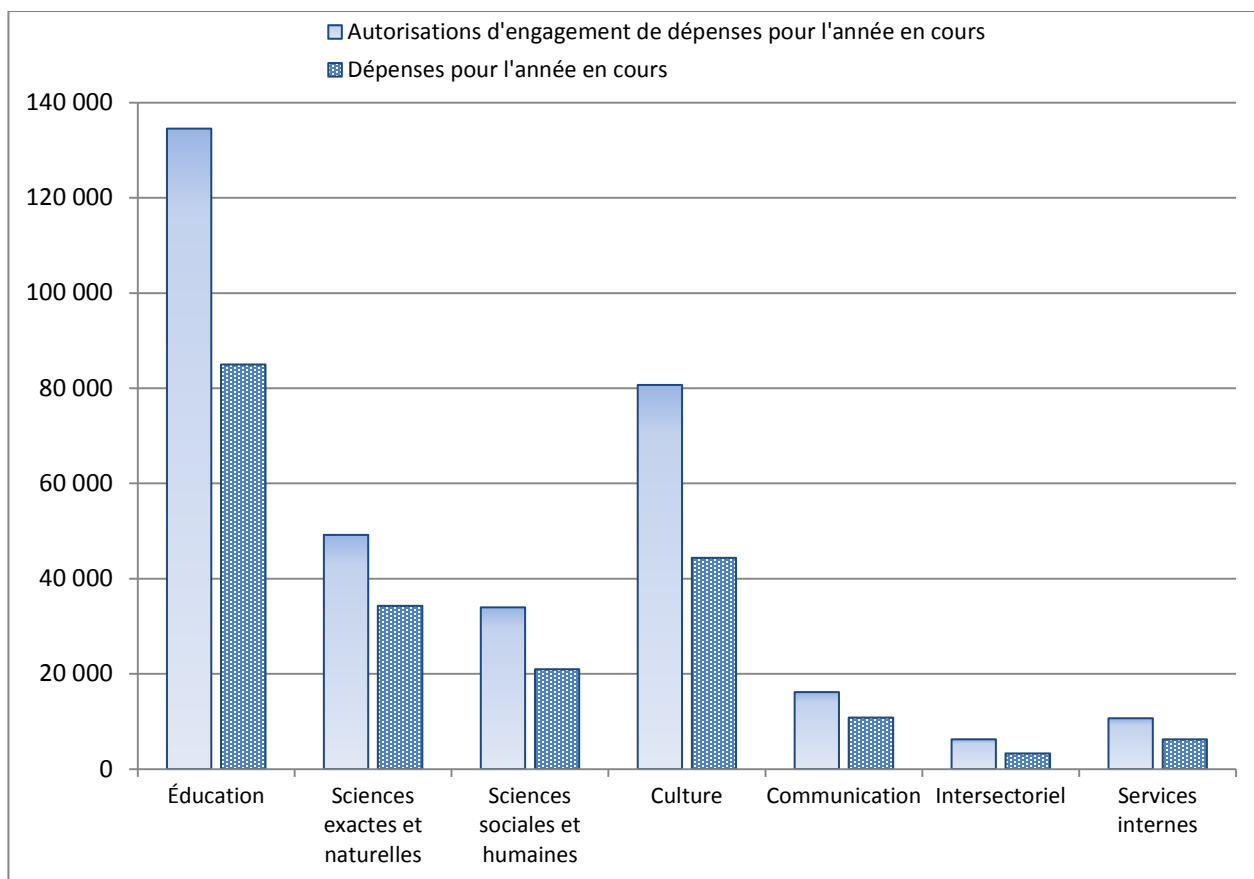


La **figure 1** indique les autorisations d'engagement de dépenses au 31 décembre 2012 par source de financement et par grand programme. Depuis plusieurs années maintenant, on note les tendances suivantes :

- En termes de source de financement, les fonds-en-dépôt représentent la plus grande part des ressources extrabudgétaires, avec 40,8 % du total des autorisations d'engagement de dépenses annuelles (135,5 millions de dollars sur 332,4 millions de dollars), suivis par les comptes spéciaux et contributions volontaires, avec 25,2 % (83,9 millions de dollars), et les fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur, avec 18,5 % (61,7 millions de dollars des États-Unis).
- En termes de répartition par secteur, le Secteur de l'éducation reste le principal bénéficiaire des activités extrabudgétaires, avec 40,5 % du total des engagements autorisés (soit 134,5 millions de dollars), suivi par le Secteur de la culture avec 24,3 % (80,7 millions de dollars). À eux deux, ces secteurs gèrent près des deux tiers des contributions extrabudgétaires.

**FIGURE 2**

**Autorisations d'engagement de dépenses et dépenses par secteur et services internes**

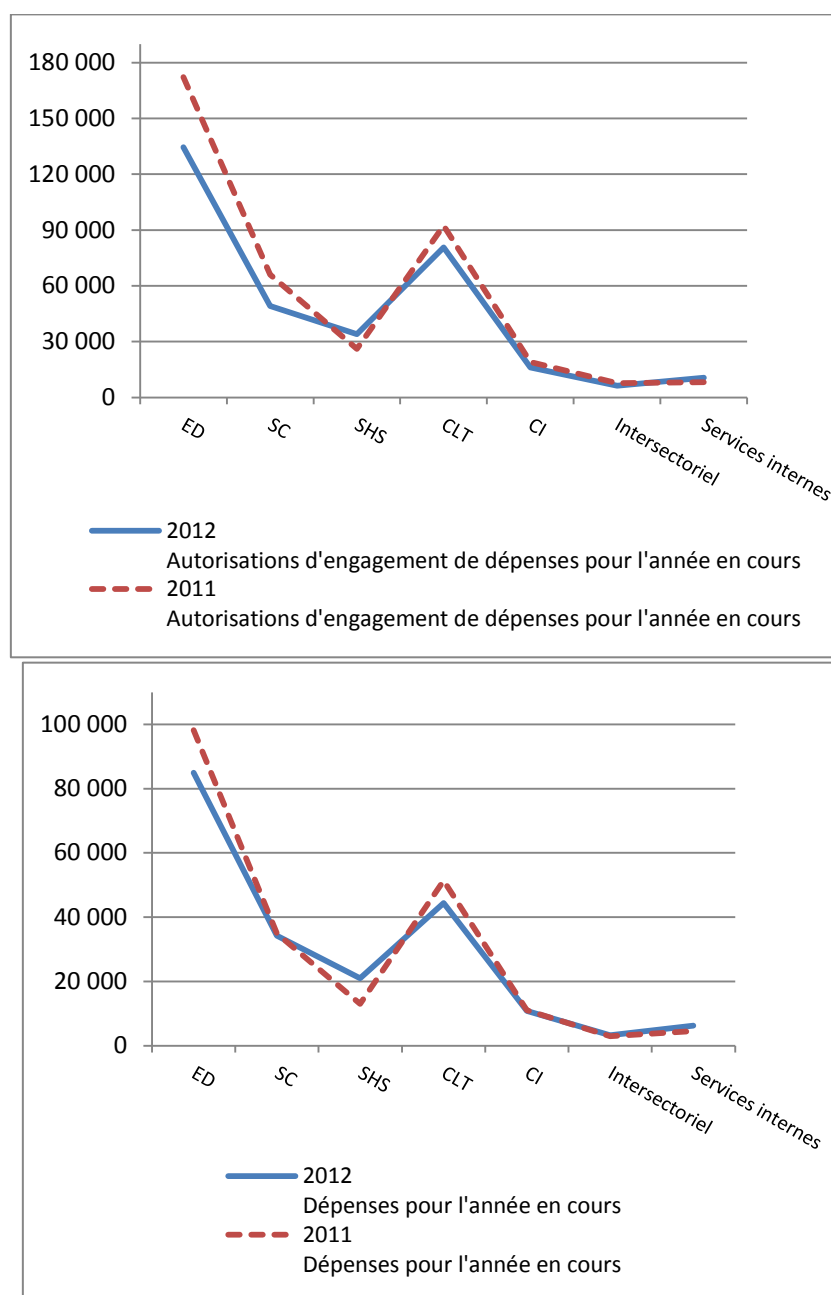


La **figure 2** ci-dessus présente les autorisations d'engagement de dépenses de l'année en cours et les dépenses correspondantes au 31 décembre 2012.

Le taux d'utilisation des ressources extrabudgétaires est de 61,8 % – 205,4 millions de dollars dépensés sur 332,4 millions de dollars alloués pour l'année.

FIGURE 3

Comparaison entre 2012 et 2011 concernant les autorisations d'engagement de dépenses et les dépenses par secteur et services internes



La **figure 3** ci-dessus présente une comparaison des chiffres de 2012 et 2011 relatifs aux autorisations d'engagement de dépenses et aux dépenses par secteur et services internes. Comme on peut le voir, la tendance générale pour les autorisations d'engagement de dépenses comme pour les dépenses elles-mêmes est restée la même en 2012 par rapport à 2011. La légère baisse observée en 2012 en ce qui concerne les autorisations d'engagement est due à une meilleure planification des ressources. En 2012, le taux d'utilisation des ressources extrabudgétaires s'élève à 61,8 %, contre 55,2 % en 2011.

Le **tableau 6** présente des informations sur la situation des ressources extrabudgétaires par source de financement, y compris les dépenses de l'année en cours au 31 décembre 2012. Ce tableau montre que les fonds-en-dépôt et les sources Nations Unies (y compris le Fonds de dépôt



multipartenaires – Nations Unies, programmation conjointe) représentent plus de la moitié des autorisations d'engagement de fonds extrabudgétaires et de dépenses au 31 décembre 2012.

Le **tableau 7** indique les dépenses extrabudgétaires de l'année en cours par source de fonds et région bénéficiaire. Comme par le passé, si l'on exclut les projets interrégionaux et mondiaux, la région Amérique latine et Caraïbes est la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires, en raison de l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil. Si l'on ne tient pas compte des opérations autofinancées par le Brésil (28 millions de dollars de dépenses), la région Amérique latine et Caraïbes représente 25,8 millions de dollars de dépenses encourues au 31 décembre 2012. Les régions Asie-Pacifique et Afrique totalisent les dépenses les plus importantes pour 2012 si l'on ne tient pas compte des projets autofinancés par le Brésil.

Le **tableau 8** indique l'état des autorisations d'engagement de dépenses et des dépenses de l'année en cours par Secteur/Unité de programme et pour les Services internes. Le poids relatif des secteurs par rapport au total des autorisations d'engagement de dépenses de l'année en cours est conforme à la figure 1 ci-dessus. Le Secteur de l'éducation reste le principal bénéficiaire des ressources extrabudgétaires, tant en termes d'autorisations d'engagement de dépenses que de dépenses.

Le **tableau 9** présente les fonds gérés par les instituts de catégorie 1 de l'UNESCO. Des informations détaillées sur les contributions, ventilées par donateur, y compris les contributions financières de l'UNESCO, sont fournies pour chaque institut dans un seul tableau consolidé. Au 31 décembre 2012, les instituts de catégorie 1 avaient reçu 92,6 millions de dollars. Comme les années précédentes, l'Italie est le principal contributeur avec 27,3 millions de dollars (destinés au CIPT), suivie par les Pays-Bas avec 13,8 millions de dollars (destinés à l'Institut UNESCO-IHE).